

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

---

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

---

TOME I

### LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, *vice-présidents* ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexes), 581, 582, 584, 585, 586 (tomes I et II et annexes), 587, 589, 592, 593, 594, 595, 596 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties), 599, 600 (1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> parties), 603, 605, 606 (tomes I à V), 629, 631, 632, 638, 639 et in-8° 101.

Sénat : 22 (1963-1964).

## SOMMAIRE

	Pages.
INTRODUCTION .....	5
<b>PREMIERE PARTIE. — LA SITUATION ECONOMIQUE .....</b>	<b>7</b>
Chapitre premier. — <i>La production</i> .....	9
I. — <i>La production agricole</i> .....	9
II. — <i>La production industrielle</i> .....	11
Chapitre II. — <i>Les investissements</i> .....	16
I. — <i>Les investissements du secteur privé</i> .....	17
II. — <i>Les investissements du secteur public</i> .....	19
Chapitre III. — <i>Les revenus</i> .....	21
I. — <i>Les grandes catégories de revenus</i> .....	21
II. — <i>Les salaires</i> .....	22
Chapitre IV. — <i>Les prix</i> .....	25
I. — <i>Les indices des prix de gros</i> .....	25
II. — <i>Les indices des prix de détail</i> .....	27
Chapitre V. — <i>La monnaie et l'épargne</i> .....	31
I. — <i>L'évolution de la masse monétaire et ses contreparties</i> ..	31
II. — <i>L'évolution de l'épargne</i> .....	34
Chapitre VI. — <i>Le commerce extérieur</i> .....	38
I. — <i>La dégradation progressive de notre balance commerciale</i> .....	38
II. — <i>La balance commerciale, reflet de la situation économique intérieure</i> .....	39
Chapitre VII. — <i>Les comptes extérieurs</i> .....	42
I. — <i>La balance des paiements du premier trimestre de 1963</i> ..	42
II. — <i>Les réserves de change</i> .....	44

	Pages.
<b>DEUXIEME PARTIE. — LA SITUATION FINANCIERE DES DIVERS SECTEURS DE L'ACTIVITE DE L'ETAT.....</b>	<b>47</b>
Chapitre premier. — <i>Le secteur administratif.....</i>	49
I. — L'évolution du budget.....	49
II. — Les charges de trésorerie.....	51
Chapitre II. — <i>Le secteur des activités industrielles de l'Etat.....</i>	55
I. — Vue d'ensemble sur la situation actuelle des entreprises publiques .....	55
II. — La situation des principales entreprises du secteur nationalisé .....	57
— Charbonnages de France.....	57
— Electricité de France.....	74
— Gaz de France.....	84
— Régie nationale des usines Renault.....	95
— Société nationale des chemins de fer français.....	103
— Régie autonome des transports parisiens.....	113
— Compagnie générale transatlantique.....	126
— Compagnie nationale Air France.....	141
III. — Observations générales et conclusions.....	148
Chapitre III. — <i>Le secteur des activités sociales de l'Etat.....</i>	154
I. — La situation financière de la Sécurité sociale.....	154
II. — Observations générales et conclusions.....	159
Chapitre IV. — <i>La situation financière de l'ensemble des activités     de l'Etat. — L'endettement public.....</i>	167
I. — Les dépenses globales de l'Etat.....	167
II. — L'endettement public.....	170
<b>TROISIEME PARTIE. — LE PLAN DE STABILISATION.....</b>	<b>173</b>
Chapitre premier. — <i>Le contenu du plan de stabilisation.....</i>	175
I. — Les mesures d'ordre monétaire.....	175
II. — Les mesures d'ordre budgétaire.....	177
III. — Les mesures d'ordre commercial.....	179
Chapitre II. — <i>La portée du plan de stabilisation.....</i>	182
I. — Le plan de stabilisation apparaît plein de contradic- tions .....	183
II. — Le plan anti-hausse pêche en certains domaines par timidité .....	186
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>191</b>

Mesdames, Messieurs,

Le rapport général sur la loi de finances pour 1964 est composé de trois tomes.

Le *premier tome* est consacré à l'exposé général de la situation économique et financière du pays et comprend trois parties :

— dans la première partie, votre Rapporteur général retrace l'évolution de l'économie en 1963 ; sont successivement passés en revue la production, les investissements, les revenus, les prix, la monnaie et les échanges avec l'étranger ;

— dans la seconde partie, il analyse la situation financière des divers secteurs de l'activité de l'Etat : secteur administratif traditionnel, secteur industriel et secteur social ;

— dans la troisième partie enfin, il rappelle le contenu et apprécie la portée du plan de stabilisation lancé par le Gouvernement le 12 septembre dernier.

Le *second tome* contient la présentation du budget pour 1964 ; il est divisé en deux parties :

— la première traite, dans ses grandes lignes, des caractéristiques matérielles et comptables du budget ;

— la seconde retrace les observations qu'appelle l'équilibre général de la loi de finances pour 1964.

Le *troisième tome* comprend l'examen des dispositions spéciales de la loi de finances. Il rassemble, en outre, sous forme d'annexes, les rapports particuliers consacrés aux dépenses des différents départements ministériels ainsi que le rapport relatif aux Comptes spéciaux du Trésor et celui consacré aux comptes et au budget de la Radiodiffusion-Télévision française.

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**La situation économique.**

---

Toute analyse d'une situation économique se traduit par une confrontation de l'offre et de la demande de biens et services.

L'offre est constituée, pour l'essentiel, par la *production nationale*.

La demande est déterminée par la *consommation* immédiate qui est, elle-même, fonction du niveau des *revenus* et par la consommation future à laquelle il sera fait face par la mise en place, dans l'immédiat, d'*investissements*.

L'ajustement de l'offre et de la demande s'effectue soit au moyen des *prix*, soit par le *commerce extérieur*. La monnaie n'est donc pas neutre : aussi, convient-il de sonder, à l'intérieur, le comportement du *marché monétaire* et du *marché financier* et, à l'extérieur, celui de la *balance des paiements*.

Tels sont les grands aspects de la vie économique que nous développerons dans les chapitres qui suivent.

## CHAPITRE PREMIER

### LA PRODUCTION

#### I. — La production agricole.

Commencée dans de mauvaises conditions : pluies excédentaires de l'automne, froid exceptionnel de l'hiver, insuffisance de l'ensoleillement du printemps, la campagne agricole 1962-1963 se termine après un été qui aura été défavorable à la quasi-totalité des productions de la terre.

#### A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Le tableau ci-après permet de comparer, pour les principales productions végétales, les dernières prévisions de récolte avec les chiffres des années précédentes :

	PRODUCTION (En millions de quintaux.)				RENDEMENT (Quintaux à l'hectare.)			
	1963 (a)	1962	1961	1960	1963 (a)	1962	1961	1960
Blé .....	91,2	138,5	95,7	110,1	24,5	30,7	24,1	25,2
Orge .....	70	59,2	54,1	57,2	27,8	27,6	24	27
Avoine .....	26,5	26	25,9	27,3	21	19,1	18	19
Maïs .....	35,5	17,6	24,7	28,1	36	20	25,3	34
Betteraves industrielles ...	138	109,8	125,7	197,3	380	323	362	467
Pommes de terre.	135,5	117,5	126,9	134,4	188	156	159	171

(a) Prévisions.

Les pluies ont particulièrement gêné les moissons, empêchant l'utilisation du matériel lourd moderne et amenant des retards importants dans la rentrée des récoltes. Le poids spécifique du blé

est bas et le taux d'humidité élevé fera écarter de la panification une proportion élevée des livraisons. Si le rendement unitaire apparent amène à chiffrer à 91,2 millions de quintaux la production totale de blé, la quantité commercialisable ne semble pas devoir dépasser 65 millions de quintaux, soit moins de la moitié de la production de 1962, année exceptionnelle il est vrai. Une part importante de la récolte sera donc classée blés-fourrages et destinée à l'alimentation animale.

Conséquence de l'augmentation des surfaces après le gel des blés d'hiver et d'une récolte moins tardive, la récolte d'orge serait plus importante que celle de l'an dernier (+ 10 millions de quintaux). Il en sera de même de celle du maïs, si des gelées précoces ne surviennent pas avant la récolte qui sera tardive.

Par suite de l'humidité, le tonnage de racines est important. La production escomptée de betteraves industrielles serait de 138 millions de quintaux (contre 109,8 en 1962), mais la teneur en sucre sera faible. La récolte de pommes de terre atteindrait 135,5 millions de quintaux (contre 117,5 en 1962), mais l'apparition massive du mildiou avant l'arrachage fait craindre des pertes pendant le stockage.

Dans le secteur des fruits et légumes, si la production légumière apparaît satisfaisante, le transport, la conservation et la qualité des fruits d'été et du début de l'automne, gorgés d'eau, ont rendu difficile leur commercialisation. Des difficultés de conservation apparaissent pour les fruits d'arrière-saison.

En ce qui concerne la viticulture, la situation sanitaire du vignoble est mauvaise et les vendanges seront très tardives. Il est difficile de chiffrer, dès à présent, la quantité de vin qui sera produite. Cependant, les experts avancent le chiffre de 56 millions d'hectolitres contre 73,5 en 1962, 46,7 en 1961 et 49,7 pour la moyenne des années 1956-1960. Pour ce qui est de la qualité, les prévisions sont pessimistes.

## B. — LA PRODUCTION ANIMALE

En dehors des premières coupes, le foin a été difficile à rentrer et la qualité sera médiocre. Dans les prairies naturelles, l'herbe abondante mais contenant trop d'eau constitue une nourriture peu équilibrée pour les animaux. En conséquence, la saison d'engraissement est en retard, l'offre en bétail de boucherie peu abondante et les cours élevés. Les abattages contrôlés des bovins

sont, pour les huit premiers mois de 1963, un peu inférieurs à ceux de 1962 (607.500 tonnes contre 614.800). Cette tendance à la régression se manifeste également sur le porc : pour la même période, les abattages ont été de 528.700 tonnes contre 531.400 en 1962

La production laitière des neuf premiers mois de 1963 est en légère augmentation sur celle de 1962 (179,3 millions d'hectolitres contre 173,1), mais étant donné la mauvaise qualité de la nourriture des vaches, la teneur en matières grasses est en régression sensible.

Les volumes stockés de beurre s'établissent à un niveau un peu inférieur à celui de l'an dernier (62.400 tonnes contre 65.600).

## II. — La production industrielle.

### A. — L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Rappelons, pour mémoire, que cet évolution est désormais appréciée à travers les variations d'un nouvel indice dont le point de départ, la base 100, a été établi en prenant la moyenne des résultats mensuels de 1959, compte tenu d'une pondération des différentes activités plus conforme à la réalité que ne l'était la pondération de l'ancien indice, lequel datait de 1952.

Le tableau ci-après donne les résultats connus de la présente année et rappelle ceux des années précédentes :

#### Production industrielle

(ensemble — bâtiment et travaux publics exclus — corrigé des variations saisonnières — base 100 en 1959).

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	MOYENNE annuelle.	TAUX de croissance annuel.
1959.....	95,5	96	96,5	99,5	99,5	99,5	99,5	99,5	101,5	103	104	105,5	100	
1960.....	105	106	106	107,5	107,5	108,5	110	110	112,5	112	112,5	112	109,1	+ 9,1 %
1961.....	112,5	113,5	114	113,5	114,5	115	116	116	117	117	117	119,5	115,5	+ 5,9 %
1962.....	119,5	120,5	121	120,5	121,5	120,5	122	122	123,5	125	125	123,5	122	+ 5,7 %
1963.....	124,5	124	115	126,5	128,5	131	127,5	127,5						

Le premier semestre de 1963 comporte deux périodes très différentes.

1° *Au cours du premier trimestre*, la production, après avoir stagné en janvier et février — et, à la vérité, la stagnation remontait à septembre 1962 — accuse une chute en mars.

La stagnation est imputable pour partie au froid, mais il ne faudrait pas en exagérer l'importance puisque le bâtiment et les travaux publics, qui en ont été les principales victimes, ne figurent pas dans le présent indice. La chute, elle, résulte de la crise sociale, les 44 jours de grève des mineurs, les arrêts de travail dans les mines de fer, les conflits dans les entreprises nationalisées : au total, 4.300.000 journées de travail auront été perdues

Avec une moyenne de 121,1, l'indice n'a donc progressé que de 0,6 % par rapport aux résultats de la période correspondante de l'an passé.

2° *Au cours du second trimestre*, on assiste à une vive reprise de l'expansion due, d'une part, au rattrapage du retard pris pendant l'hiver et, d'autre part, à une poussée de la demande au printemps, sensible surtout dans les industries de transformation.

Par rapport au second trimestre de 1962, la progression atteint 6,5 %, ce qui constitue une moyenne honorable.

Malheureusement, la comparaison des résultats par semestre fait tomber le taux d'expansion à 3,6 % : c'est-à-dire qu'il n'est pas possible que les objectifs du IV<sup>e</sup> Plan soient tenus puisqu'il faudrait qu'au cours du second semestre, la production soit supérieure de plus de 10 % à ce qu'elle était l'an dernier à la même époque. Les chiffres de la comptabilité nationale en font d'ailleurs l'aveu puisque les prévisions contenues dans la loi de finances dernière, soit + 6,1 % pour l'ensemble de la production (et non plus seulement de la production industrielle) ont été rectifiées en cours d'année et ramenées à + 4,7 %.

Dernier indice connu, celui des mois de juillet et août (127,5) fait apparaître une progression de 4,5 % par rapport à l'an dernier, mais un recul de près de 3 % par rapport à juin 1963.

## B. — L'ÉVOLUTION PAR SECTEURS

Si, d'une manière globale, l'année peut être qualifiée de médiocre, l'analyse des différentes branches de l'activité fait apparaître des distorsions pour le moins regrettables.

Il faut se reporter pour cela à l'enquête effectuée en juillet dernier par l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprises. Les activités peuvent être classées en deux groupes :

1° *Dans le premier groupe figurent les activités qui piétinent ou ne progressent qu'à un rythme ralenti.*

La croissance est faible dans le secteur des *biens d'équipement* et l'on constate même une détérioration dans la fabrication des matériels de transport (voitures particulières exclues) : la demande intérieure privée est faible et la demande étrangère en régression ;

Une sévère compétition internationale expliquerait le ralentissement de l'expansion dans *les industries de base* et celles qui produisent des *biens intermédiaires* ; c'est ainsi que, dans la sidérurgie, la reprise n'atteint que 2,5 % et les stocks demeurent importants. Par ailleurs, les industriels interrogés ne s'attendent pas à ce que la reprise se confirme.

2° *Dans le second groupe, par contre, la situation est bonne.*

— la croissance est rapide dans les *industries liées à la construction* parce qu'il faut rattraper le retard.

— elle est forte dans les *industries de transformation* : carburants (+ 16,6 %), chimie (+ 16,5 %), constructions d'automobiles (+ 15 %) où les délais de livraisons s'allongent, l'appareillage électrique à l'exception des réfrigérateurs et des récepteurs de télévision et même dans le textile (+ 13,8 %) et le cuir.

La consommation des ménages joue donc le rôle de moteur de l'expansion à l'heure présente puisque la demande étrangère ne progresse qu'au ralenti et que la demande de biens d'équipement plafonne.

### C. — LES CAPACITÉS DE PRODUCTION

Etant donné que le ralentissement du rythme d'accroissement de la production industrielle se conjugue avec une poussée de la demande, on pourrait penser que la première se trouve gênée par les traditionnels goulots d'étranglement que constituent les hommes, les machines et l'argent.

1° *Du côté de la main-d'œuvre*, l'appareil économique aura bénéficié cette année, du fait de l'exode d'Algérie et de la réduction du service militaire, de l'apport de 500.000 personnes actives supplémentaires, contre 300.000 en 1962.

Parmi les industriels à qui, au début de l'été, l'I. N. S. E. E. avait posé la question suivante : « Pourriez-vous augmenter votre production sans modification d'effectif », 15 % ont répondu par la négative, 15 % ont déclaré qu'ils seraient simplement gênés ; c'est dire que pour les 70 % restants, il n'y aurait pas de problème.

Il est vrai qu'il y a des activités — le bâtiment — et des qualifications — celle de technicien spécialisé — où la demande est encore supérieure à l'offre, et que c'est en ces points précis que naît l'inflation salariale. Quoi qu'il en soit, l'apport de main-d'œuvre étrangère et l'accélération de la formation ou de la reconversion professionnelle devraient, dans un délai plus ou moins bref, faire sauter ces goulots.

2° *Du côté de l'équipement*, parmi les industriels interrogés par l'I. N. S. E. E., 22 % ne pourraient accroître leur production avec le potentiel existant dans les usines, 8 % seraient gênés et 70 % pourraient répondre facilement à une augmentation de la demande.

La situation semble donc, sur ce point, relativement satisfaisante, ce qui peut s'expliquer par l'effort d'investissement accompli dans le passé, afin d'affronter la concurrence au sein du Marché commun, effort accompli avec le minimum de gaspillage, de doubles emplois, en se référant au Plan qui constitue la meilleure étude de marchés qui puisse exister.

3° *Du côté des capitaux*, on a pu craindre un moment que les marges d'autofinancement, coincées entre les hausses de salaires et la pression des produits étrangers, ne soient sensiblement

réduites. Il semble qu'il n'en ait rien été, si l'on se réfère aux statistiques fiscales d'où il résulte que les bénéficiaires des sociétés ont été dans l'ensemble, en 1962, plus importants qu'en 1961.

Par ailleurs, il faut signaler que le marché financier regorge de liquidités qu'il faudrait amener à s'investir par des moyens appropriés.

\*  
\* \*

En résumé, le taux de croissance de l'ensemble de la production (agriculture, industrie, services) n'atteindra en 1964 que les deux tiers du taux qui avait servi de base lors de l'élaboration du budget en cours d'exécution : 4,7 % au lieu de 6,1 %.

Il est pour le moins étonnant de ne pas assister à un développement plus vigoureux de l'activité économique alors que l'accroissement de la demande nécessite des importations supplémentaires.

Il est pour le moins étonnant aussi de constater que le Gouvernement, dans son plan de stabilisation, a pris un certain nombre de mesures telles que la restriction du crédit, le blocage des prix ou l'importation de choc, qui ne manqueront pas de freiner encore l'expansion.

## CHAPITRE II

### LES INVESTISSEMENTS

Pour les années 1962 et 1963, les services de la Comptabilité nationale ont dressé le tableau, ci-après, des investissements effectués en France, les chiffres de 1963 ayant encore, bien entendu, un caractère provisoire :

ENTREPRISES	1962	1963	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		%
<i>a) Entreprises publiques.</i>			
Energie .....	5.750	6.090	+ 5,9
Chimie .....	1.810	2.380	+ 31,5
Industries de transformation.....	400	470	+ 17,5
Transports et communications.....	4.980	5.400	+ 8,4
H. L. M. + Hôpitaux + Divers.....	3.200	4.100	+ 28,1
<b>Total des entreprises publiques..</b>	<b>16.140</b>	<b>18.440</b>	<b>+ 14,3</b>
<i>b) Entreprises privées.</i>			
Energie .....	1.620	1.570	— 3,1
Mines de fer et sidérurgie.....	3.210	2.680	— 16,5
Métaux non ferreux.....	260	250	— 3,8
Chimie .....	2.060	2.170	+ 5,3
Industries de transformation.....	9.520	10.340	+ 8,6
Transports .....	1.660	1.930	+ 16,3
Tourisme .....	250	280	+ 12
Agriculture .....	3.850	4.180	+ 8,6
Divers .....	10.680	12.210	+ 14,3
<b>Total des entreprises privées....</b>	<b>33.110</b>	<b>35.610</b>	<b>+ 7,5</b>
<b>Total Entreprises.....</b>	<b>49.250</b>	<b>54.050</b>	<b>+ 9,7</b>
<b>Total Ménages.....</b>	<b>10.990</b>	<b>12.330</b>	<b>+ 12,2</b>
<b>Total Administrations.....</b>	<b>8.830</b>	<b>10.530</b>	<b>+ 19,3</b>
<b>Total Institutions financières.</b>	<b>290</b>	<b>310</b>	<b>+ 6,9</b>
<b>Total général.....</b>	<b>69.360</b>	<b>77.220</b>	<b>+ 11,3</b>

Ce tableau nous donne le montant des investissements en valeur.

Etant donné qu'il est plus intéressant, du point de vue économique, de connaître leur évolution *en volume*, il suffira de retrancher, du pourcentage d'augmentation en valeur, le pourcentage de variation des prix qui est évalué :

- à + 4,4 % pour les équipements des entreprises ;
- à + 8,9 % pour les équipements des ménages ;
- à + 6 % pour les équipements des administrations, et
- à + 5,3 % pour l'ensemble.

\*  
\* \*

*Première constatation* : l'investissement a moins progressé en 1963 qu'il ne l'avait fait en 1962 : *en volume*, 6 % contre 7,5 %.

*Deuxième constatation* : la baisse est imputable uniquement au secteur des entreprises, c'est-à-dire des équipements productifs :

- entreprises ..... 5,3 % contre 8,3 % ;
- ménages (essentiellement le logement). 3,3 % contre 2 % ;
- administration ..... 13,3 % contre 10,3 %.

*Troisième constatation* : à l'intérieur de la rubrique « entreprises », c'est le secteur privé qui a profondément fléchi alors que le secteur public prenait le relais :

- secteur privé..... 3,1 % contre 10,1 % ;
- secteur public..... 9,9 % contre 5,6 %.

### I. — Les investissements du secteur privé.

En 1961, les entreprises du secteur privé avaient fait un gros effort d'équipement, avec une augmentation en volume de 13 %. Ce rythme avait déjà baissé en 1962 : 8,3 %.

Le fléchissement s'est encore accusé en 1963 : 7,5 % en valeur, 3,1 % en volume, soit *presque la moitié du taux prévu dans le budget économique pour 1963*.

L'importance de l'effort d'équipement varie suivant l'importance de l'entreprise et suivant l'activité .

1° *Suivant l'importance des entreprises.*

L'Institut National de la Statistique, dans l'enquête qu'il effectue périodiquement auprès des chefs d'entreprise, a relevé au mois de juin les prévisions suivantes concernant les investissements :

	Augmentation par rapport à 1962.
Entreprises de moins de 100 salariés.....	0 %
Entreprises de 100 à 500 salariés.....	— 6 %
Entreprises de plus de 500 salariés..... (très gros investisseurs exclus).	+ 2 %
Très gros investisseurs (40 entreprises).....	+ 6,5 %

Quelle que soit leur taille, toutes les entreprises sont affectées par ce mouvement de baisse, mais il est très sensible au niveau de l'entreprise moyenne. Il est expliqué de la manière suivante dans le rapport économique et financier qui est joint à la loi de finances : « Ce ralentissement ne paraît pas directement lié à des difficultés financières accrues, les bénéfices des sociétés ayant été dans l'ensemble meilleurs en 1962 qu'en 1961, mais plutôt à une pause due à la crainte du suréquipement ». Et le document ajoute : « L'effort d'équipement reprendra sans doute lorsque, devant l'expansion de la consommation, les capacités de production apparaîtront insuffisantes ».

2° *Suivant les activités.*

Ce sont les *activités de base* qui sont le plus affectées par le ralentissement et, plus spécialement, la sidérurgie où l'on aura investi, en 1963, 20 % de moins qu'en 1962. La chimie, secteur de pointe, a été également touchée puisque la progression en volume ne s'établit qu'à 1 %.

Dans les *industries de transformation*, ce taux monte à 4,2 %. Il est donc moins fort que celui d'expansion de la production.

En revanche, les secteurs producteurs de services continuent à s'équiper rapidement, qu'il s'agisse des transports privés (+ 12 %), des entreprises commerciales (+ 10 %) ou des activités touristiques (+ 8 %).

Dans l'agriculture au recul de 3 % constaté l'an dernier, a succédé un progrès évalué à 4 %.

## II. — Les investissements du secteur public.

Ce sont les investissements du secteur public qui ont évité une crise dans les entreprises productrices de biens d'équipement.

Mais, là encore, une distinction doit être faite compte tenu de la destination des investissements. Le tableau qui suit nous donne, toujours en volume, les progrès réalisés :

— investissements économiques.....	+ 9,9 %
— investissements sociaux (H. L. M. + hôpitaux)....	+ 23,7 %
— investissements culturels et administratifs.....	+ 14,9 %

D'autre part, à l'intérieur des investissements économiques, la progression n'est pas imputable aux grandes entreprises nationales où elle se limite, pour l'ensemble, à 5,2 % en valeur et à 0,8 % en volume (1).

(1)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1962 (Réalizations.)	1963 Estimations actuelles.	VARIATIONS en pourcentage.
(En millions de francs.)			
<b>I. — Energie :</b>			
Charbonnages de France.....	413	357	— 13,6
Electricité de France.....	3.220	3.460	+ 7,5
Compagnie nationale du Rhône.....	200	273	+ 36,5
Commissariat à l'énergie atomique....	170	150	— 11,8
Gaz de France.....	432	494	+ 14,4
<b>Total (I).....</b>	<b>4.435</b>	<b>4.734</b>	<b>+ 6,7</b>
<b>II. — Transports :</b>			
S. N. C. F. ....	808	825	+ 2,1
R. A. T. P. ....	108	178	+ 61,8
Aéroport de Paris.....	92	93	+ 1,1
Air France .....	394	313	— 20,5
<b>Total (II).....</b>	<b>1.402</b>	<b>1.409</b>	<b>+ 0,5</b>
<b>Total général.....</b>	<b>5.837</b>	<b>6.143</b>	<b>+ 5,2</b>

Elle est essentiellement due aux efforts proprement budgétaires, c'est-à-dire aux crédits des budgets des travaux publics et des postes et télécommunications.

Cette pause dans l'investissement, à une époque où la consommation croît plus vite que la production, n'est peut-être pas très grave dans l'immédiat puisque, nous le disons par ailleurs, il existe encore des capacités de production sous-employées du fait de l'effort de modernisation entrepris par les industries au lendemain de leur entrée dans le Marché Commun.

Mais si la demande doit continuer à grossir au même rythme qu'elle l'a fait au cours de ces derniers mois, si aucun renversement de tendance n'intervient en matière d'équipement — et dans un délai assez rapproché puisque la mise en place d'un investissement demande un certain temps — nous risquons d'aboutir à une rupture entre l'offre et la demande, au détriment du niveau des prix.

## CHAPITRE III

### LES REVENUS

#### I. — Les grandes catégories de revenus.

Le contenu de ce chapitre ne répondra pas, une fois encore à son titre et il faut le déplorer à une époque où il est beaucoup question de « politique des revenus ».

Les revenus — salaires et prestations sociales mis à part — sont mal connus. L'appareil statistique se trouve en défaut. Tout au plus, la comptabilité nationale réussit-elle à saisir de grandes masses reproduites dans le tableau ci-après :

	1962	1963	VARIATIONS
	(En milliards de francs.)		
Salaires et traitements nets.....	116,3	131,6	+ 13,1 %
Prestations sociales et assistance.....	55,2	63,5	+ 15 %
Revenus bruts des entrepreneurs individuels.	82,8	87,6	+ 5,8 %
Autres revenus.....	29,3	30,1	+ 2,7 %
<b>Total .....</b>	<b>283,6</b>	<b>312,8</b>	<b>+ 10,3 %</b>

Retenons de ce tableau que les salaires représenteront, en 1963, 42 % du total ; les transferts sociaux, 20,3 % ; les revenus des entrepreneurs individuels, 28 % ; les autres revenus, 9,7 %.

Retenons encore que, toujours d'après les documents officiels, la masse des ressources nominales des ménages s'accroîtra d'une année sur l'autre d'un peu plus de 10 %, le taux de croissance étant plus fort que cette moyenne pour les salariés et ceux qui bénéficient de prestations sociales et d'assistance — respectivement 13,1 et 15 % — plus faible pour les entrepreneurs individuels (5,8 %).

Mais ces statistiques ne sauraient nous satisfaire. En effet, il serait fort intéressant :

— de connaître comment se répartissent les prestations sociales entre les différents groupes professionnels ;

— de ventiler le poste « entrepreneurs individuels » entre les différentes parties prenantes qui n'ont pourtant rien de commun : agriculteurs, commerçants, artisans, industriels ;

— de préciser le contenu du dernier poste.

Souhaitons que soit mis en place par l'I. N. S. E. E. un instrument d'approche des revenus non salariaux aussi précis que celui qui existe pour les salaires.

Il serait important de savoir, en particulier, dans quelle proportion le revenu des agriculteurs aura été amputé cette année après la mauvaise campagne et le quasi-blocage de leurs prix.

## II. — Les salaires.

1° Dans le secteur privé, l'indice des salaires horaires a évolué de la manière suivante (basse 100 en janvier 1956) :

— 1959 .....	128,6
— 1962 : janvier .....	158,7
avril .....	161,8
juillet .....	165,9
octobre .....	169,5
— 1963 : janvier .....	173,7
avril .....	176,9

D'après les documents statistiques établis par les services officiels, la progression du taux horaire moyen des salaires d'avril 1962 à avril 1963 s'établit à 9,4 % et depuis 1959, à 37,4 %. La croissance a été à peine moins vive au cours du premier semestre de cette année que lors de la période correspondante de l'an dernier : 2,15 % au lieu de 2,25 %.

La masse salariale a cru plus vite non pas du fait de la variation de la durée du travail — elle est restée pratiquement stable — mais du fait de l'accroissement sensible des effectifs (2 %) et sans doute également des modifications des structures hiérarchiques.

Il s'agit là de moyennes autour desquelles s'établit une certaine dispersion. Dans les secteurs où règne une certaine tension de

l'emploi, les hausses ont été plus fortes, dans le bâtiment par exemple ; à l'inverse, là où il y a sous-emploi, il n'y a pratiquement pas d'amélioration — dans les transports maritimes notamment.

Par ailleurs, il serait légitime que les salaires augmentent plus vite dans les secteurs à forte productivité. Or, d'après une étude effectuée sur la masse des salaires versés par les 5.500 grandes entreprises, il semble que ce soit paradoxalement l'inverse qui se soit produit : en 1962, par rapport à 1961, les plus fortes progressions ont été enregistrées dans le secteur de la distribution, 12,9 %, contre 9,3 % pour l'ensemble des activités industrielles.

Quant au *pouvoir d'achat* de l'heure de salaire, établi en se référant à l'indice des 250 articles, il aura évolué comme suit en :

— 1962 : 3 <sup>e</sup> trimestre.....	+ 1,6 %
4 <sup>e</sup> trimestre.....	— 0,3 %
— 1963 : 1 <sup>er</sup> trimestre.....	+ 1,3 %
2 <sup>e</sup> trimestre.....	+ 0,7 %

2° Dans le secteur public, les fonctionnaires auront bénéficié d'une amélioration de leurs rémunérations de 7,25 % qui se décompose en deux tranches :

- une part correspondant au « rattrapage » du secteur privé : 4,25 % ;
- une autre à la progression « normale » des traitements : 3 %.

Le plan de rattrapage se terminera le 1<sup>er</sup> janvier prochain avec 1,75 % ; il ne restera alors comme augmentation que les 4 % normaux.

3° Dans le secteur nationalisé (S. N. C. F., E. D. F. et Gaz de France, Charbonnages), le retard pris par les salaires a été chiffré par un comité de « Trois Sages » réuni à la hâte à la suite des grèves de la fin de l'hiver. Il a été évalué à 7,4-8 % pour les mineurs, 3,1-3,6 % pour les électriciens et les gaziers, 4,7-5,2 % pour les cheminots.

Tirant les conclusions du rapport Massé, le Gouvernement a alors établi les plans de rattrapages suivants :

— *Charbonnages* : augmentation, par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 1963, de 6,5 % au 1<sup>er</sup> avril, 7,25 % au 1<sup>er</sup> juillet, 8 % au 1<sup>er</sup> octobre ; le plan se poursuivra en 1964 avec 11 % au 1<sup>er</sup> janvier et 12,5 % au 1<sup>er</sup> avril ;

— *Electricité de France* : augmentation de 4,10 % à compter du 1<sup>er</sup> avril, de 0,73 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet et de 0,73 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre à laquelle s'ajoutera une amélioration de 1 % de la prime de productivité ;

— *S. N. C. F.* : relèvement de 5 % au 1<sup>er</sup> avril, de 0,75 % au 1<sup>er</sup> juillet, de 0,75 % au 1<sup>er</sup> octobre et de 2,45 % au 1<sup>er</sup> janvier 1964.

\*  
\* \*

L'augmentation globale de la masse salariale a augmenté le volume de la demande, alors que, dans le même temps, la production restant bien en deçà des prévisions du Plan ne s'accroissait qu'à un rythme moitié moindre. Cependant, une partie de cette augmentation a été récupérée par l'Etat sous forme d'impôts — et il ne faut pas oublier que la progression de l'impôt sur le revenu est très rapide par suite de la rigidité de la grille. Une autre partie a été épargnée.

La troisième aura été épongée par les hausses de prix puisqu'il apparaît, si l'on se réfère aux chiffres des comptes nationaux, qu'en volume les prévisions de la consommation des ménages publiées dans la loi de finances pour 1963, + 6 %, auront été pratiquement respectées avec le taux de + 6,1 %.

## CHAPITRE IV

### LES PRIX

En matière de prix, le Gouvernement resté longtemps sourd aux avertissements qui lui étaient donnés reconnaît enfin son échec en présentant un plan anti-hausse. Mais il aura fallu que le glissement des indices s'accélère pour le faire sortir de son optimisme. Pourtant, les statistiques parlent, témoin les chiffres suivants établis par l'I. N. S. E. E. qui, en fixant les hausses annuelles, retracent du même coup les étapes de la dégradation interne de la monnaie :

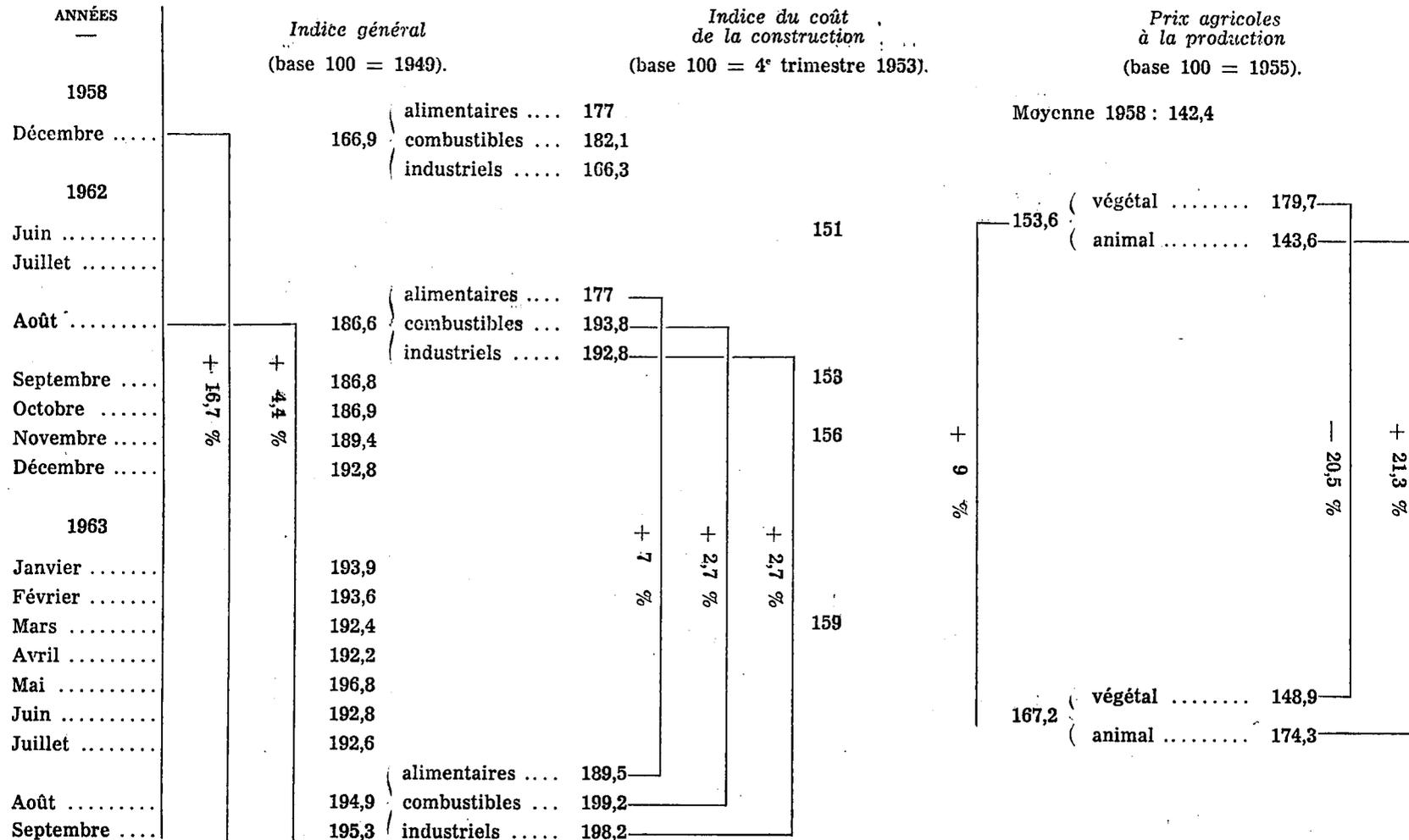
- 6 % de 1958 à 1959 ;
- 3,6 % de 1959 à 1960 ;
- 3,3 % de 1960 à 1961 ;
- 5 % de 1961 à 1962.

Quelle est l'évolution récente des indices ?

#### I. — Les indices des prix de gros.

Pour apprécier leur comportement, nous avons retenu dans le tableau qui suit, outre l'indice général et ses composantes — produits alimentaires, combustibles et énergie, produits industriels — l'indice du coût de la construction et celui des prix agricoles à la production.

**Indices des prix de gros.**



Depuis la réforme de décembre 1958, l'indice général des prix de gros accuse une hausse de 16,7 % : s'agissant d'une période de quatre ans et huit mois, la moyenne annuelle s'établit à 3,6 %.

D'août 1962 à août 1963, la progression dépasse cette moyenne avec le taux de 4,4 %.

1° *Les produits alimentaires*, qui représentent les deux cinquièmes de l'indice sont, d'après les chiffres de l'I. N. S. E. E., en hausse de 7 %, ce qui constitue un taux comparable à celui que l'on avait constaté l'an dernier à pareille époque.

Cette augmentation est toutefois inférieure à la majoration enregistrée par l'indice des prix agricoles à la production, soit 9 %, lequel taux résulte d'un double mouvement :

— une baisse importante du groupe des produits végétaux qui constitue les trois dixièmes de l'indice : 20,5 % ;

— une hausse importante du groupe des produits animaux — 21,3 % — plus sensible pour le bétail sur pied (+ 30 %) que pour le lait (+ 10 %), les volailles (+ 10 %) et surtout les œufs (+ 4,7 %).

2° En matière de *combustibles et d'énergie*, la stabilité d'assez longue durée que nous avons connue est perdue puisque l'indice a cru de 2,7 %. C'est que la baisse du prix du gaz a été trop faible pour compenser les hausses des prix des charbons et de l'électricité, hausses décidées par les Pouvoirs publics à la suite de la remise en ordre des salaires.

3° La progression du poste *produits industriels*, avec le chiffre de 2,7 %, aura été inférieure d'un point à celle constatée l'an dernier. Elle n'en enregistre pas moins les majorations de salaires et de profits et ce, malgré une compétition internationale devenue plus vive.

4° Quant au *coût de la construction*, c'est une hausse de 2 % par trimestre qu'il a accusé ces derniers temps.

## II. — Les indices des prix de détail.

Ils ont été consignés dans le tableau suivant où le lecteur pourra suivre l'évolution de l'indice officiel des 179 articles sur lequel est indexé le salaire minimum interprofessionnel garanti ; celle de l'indice des 250 articles à Paris qui serre de bien plus près la réalité que le précédent ; celle enfin des prix de deux catégories de produits qui « font » l'opinion de la ménagère en matière de hausse : les fruits et légumes frais et le bifteck.



En quatre ans et huit mois, c'est-à-dire de décembre 1958 à août 1963, le prix de la vie s'est accru de 23,4 %. La moyenne annuelle s'établit donc à un peu plus de 5 %, ce qui est beaucoup.

Par ailleurs, comme en matière de prix de gros, la hausse est allée s'accéléralant au cours de la dernière période de douze mois avec le taux excessif de 6,5 %.

L'évolution des composantes a été toutefois différente de ce qu'elle était l'automne dernier :

1° La hausse a été sensiblement inférieure sur le poste *aliments et boissons*, 5,8 % au lieu de 7 % environ. D'où l'inversion d'un phénomène que nous avons dénoncé en son temps : alors que les hausses à la production se répercutaient plus que proportionnellement au stade du gros puis au stade du détail, c'est le contraire qui ce sera produit cette année avec les taux respectifs de 9 %, 7 % et 5,8 %. Serait-ce que le secteur de distribution des produits de l'alimentation irait s'améliorant, tout au moins à Paris, puisqu'il s'agit d'un indice local ?

La boucherie se disciplinerait-elle puisque la hausse du prix du bifteck ne se chiffre qu'à 6,9 % contre 30 % pour le bétail sur pied ? Par contre, les commerces de fruits et légumes auront été moins raisonnables puisque l'effondrement des cours à la production ne s'est traduit que par une baisse de 2,8 % au détail.

2° Autre phénomène nouveau : alors que le poste *produits manufacturés* n'avait jamais, dans un passé récent, accusé de hausse supérieure à 3 %, modérant ainsi la montée de l'indice général, c'est à un chiffre presque double que nous aboutissons cette année : 5,8 %.

Tous les secteurs ont été affectés par le mouvement : l'équipement ménager, les vêtements, le linge, la bonneterie, les chaussures...

La distribution en 1963 d'un pouvoir d'achat supplémentaire qui ne trouvait pas sa contrepartie sur le marché des produits commercialisables, en raison du ralentissement sensible du rythme d'expansion de notre production, est responsable de cette situation.

3° Le taux de la hausse a également doublé en ce qui concerne le poste *services* — la poussée ayant été la plus forte en matière

de logement, du fait des hausses automatiques des loyers et des transports, du fait des majorations de tarifs intervenues dans les services publics, qu'en matière de soins médicaux et de spectacles.

\*  
\* \*

Ainsi, les hypothèses budgétaires en ce qui concerne l'évolution des prix — une hausse limitée à seulement 2 % — auront été démenties par les faits puisque le dérapage des prix de gros aura été de plus du double et celui des prix de détail de plus du triple.

Or, les prix ne font que traduire la dévalorisation progressive de la monnaie. Deux questions peuvent être posées :

— quelle est l'attitude des Pouvoirs publics devant cette montée des prix ? La réponse : mise en place d'un plan de stabilisation dont nous parlerons plus loin ;

— les hausses ne vont-elles pas compromettre le volume de nos ventes à l'étranger, achevant de grignoter la marge que nous avait procurée la dévaluation de 1958 ? Pas tout à fait encore répond l'I. N. S. E. E. d'après les documents en sa possession au mois de mars dernier.

Mais depuis le mois de mars, les prix français ont monté de près de trois points, alors que les hausses constatées à l'étranger — l'Italie mise à part — ont été bien inférieures.

Si une certaine marge de manœuvre existe encore d'après l'I. N. S. E. E., elle tend de plus en plus à se réduire à vive allure, sinon à disparaître.

## CHAPITRE V

### LA MONNAIE ET L'ÉPARGNE

Nous analyserons, d'une part, l'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties, d'autre part, celle de l'épargne liquide et de l'épargne investie.

#### I. — L'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties.

A la fin de juillet dernier, le montant de la masse monétaire s'établissait à 156,3 milliards de francs. Etant donné qu'elle atteignait 134,5 milliards de francs un an auparavant, *la progression annuelle ressort à 16,2 %*. Bien que l'on puisse constater un certain ralentissement, le bond en avant est encore trop important surtout si on le rapproche du taux d'accroissement de la production en volume, moins de 5 %. Comment, dès lors, les prix pourraient-ils demeurer stables ? Les hausses n'ont d'ailleurs pas épongé la totalité de la différence et la tension inflationniste qui subsiste est d'autant plus inquiétante que la « liquidité » de la masse monétaire demeure très élevée.

#### A. — L'ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

La masse monétaire se compose essentiellement des *billets en circulation*, des *dépôts à vue* dans les banques, au service des chèques postaux et au Trésor et des *dépôts à terme*.

Sa structure, appréciée à la fin de juillet des deux dernières années, a très peu varié :

	Billets.	Dépôts à vue.	Dépôts à terme.
— juillet 1962 .....	35 %	54 %	8 %
— juillet 1963 .....	34 %	55 %	7 %

Sa liquidité demeure donc très élevée.

Depuis le début de l'année, les trois composantes de la masse monétaire ont évolué de la manière suivante :

MASSE MONETAIRE	SEPT PREMIERS MOIS DE	
	1962	1963
	(En milliards de francs.)	
Billets en circulation.....	+ 3,22	+ 3,76
Dépôts à vue.....	+ 7,58	+ 7,53
Dépôts à terme.....	+ 0,81	— 0,36

*Le montant des billets en circulation* accuse, cette année, une progression encore plus importante qu'en 1963 et pourtant nous avons signalé à l'époque que le rythme d'expansion qui avait été atteint rappelait dangereusement celui des dernières années de la IV<sup>e</sup> République. Le phénomène s'explique par la croissance des revenus nominaux dont nous avons souligné l'importance par ailleurs.

*La progression des dépôts à vue*, comparable à celle de l'an dernier — elle avait été forte du fait des rapatriements de capitaux effectués par les rapatriés d'Algérie — témoigne à la fois de l'importance des revenus des catégories sociales qui utilisent le carnet de chèques et de l'habitude prise par les entreprises de ne pas immobiliser trop longtemps les avoirs qui constituent leur trésorerie.

Ces deux formes de monnaie sont les plus « liquides ». Mobilisable moins rapidement est le *dépôt à terme* dont on constate qu'il a diminué en valeur absolue : en période d'incertitude monétaire, il est normal qu'individus et entreprises manifestent une certaine préférence pour la liquidité.

B. — L'ÉVOLUTION DES CONTREPARTIES  
DE LA MASSE MONÉTAIRE

Elles se regroupent essentiellement sous trois rubriques : *or et devises, créances sur le Trésor et crédits à l'économie*, dont l'évolution, au cours des sept premiers mois des années 1962 et 1963 a été la suivante :

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	SEPT PREMIERS MOIS DE	
	1962	1963
	(En milliards de francs.)	
Or et devises.....	+ 3,45	+ 1,60
Créances sur le Trésor.....	+ 2,97	+ 5,31
Crédits à l'économie.....	+ 5,71	+ 3,55

Par rapport à 1963, on peut constater de sensibles modifications qui ne font que refléter la situation économique générale :

— le solde créditeur de la balance des paiements sera moins élevé que par le passé, la balance commerciale se dégradant : aussi la progression du poste *or et devises* est-elle moitié moindre que l'an passé ;

— le rythme d'expansion de la production s'est sérieusement ralenti ; ce phénomène, joint à la politique de resserrement du crédit effectuée depuis le début de l'année, a provoqué un freinage des *crédits à l'économie*.

Par ailleurs, l'exécution du budget a été plus rapide que par le passé. L'Etat a tiré sur son compte à la Banque de France et a bénéficié, dans le même temps, de l'augmentation des dépôts aux chèques postaux : d'où le fort développement des *créances sur l'Etat*.

\*  
\* \*

Sans doute la liquidité de la masse monétaire présente-t-elle des aspects positifs. Le taux d'escompte de la Banque de France demeure fixé à 3,5 %. Les taux de l'argent au jour le jour ont même légèrement baissé par rapport à l'an dernier : durant les sept premiers mois de 1963, ils ont évolué entre 2,89 et 3,40 %

contre 3,38 et 3,64 % en 1962. Les banques elles-mêmes ont la possibilité de nourrir une part de leur portefeuille « moyen terme » encore plus importante que par le passé et le poste correspondant de l'Institut d'émission continue à se dégonfler. Enfin, le financement du découvert budgétaire ne pose pas de problème, à telle enseigne que le Gouvernement a inauguré une procédure d'adjudication des bons du Trésor auprès des banques, les bons étant cédés à l'établissement le moins exigeant en matière d'intérêt.

Néanmoins, une liquidité aussi forte fait peser une menace sur les prix et, par delà, sur la monnaie.

Les Pouvoirs publics s'en sont enfin émus — témoin les mesures prises tout au long de l'année et notamment à l'occasion du plan de stabilisation. Ces mesures peuvent se regrouper ainsi :

— *resserrement du crédit* par relèvement du coefficient de trésorerie, limitation de la progression des encours bancaires, limitation du crédit à la consommation ;

— *lancement de deux emprunts d'Etat* à long terme, d'un et deux milliards de francs pour stériliser une partie de ces trop abondantes liquidités ;

— *mesures tendant à inciter l'épargne liquide à s'investir durablement* : privilèges fiscaux accordés aux sommes investies dans l'équipement immobilier, création de sociétés d'investissements à capital variable.

Ce n'est qu'au bout de quelques mois que l'on connaîtra le degré d'efficacité de la plupart de ces dispositions.

## II. — L'évolution de l'épargne.

L'épargne, c'est tout ce qui n'a pas été consommé. Elle est dite « liquide » lorsque l'épargnant la conserve par devers lui (le « bas de laine » dont le volume est difficilement chiffrable) ou la confie à une institution qui pourra la lui restituer dans un délai très bref (une banque, une caisse d'épargne, le Trésor sous la forme de bons) ; elle peut donc se porter rapidement sur le marché des biens de consommation et présente, à ce titre, un certain danger pour la monnaie.

Elle peut aussi s'investir à long terme, en actions ou en obligations : elle participe alors au financement des équipements et ne fait plus courir de risque monétaire.

### A. — L'ÉPARGNE LIQUIDE

Nous avons retracé, dans le tableau ci-après, l'accroissement de trois catégories d'épargne liquide au cours des sept premiers mois de 1962 et 1963 : les *dépôts à terme* dans les banques, les *dépôts dans les caisses d'épargne* et les *bons du Trésor sur formules*, c'est-à-dire ceux qui sont souscrits par les particuliers et les entreprises.

EPARGNE LIQUIDE	SEPT PREMIERS MOIS DE	
	1962	1963
	(En milliards de francs.)	
Dépôts à terme dans les banques.....	+ 0,81	— 0,36
Excédents des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne .....	+ 2,07	+ 2,63
Bons du Trésor sur formules.....	+ 1,96	+ 1,40

Le volume de l'épargne liquide constaté à travers ces trois rubriques a crû moins vite que l'an dernier : 3,67 milliards de francs contre 4,84 milliards et il faut y voir l'effet, d'une part, de la ponction d'un milliard de francs effectuée par le premier emprunt et, d'autre part, l'accroissement très important de la consommation.

Nous avons déjà constaté pour les *dépôts à terme* un fléchissement en valeur absolue. Pour les *bons du Trésor sur formules*, il y a un ralentissement consécutif aux baisses des taux intervenues en 1962 et à la concurrence de l'emprunt à long terme.

Par contre, les excédents des dépôts sur les retraits dans les *caisses d'épargne* sont en nette progression sur l'an dernier : 27 % (1), mais les collectivités locales, qui auraient dû profiter de ce supplément pour leurs équipements, ont dû entrer, auprès de la Caisse des dépôts, en compétition avec les entreprises nationales pour la part débudgétisée de leurs investissements.

(1) La situation s'est altérée au début de l'automne puisqu'en septembre l'excédent des dépôts a été inférieur à ce qu'il était un an auparavant.

B. — L'ÉPARGNE INVESTIE

Nous avons retracé dans le tableau suivant le montant des émissions de valeurs mobilières effectuées au cours des six premiers mois des années 1962 et 1963 à partir de statistiques établies par le Crédit lyonnais.

NATURE DES EMISSIONS	SIX PREMIERS MOIS DE		DIFFERENCES
	1962	1963	
	(En milliards de francs.)		
Secteur privé :			
— augmentation de capital en numéraire .....	1,91	2,13	+ 0,22
— émissions d'obligations.....	0,68	0,59	— 0,09
Total secteur privé.....	2,59	2,72	+ 0,13
Emprunts du Trésor à long et moyen terme .....	»	1,28	+ 1,28
Emissions d'obligations par les entreprises ou établissements du secteur public ou semi-public.....	2,74	3,14	+ 0,40
Collectivités locales et groupements de sinistrés .....	0,02	0,25	+ 0,23
Total général.....	5,35	7,39	+ 2,04

La situation s'est sensiblement modifiée depuis l'an dernier.

Tout d'abord, le volume de l'épargne investie a progressé très fortement d'une année sur l'autre : 38 %.

Cette progression n'est imputable au secteur privé que pour une faible part. Sans doute des améliorations peuvent être constatées sur le marché des actions où la demande a passé de 1,91 à 2,13 millions de francs. C'est un retrait que l'on constate par contre sur le marché des obligations qui a subi la concurrence :

1° De l'emprunt d'Etat, le premier à être lancé depuis 1959 ;

2° Du secteur bancaire de l'Etat (Crédit foncier, Crédit national) et des entreprises nationales dont une part des investissements a été débudgétisée : ces établissements et entreprises auront

demandé au marché au cours du premier semestre de 1963, 400 millions de plus qu'au cours du premier semestre de 1962.

L'Etat et les sociétés nationales jouissent d'ailleurs d'une situation privilégiée puisque l'émission d'un emprunt obligataire est soumise à une autorisation et que c'est la direction du Trésor au Ministère des Finances qui établit le calendrier des émissions.

Les entreprises privées verraient-elles leurs possibilités accrues qu'on peut se demander si elles en useraient davantage. Durant la période inflationniste, elles ont contracté l'habitude d'auto-financer leurs équipements neufs. Or, une obligation est remboursable et son taux d'intérêt élevé. Bien qu'une baisse profonde soit intervenue depuis 1958, bien que pour les premiers mois de 1963 on enregistre encore un léger fléchissement, le loyer de l'argent demeure élevé ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

	Taux moyen à l'émission.	Rendement d'après les cours en bourse.
Moyenne année 1959.....	6,45	7,03
Moyenne année 1960.....	5,83	6,69
Moyenne année 1961.....	5,72	6,57
Moyenne année 1962.....	5,73	6,45
Moyenne année 1963 (7 premiers mois)..	5,71	6,22

Il est peu probable qu'il baisse encore pour deux raisons, l'une monétaire, l'autre fiscale :

— l'intérêt est un « prix » comme les autres et nous avons connu une période de hausse continue en ce qui concerne les biens et les services ; en l'état actuel des choses, le rendement de 6,22 % relevé dans le tableau ci-dessus suffit à peine à couvrir le prêteur contre l'érosion monétaire ;

— celui-ci est en outre victime de la forte progressivité de l'impôt sur les revenus et le rendement réel des économies qu'il a investies dépend de l'imposition de la dernière tranche de ses ressources : dans ces conditions, il n'est même plus garanti contre la dépréciation du franc.

## CHAPITRE VI

### LE COMMERCE EXTERIEUR

#### I. — La dégradation progressive de notre balance commerciale.

Elle s'inscrit dans les balances mensuelles dressées par l'Administration des douanes. Nous ferons remarquer que les exportations tiennent compte de l'assurance et du fret, ce que ne font pas les importations, de telle sorte qu'on peut dire qu'il y a couverture des achats par les ventes lorsque le taux se situe aux environs de 94 %.

Voici les chiffres :

	PAYS ETRANGERS			ZONE FRANC		
	Impor- tations.	Expor- tations.	Couver- ture.	Impor- tations.	Expor- tations.	Couver- ture.
	(En millions de francs.)					
Août .....	2.072	1.876	91 %	592	489	83 %
Septembre .....	2.806	2.218	96 %	512	487	95 %
Octobre .....	2.565	2.857	111 %	556	685	123 %
Novembre .....	2.723	2.568	94 %	594	690	116 %
Décembre .....	2.679	2.393	89 %	666	670	101 %
Janvier .....	2.643	2.345	89 %	594	634	107 %
Février .....	2.445	2.375	97 %	550	642	117 %
Mars .....	3.074	2.650	86 %	789	667	85 %
Avril .....	3.093	2.762	89 %	675	671	99 %
Mai .....	3.300	2.884	87 %	776	671	86 %
Juin .....	2.776	2.765	100 %	610	650	107 %
Juillet .....	3.015	2.891	96 %	642	640	100 %
Août .....	2.335	2.179	93 %	521	514	98 %
Septembre .....	2.766	2.501	90 %	473	560	118 %

1° En ce qui concerne nos échanges avec l'étranger, on constate la montée croissante des importations depuis septembre (nous excluons août, mois des congés); au cours de quatre mois, elles ont même dépassé trois milliards de francs. Les exportations aussi sont en progrès — ce qui prouve que nos prix sont encore compétitifs — mais leur taux d'accroissement demeure assez lent. Il résulte qu'au cours de cinq mois, la balance a été déficitaire et d'une manière importante au printemps dernier.

2° Avec la zone franc, le pourcentage de couverture demeure bon, mais le volume des échanges paraît s'être contracté par rapport au passé, la disparition des liens politiques s'accompagnant du relâchement des liens économiques.

De plus, le courant de nos ventes et de nos achats est plus régulier que l'an dernier où il avait été gravement perturbé par le règlement de l'affaire algérienne.

## II. — La balance commerciale, reflet de la situation économique intérieure.

La distorsion qui se produit entre les importations et les exportations au détriment de notre balance résulte essentiellement du renforcement de la demande à l'intérieur, dans le temps où la demande étrangère s'essouffle.

Le phénomène apparaît clairement dans la comparaison des résultats enregistrés avec l'étranger au cours des sept premiers mois de 1962 et de 1963, résultats ventilés par groupes de produits :

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	sept premiers mois de		Variations.	sept premiers mois de		Variations.
	1962.	1963.		1962.	1963.	
	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
Alimentation .....	1.804	2.216	+ 22,9 %	2.042	2.636	+ 29 %
Energie .....	2.417	3.113	+ 28,7 %	550	603	+ 9,6 %
Produits bruts .....	3.338	3.687	+ 10,4 %	1.687	1.694	+ 0,4 %
Demi-produits .....	3.980	4.653	+ 16,7 %	5.235	5.443	+ 4 %
Biens d'équipement .....	3.548	4.092	+ 15,3 %	3.748	3.932	+ 5 %
Produits industriels de consommation .....	1.948	2.578	+ 32,3 %	3.765	4.358	+ 15,7 %
Or industriel .....	25	8	»	5	5	»
	17.060	20.347	+ 19,3 %	17.032	18.671	+ 9,6 %

Pour la période considérée, la balance était équilibrée en 1962, puisque le déficit ne se montait qu'à 28 millions de francs et que le pourcentage de couverture des achats par les ventes s'établissait à 99,9 %. En 1963, le déficit a atteint 1.676 millions et la couverture est tombée à 91,7 %.

1° *Du côté des importations*, qui progressent de 19,3 % alors que le taux de croissance n'est que de 9,6 % pour les exportations — soit deux fois moins — les constatations sont les suivantes :

— le froid rigoureux de l'hiver dernier, joint à la grève des mineurs, a nécessité des achats massifs de combustibles et, notamment, de charbon, environ 30 % de plus que l'an dernier ;

— l'augmentation du pouvoir d'achat distribué à la population et l'accroissement de la demande qui en est résulté, en face d'une production nationale dont le rythme d'expansion s'était ralenti, ont eu pour conséquence de fortes importations de produits alimentaires et de produits manufacturés : 23 % de plus que l'an dernier pour les premiers, un tiers en plus pour les seconds. Il fallait, d'une part, faire face à la demande ; mais il faut reconnaître également que le Gouvernement, par certaines importations, a voulu peser sur les prix ;

— l'expansion, bien que modérée, a été « nourrie » par des achats supplémentaires de biens, de produits bruts et de demi-produits, ce qui est normal, et par des achats supplémentaires de biens d'équipement, ce qui l'est moins et prouve qu'il n'a pas été remédié, chez nous, à la carence de ce secteur, dénoncée il y a longtemps par votre Commission des Finances.

2° *Du côté des exportations*, il convient de noter :

— la forte progression des ventes de produits d'origine agricole, 29 % : la dernière campagne avait été bonne et la prospection des marchés très active ;

— le taux honorable de l'augmentation des exportations de produits manufacturés (15,7 %) qui ne représente toutefois que la moitié de la progression des achats comptabilisés dans ce même poste ;

— le quasi-piétinement des ventes de biens d'équipement : la balance particulière de ce poste, qui était légèrement positive l'an passé, est devenue négative.

Quelles seront les répercussions de ces mouvements sur la balance des paiements ? Il est encore trop tôt pour faire des prévisions car il n'y a pas concomitance entre le franchissement de la frontière par les marchandises et les opérations de paiement ou de décaissement, l'écart dépendant de la durée des crédits consentis ou obtenus. Mais, à n'en pas douter, la dégradation de la balance commerciale se répercutera un jour dans nos comptes extérieurs. Elle sera peut-être compensée dans ces comptes par des entrées de capitaux, mais les résultats de ces deux catégories d'opérations sont loin d'être comparables : les devises qui entrent en contrepartie de nos expéditions de biens sont acquises définitivement ; les capitaux, eux, ne sont pas notre propriété et peuvent repartir aussi vite qu'ils étaient venus.

## CHAPITRE VII

### LES COMPTES EXTERIEURS

Pour l'année 1962, la balance des paiements a fait apparaître un solde créditeur de 598 millions de dollars (près de 3 milliards de francs): étant donné que les remboursements anticipés ont atteint un montant presque égal (595 millions de dollars), c'est donc un total de près de 1,2 milliard de dollars (6 milliards de francs) de devises qui sont entrées chez nous.

Pour 1963, nous connaissons la balance du premier trimestre et l'évolution du niveau des réserves de change.

#### I. — La balance des paiements du premier trimestre de 1963.

Elle a été résumée dans le tableau ci-après, les chiffres consignés devant être considérés comme provisoires.

Balance des paiements entre la zone franc et les pays étrangers.

	PREMIER TRIMESTRE DE					
	1962			1963		
	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.
	(En millions de dollars.)					
I. — <i>Biens et services.</i>						
A. — Marchandises .....	1.401,7	1.287,1	+ 114,6	1.555,4	1.524,5	+ 30,9
B. — Services .....	454,6	386,2	+ 68,4	481,9	423,4	+ 58,5
Dont :						
— transports .....	65,1	66,5	— 1,4	59,6	70,4	— 10,8
— voyages .....	102,0	56,3	+ 45,7	113,0	73,8	+ 39,2
— revenus du capital.....	42,2	21,2	+ 21,0	44,9	24,3	+ 20,6
— revenus de la propriété intellectuelle....	14,3	28,1	— 13,8	33,4	47,0	— 13,6
— revenus du travail.....	8,4	37,2	— 28,8	9,8	37,8	— 28,0
<b>Total I: A + B.....</b>	<b>1.856,3</b>	<b>1.673,3</b>	<b>+ 183,0</b>	<b>2.037,3</b>	<b>1.947,9</b>	<b>+ 89,4</b>

	PREMIER TRIMESTRE DE					
	1962			1963		
	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.
	(En millions de dollars.)					
II. — Prestations gratuites.....	32,3	5,4	+ 26,9	32,1	19,3	+ 12,8
III. — Mouvements de capitaux.						
A. — Prêts à long terme et investissements..	216,8	196,0	+ 20,8	306,1	224,8	+ 81,3
Dont :						
a) Secteur privé :						
— résidents .....	28,0	30,6	— 2,6	118,0	111,5	+ 6,5
— non résidents.....	188,6	71,0	+ 117,6	187,9	81,1	+ 106,8
* Prêts à plus d'un an.....	36,3	8,1	+ 28,2	42,0	16,2	+ 25,8
* Investissements directs.....	49,1	12,7	+ 36,4	63,0	21,9	+ 46,1
* Investissements de portefeuille.....	103,2	50,2	+ 53,0	77,9	43,0	+ 34,9
b) Secteur public.....	0,2	94,4	— 94,2	0,2	32,2	— 32,0
B. — Mouvements de capitaux à court terme.	10,7	60,6	— 49,9	17,3	18,5	— 1,2
Total III : A + B.....	227,5	256,6	— 29,1	323,4	243,3	+ 80,1
IV. — Divers (dont Outre-Mer).....	75,5	8,4	+ 67,1	94,4	60,2	+ 34,2
Total général.....	2.191,6	1.943,7	+ 247,9	2.487,2	2.270,7	+ 216,5

Le solde positif enregistré au cours du premier trimestre 1963, soit 216 millions de dollars ou 1,08 milliard de francs, est inférieur à celui qui avait été enregistré au cours du premier trimestre de 1962, 248 millions de dollars ou 1,24 milliard de francs bien que, contrairement à ce qui s'était passé l'an dernier, aucun remboursement anticipé ne soit intervenu durant cette période.

L'évolution de la balance des paiements présente deux caractéristiques :

A. — *La balance des paiements courants s'est dégradée* puisque le boni est inférieur de plus de moitié à ce qu'il était l'an passé (89 millions de dollars contre 183).

1° Le poste *marchandises* est le plus touché (31 millions de dollars contre 115). Il reflète en l'atténuant la détérioration de notre balance commerciale. Nos excédents sur le Marché commun ont diminué de moitié et notre déficit avec l'Amérique du Nord a presque doublé.

2° Le poste *services* est moins atteint (58 millions de dollars contre 68). Quelques rubriques demeurent à peu près stables : revenus du capital, revenus de la propriété intellectuelle, revenus du travail. D'autres accusent un certain fléchissement, les transports et, surtout, le tourisme qui, d'année en année, tend à devenir moins bénéficiaire.

B. — *Les mouvements de capitaux privés étrangers font preuve d'une certaine stabilité* puisque les entrées surpassent les sorties de 107 millions de dollars (535 millions de francs) contre 117 en 1962 (585 millions de francs).

Tout au plus pouvons-nous noter une modification dans leur répartition par nature et par pays :

— le volume des prêts et des investissements directs s'accroît alors que les investissements de portefeuille fléchissent nettement ;

— la part des Etats-Unis va en diminuant tandis que celle des pays européens va en augmentant.

## II. — Les réserves de change.

Fin septembre dernier, elles s'élevaient à 4.322 millions de dollars (près de 2,2 milliards de francs) contre 3.610 fin décembre 1962 : les rentrées nettes de devises au cours des huit premiers mois de l'année se chiffrent donc à 712 millions de dollars (3,5 milliards de francs).

Par ailleurs, deux remboursements ont été effectués par anticipation cette année pour un montant de 280 millions de dollars. De ce fait, la dette extérieure se situe désormais en deçà du

milliard de dollars, aux environs de 3,5 milliards de francs : compte tenu du niveau des réserves, son remboursement ne pose pas pour l'instant de problème.

Etant donné que la balance commerciale évolue dans un sens défavorable, le boni de nos comptes extérieurs doit être imputé aux rentrées de capitaux — ceux que l'on qualifie de « flottants » et ceux qui s'investissent.

Pour freiner l'entrée des premiers, le Gouvernement a interdit aux banques de leur servir un intérêt. Il a également soumis à un contrôle plus sévère les emprunts que les résidents peuvent contracter à l'étranger, pour tourner par exemple les restrictions de crédits qui viennent d'être imposées aux établissements financiers.

Nous avons déjà signalé deux dangers que pouvaient faire courir les capitaux étrangers :

— le fait qu'une large part d'entre eux pouvaient repartir aussi vite qu'ils étaient entrés : les capitaux flottants, les investissements boursiers ;

— le fait que certains d'entre eux pouvaient mettre la main sur d'importantes affaires françaises.

Le premier danger vient d'être chiffré par certains experts : il paraît que si la tendance venait à se retourner, nous pourrions perdre un milliard de dollars en trois semaines.

Le second vient de se confirmer : une grande marque d'automobiles vient de passer sous contrôle américain ; une vieille et puissante entreprise sidérurgique a failli tomber aux mains de capitaux belges.

\*  
\* \*

A l'heure actuelle, nos réserves de change, vu le mauvais pas où se sont mis, en matière de finances extérieures, certains de nos alliés, constituent un moyen de pression non négligeable dans le jeu diplomatique qui est en train d'ébranler le monde occidental.

Elles constituent également une assurance contre les retournements de conjoncture qui sont toujours possibles.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier qu'elles ne représentent que sept mois d'importations. C'est dire que leur sort est suspendu au niveau de nos prix.

DEUXIÈME PARTIE

---

**La situation financière des divers secteurs  
de l'activité de l'Etat.**

---

## CHAPITRE PREMIER

### LE SECTEUR ADMINISTRATIF

La gestion des opérations administratives est retracée dans le budget de l'Etat. Pour apprécier cette gestion, il nous faut donc, d'une part, rappeler quelle a été l'évolution des données budgétaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963 et, d'autre part, voir quelle a été, dans le même temps, la situation de la Trésorerie.

\*  
\* \*

#### I. — L'évolution du budget.

Après le vote de la loi de finances, le budget de 1963 se présentait, globalement, ainsi qu'il suit :

— charges globales .....	99.384 millions de francs
— ressources globales .....	92.416 — —
<hr/>	
— découvert .....	6.968 millions de francs.

Jusqu'à présent, deux lois de finances rectificatives ont modifié l'équilibre initial :

— la loi n° 63-628 du 2 juillet 1963 qui était réputée — peut-être avec présomption — porter « maintien de la stabilité économique et financière » (1) et qui comportait, outre l'obligation de réaliser 513 millions de francs d'économies, l'institution de recettes nouvelles : rétablissement d'un demi-décime en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques, prélèvement de 1,50 % sur les réserves des sociétés, majoration du droit d'apport sur l'incorporation des réserves des sociétés au capital, augmentation de la taxe annuelle sur les véhicules de tourisme, modification du régime fiscal des tantièmes des administrateurs de sociétés.

— la loi n° 63-778 du 31 juillet 1963 qui ouvrait seulement un certain nombre de crédits supplémentaires.

Compte tenu des plus-values de recettes et des économies imposées notamment dans les entreprises nationales, le découvert du budget est demeuré au-dessous du seuil fatidique des 7 milliards de francs.

Le tableau ci-après résume cette évolution en indiquant les variations des grandes masses budgétaires.

---

(1) Si elle avait eu vraiment cet effet, il n'aurait pas été nécessaire d'élaborer, en septembre, un plan de stabilisation.

NATURE DES OPERATIONS	LOI de finances.	LOI de finances rectificative n° 63-628 du 2 juillet 1963.	LOI de finances rectificative n° 63-778 du 31 juillet 1963	TOTAUX généraux.
		(En millions de francs.)		
<b>I. — Opérations à caractère définitif.</b>				
<b>A. — Dépenses :</b>				
<b>1° Budget général :</b>				
— Dépenses ordinaires civiles.....	51.151	+ 2.191	+ 838	54.180
— Dépenses civiles en capital :				
— Equipement .....	7.192	»	+ 222	7.414
— Dommages de guerre.....	846	»	»	846
— Dépenses militaires.....	18.551	»	+ 294	18.845
<b>Total .....</b>	<b>77.740</b>	<b>+ 2.191</b>	<b>+ 1.354</b>	<b>81.285</b>
<b>2° Budgets annexes.....</b>	<b>11.206</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>11.206</b>
<b>3° Comptes d'affectation spéciale.....</b>	<b>2.834</b>	<b>»</b>	<b>+ 6</b>	<b>2.840</b>
<b>Total (A).....</b>	<b>91.780</b>	<b>+ 2.191</b>	<b>+ 1.360</b>	<b>95.331</b>
<b>B. — Ressources .....</b>	<b>91.201</b>	<b>+ 2.253</b>	<b>+ 1.505</b>	<b>94.959</b>
<b>II. — Opérations à caractère temporaire.</b>				
<b>A. — Dépenses :</b>				
<b>1° Comptes de prêts :</b>				
— F. D. E. S.....	3.050	»	— 30	3.020
— Prêts d'équipement.....	666	»	— 15	651
— H. L. M.....	2.573	»	»	2.573
— Consolidation de prêts spéciaux à la construction .....	600	»	»	600
— Divers .....	20	»	+ 140	160
<b>Total .....</b>	<b>6.909</b>	<b>»</b>	<b>+ 95</b>	<b>7.004</b>
<b>2° Prêts exceptionnels sur comptes d'affec- tation spéciale.....</b>	<b>83</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>83</b>
<b>3° Comptes d'avances (charge nette).....</b>	<b>299</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>299</b>
<b>4° Comptes de commerce (charge nette) ..</b>	<b>317</b>	<b>»</b>	<b>+ 70</b>	<b>387</b>
<b>5° Autres comptes spéciaux (charge nette).</b>	<b>— 4</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>— 4</b>
<b>Total (A).....</b>	<b>7.604</b>	<b>»</b>	<b>+ 165</b>	<b>7.769</b>
<b>B. — Ressources .....</b>	<b>1.215</b>	<b>— 89</b>	<b>+ 20</b>	<b>1.146</b>
<b>III. — Récapitulation générale.</b>				
Dépenses .....	99.384	+ 2.191	+ 1.525	103.100
Ressources .....	92.416	+ 2.164	+ 1.525	96.105
Découvert .....	6.968	+ 27	»	6.995

Ce tableau ne donne pas l'image définitive du budget de 1963, car le Gouvernement, dans le rapport économique et financier, a annoncé le dépôt d'un troisième collectif (1). Il estime toutefois que, eu égard aux plus-values fiscales probables « *le montant final du découvert du Trésor s'établira à la fin de 1963 à un niveau sensiblement inférieur à 7 milliards de francs.* »

\*  
\* \*

Si le découvert budgétaire doit ainsi demeurer dans la limite des années précédentes, le montant des charges de trésorerie excédera certainement ceux enregistrés antérieurement, notamment en 1962.

\*  
\* \*

## II. — Les charges de trésorerie.

A la fin des huit premiers mois de l'année, l'exécution des lois de finances avait, en effet, imposé au Trésor des charges s'élevant à 8.190 millions de francs au lieu de 4.630 millions, en 1962, au cours de la même période, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

---

(1) Rapport économique et financier, page 18.

Exécution des lois de finances.

NATURE DES OPERATIONS	HUIT PREMIERS MOIS	
	1962	1963
	(En milliards de francs.)	
<i>I. — Opérations à caractère définitif.</i>		
Exercice précédent (solde) .....	— 2,27	— 3,49
Exercice courant :		
— dépenses .....	— 44,68	— 51,97
— recettes .....	+ 46,85	+ 53,26
	+ 2,17	+ 1,29
Solde (I) .....	— 0,10	— 2,20
<i>II. — Opérations à caractère temporaire.</i>		
Dépenses .....	— 5,12	— 6,73
Recettes .....	+ 0,59	+ 0,74
	— 4,53	— 5,99
Solde (II) .....	— 4,53	— 5,99
<i>III. — Découvert général .....</i>		
	— 4,63	— 8,19

Quelles sont les causes de cette situation ?

Un décalage dans les rentrées fiscales, un alourdissement plus accentué de la période complémentaire du précédent exercice, des dépenses de trésorerie plus élevées en raison notamment de l'octroi d'avances à l'Algérie et sans doute la consommation plus rapide des crédits de report.

\*  
\* \*

Nous avons déjà souligné, dans nos précédents rapports, combien les crédits de report — qui ne font que traduire le retard apporté dans la réalisation de travaux dont beaucoup sont cependant très urgents — constituent une menace pour une saine gestion budgétaire. Que leur utilisation s'accélère — ce qui est très souhaitable pour l'équipement — et la trésorerie doit alors faire face à des charges supérieures aux prévisions initiales.

L'ensemble de ces crédits de report (titres III à VII du budget) représentent une masse importante :

- 4.585 millions de francs de 1960 à 1961 ;
- 4.825 millions de francs de 1961 à 1962 ;
- 4.160 millions de francs de 1962 à 1963.

Le tableau ci-après en donne la répartition par ministère.

**Crédits de report.**

MINISTÈRES	1960-1961.	1961-1962.	1962-1963.
	(En francs.)		
Affaires culturelles.....	56.236.402	70.842.718	95.190.736
Affaires étrangères.....	106.137.925	128.553.333	138.393.038
Agriculture .....	173.043.364	130.687.259	166.905.543
Anciens Combattants et Victimes de Guerre .....	49.077.592	65.900.086	63.277.527
Construction .....	45.531.488	62.289.115	64.477.520
Coopération .....	28.501.418	13.193.326	45.343.147
D. O. M.-T. O. M.....	3.846.048	23.233.116	39.790.505
Education nationale.....	820.616.383	1.175.726.586	730.956.973
Finances et Affaires économiques :			
— Charges communes.....	681.053.391	672.191.303	790.664.441
— Services financiers.....	36.239.106	57.227.980	71.368.711
— Affaires économiques.....	17.504.723	31.120.822	11.821.777
Industrie .....	129.322.345	120.924.722	72.573.539
Intérieur .....	186.620.163	171.367.372	397.620.282
Justice .....	6.226.668	12.485.641	17.356.549
Services du Premier Ministre :			
— Services généraux.....	177.617.500	190.369.631	81.656.699
— Information .....	62.184	156.794	293.907
— Journaux officiels.....	2.345.885	1.194.159	1.125.925
— S. G. D. N.....	1.210.756	1.852.279	1.091.548
— S. D. E. C. E.....	136.683	70.884	176.615
— G. C. R.....	473.906	714.702	405.805
— Conseil économique et social...	»	»	»
— Commissariat général du plan d'équipement et de la produc- tivité .....	49.904	11.707	16.128
— Affaires algériennes.....	204.940	16.201	15.008.846
— Commissariat au tourisme.....	»	»	»
— Administration de la F. O. M...	9.115.476	12.534.324	»
Rapatriés .....	»	»	»
Sahara .....	33.945.094	32.095.859	22.000.000
Santé publique et Population.....	102.456.850	107.028.469	85.123.535
Travail .....	63.335.453	55.950.034	46.490.620
Travaux publics et Transports :			
— Travaux publics et Transports..	71.831.381	141.801.637	193.296.648
— Aviation civile.....	85.269.259	116.165.648	137.327.749
— Marine marchande.....	48.525.407	125.983.988	193.970.804
Totaux pour les dépenses civiles .....	2.936.537.694	3.521.689.695	3.483.725.117
Armées .....	1.648.360.084	1.303.757.984	676.287.527
Totaux généraux.....	4.584.897.778	4.825.447.679	4.160.012.644

Sur la base des résultats des huit premiers mois, l'exécution des lois de finances devrait se traduire, en trésorerie, par des charges supérieures au découvert budgétaire et, en tout état de cause, supérieures à celles de 1962 (6.090 millions de francs). Faut-il voir là une des raisons du blocage des crédits d'équipement opéré le 12 septembre dernier ?

\*  
\* \*

Mais la trésorerie doit également prendre en charge, outre le découvert budgétaire, l'amortissement de la dette publique. Pendant les huit premiers mois de 1962 et de 1963, celui-ci s'est élevé respectivement à 3,33 millions et 1,91 million de francs.

Ainsi, à la fin du mois d'août 1963, la trésorerie a dû se procurer des ressources pour un montant de 10.100 millions de francs, au lieu de 796 millions à la même date de l'année précédente.

\*  
\* \*

Elle n'a eu aucun mal à les obtenir. Elle n'aura non plus aucune difficulté à trouver, avant la fin de l'année, la couverture de dépenses qui excéderont sensiblement le volume de 1962.

Mais pour la première fois depuis cinq ans, le Gouvernement — en vue notamment de consolider une partie de la dette publique — a recouru au marché financier en lançant au mois de mai un premier emprunt d'un milliard de francs, d'une durée de quinze ans et assorti de certains avantages fiscaux. Il a renouvelé l'opération au mois de septembre pour deux milliards.

\*  
\* \*

Si la trésorerie demeure à l'aise, il n'en reste pas moins que le déséquilibre du budget demeure un mal. Faute d'opérer certaines réformes — réclamées depuis des années par la Commission des Finances du Sénat — le volume des charges administratives de l'Etat ne fait que s'enfler, entraînant un gonflement de la dette publique.

Or à cet endettement s'ajoute celui du secteur industriel et du secteur social. Qu'on ne s'étonne plus dès lors de voir les pouvoirs publics être dans l'obligation d'élaborer, périodiquement, des plans de redressement qui, s'ils ne touchent pas aux causes profondes du mal, ne permettent seulement que de descendre d'un palier à l'autre.

## CHAPITRE II

### LE SECTEUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DE L'ETAT

#### I. — VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION ACTUELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le secteur nationalisé, bien que se trouvant placé en dehors du budget traditionnel soumis au vote du Parlement, n'en constitue pas moins à l'heure actuelle, par son importance tant économique que financière, une des activités essentielles de l'Etat. Aussi votre Rapporteur général s'efforce-t-il chaque année d'évaluer le montant global des dépenses d'exploitation de ce secteur ainsi que celles du secteur social, que nous examinons plus loin, afin d'avoir une vue complète de la part prise par l'Etat dans la vie de la Nation.

Une telle évaluation est, du reste, extrêmement délicate en raison du nombre considérable des entreprises qui font partie du domaine industriel et commercial de l'Etat, entreprises dont beaucoup contrôlent également de multiples filiales.

Dans l'impossibilité de procéder au calcul du volume des affaires de cet énorme ensemble, votre Rapporteur général a jusqu'ici été obligé de limiter ses investigations aux seules très grandes entreprises et n'a pu, par ailleurs, tenir compte de leurs filiales.

Par conséquent, les résultats obtenus sont certainement très incomplets ; néanmoins ils permettent d'avoir un ordre de grandeur valable de l'importance du secteur des activités industrielles de l'Etat.

D'autre part, il convient également de souligner qu'il ne s'agit, en tout état de cause, que d'évaluations forcément approximatives. En effet, les entreprises nationalisées, du fait même de leur caractère industriel et commercial, établissent seulement des états de prévisions de recettes et de dépenses et non pas de budget, au sens juridique du terme, même lorsqu'elles emploient ce mot. Or, ces prévisions qui excluent notamment toute notion de crédits limitatifs se trouvent souvent contredites par les faits, notamment

en période de hausse de prix et de salaires. Les résultats définitifs peuvent donc faire ressortir, par rapport aux prévisions, des différences importantes. En outre, certaines entreprises n'établissent pas de tels états de prévisions ou, si elles le font, ceux-ci ont un caractère purement interne et ne sont pas connus ; dans ce cas, il a été nécessaire de recourir à des extrapolations en partant des résultats publiés antérieurs et en tenant compte de l'évolution probable de la conjoncture dans le secteur considéré.

Enfin, la date d'ouverture du débat budgétaire devant notre Assemblée ne coïncide pas avec celle à laquelle sont établis définitivement les états de prévisions de la majorité des entreprises. Celles-ci attendent souvent le mois de décembre pour arrêter leurs perspectives pour l'année suivante. Dans ce cas encore, il a été nécessaire de procéder par voie d'extrapolation.

C'est compte tenu de ces différents correctifs que nous avons chiffré la masse globale des dépenses du secteur industriel de l'Etat à :

47.000 millions pour 1963.

51.600 millions pour 1964.

\*  
\* \*

Après cette vue d'ensemble du secteur des activités industrielles de l'Etat, votre Rapporteur général, comme chaque année, examinera plus en détail la situation des principales entreprises nationalisées.

Seront étudiés successivement :

- les Charbonnages de France ;
- l'Electricité de France ;
- le Gaz de France ;
- la Régie nationale des usines Renault ;
- la Société nationale des chemins de fer français ;
- la Régie autonome des transports parisiens ;
- la Compagnie générale transatlantique ;
- la Compagnie nationale Air France.

Dans une dernière section, nous examinerons quelles sont les conclusions générales qu'appelle l'examen de la situation détaillée de chaque entreprise.

## II. — LA SITUATION DES PRINCIPALES ENTREPRISES NATIONALISEES

### Les Charbonnages de France.

#### A. — LA SITUATION DU MARCHÉ CHARBONNIER

En 1962, la consommation de charbon a été de l'ordre de 75 millions de tonnes, se situant à un niveau très proche du record (78 millions de tonnes) atteint en 1956 et 1957. D'après les résultats des huit premiers mois, on peut estimer que la consommation de 1963 se maintiendra facilement à ce niveau. Les prévisions de consommation pour 1964 n'ont pas encore été établies avec précision, mais on ne doit pas s'attendre à une évolution importante.

Les Houillères connaissent donc, en ce troisième trimestre 1963, une situation commerciale très favorable. Leur seule préoccupation en la matière est de tout mettre en œuvre pour faire face à l'ensemble des besoins.

Les prévisions énergétiques établies dans le cadre des programmes du IV<sup>e</sup> Plan ont été précisées en juin par le Commissariat général au Plan. En ce qui concerne le charbon, on pense maintenant que la consommation s'établira à 72 millions de tonnes en 1965, ce qui correspond au chiffre moyen des dix dernières années. Il n'y a apparemment pas de raison que la production nationale, d'ores et déjà alignée sur les objectifs du Plan (55 millions de tonnes), ne puisse trouver à s'écouler sur ce marché stabilisé.

Les besoins supplémentaires de charbon apparus en 1962 avaient été couverts par d'importants prélèvements sur les stocks (ceux des Houillères ont baissé de plus de trois millions de tonnes, dont deux millions de produits marchands); la production et les importations étaient restées au même niveau qu'en 1961.

Il n'en sera plus de même en 1963. La demande restant extrêmement vive, il a fallu augmenter très sensiblement les importations dont le montant total devrait passer de 16.500.000 tonnes en 1962 à environ 19.500.000 tonnes (une large part du surplus devant servir à l'approvisionnement des foyers domestiques).

Par grands secteurs de consommation, la situation s'analyse comme suit :

- La S. N. C. F. et Gaz de France, dont la consommation de charbon baisse d'une façon régulière, n'ont guère consommé plus de 4.500.000 tonnes. La réduction se poursuivra en 1963 mais elle ne devrait pas porter sur plus de 300.000 à 400.000 tonnes. La S. N. C. F. et Gaz de France ne représentent plus désormais que 6 % environ de la consommation française de charbon.
- Le marché *sidérurgie* reste stagnant et n'a pas encore marqué de reprise importante ; comme dans le même temps la sidérurgie poursuit la modernisation de ses techniques de production de fonte, on constate une assez forte réduction de la consommation de coke qui n'est que partiellement compensée par l'accroissement des besoins en charbons destinés notamment à l'agglomération des minerais.

La consommation totale de la sidérurgie en coke et en charbons a été ramenée ainsi de 18.100.000 tonnes en 1961 à 17.400.000 tonnes en 1962. Le chiffre correspondant devrait se situer en 1963 un peu en dessous de 17 millions de tonnes.

- La production d'*électricité* nécessite d'importants tonnages de charbon qui sont utilisés soit directement par les Houillères dans les centrales minières, soit par E. D. F. dans ses centrales thermiques.

La consommation des centrales minières a été de 8,4 millions de tonnes en 1962. On peut retenir pour cette année un chiffre situé entre 8 et 8,5 millions de tonnes ; ce qui devrait permettre de poursuivre l'allègement des stocks de produits secondaires.

En 1962, E. D. F. a consommé 8,1 millions de tonnes de houille et lignite, soit près de 2 millions de plus qu'en 1961. L'hydraulicité, qui avait été abondante jusqu'à la fin du premier semestre 1962, a baissé au cours du deuxième semestre à un point tel que, pour l'ensemble de l'année, le coefficient d'hydraulicité n'a pas dépassé 0,93. L'E. D. F. a dû prélever sur ses stocks. Alors qu'à la fin du premier semestre ils dépassaient 3 millions de tonnes, ils n'atteignaient plus en fin d'année que 1,6 million de tonnes.

Au premier trimestre 1963, la demande d'électricité est restée très vive et comme l'hydraulicité était toujours faible, il a fallu avoir largement recours à la production des centrales thermiques.

Malgré des livraisons importantes, on a dû continuer à prélever sur les stocks et à fin mars le stock d'E. D. F. était tombé au niveau extrêmement faible de 768.000 tonnes. Depuis, l'hydraulicité s'est très sensiblement améliorée et les stocks sont revenus à 3 millions de tonnes (à fin août). Quelle sera la consommation d'E. D. F. en 1963 ? Il n'est pas possible de répondre avec précision à cette question. Indiquons simplement qu'à fin août les chiffres de consommation pour 1962 et 1963 étaient très comparables.

— *Les secteurs industriels* — autre que ceux que nous venons d'examiner — avaient, en 1962, consommé 13,5 millions de tonnes de combustibles minéraux solides. On peut, pour 1963, retenir un chiffre légèrement supérieur (13,8 millions d'après les estimations actuelles).

D'importants efforts ont été faits par les Houillères pour assurer à ce secteur un approvisionnement qui avait souffert de l'arrêt de l'extraction pendant tout le mois de mars. Les entreprises ont vu leur consommation immédiate assurée mais certaines n'ont pu reconstituer leurs stocks de façon suffisante. L'approvisionnement de l'industrie reste donc au premier rang des préoccupations des Houillères.

— Reste le marché des *foyers domestiques*. L'inclémence du printemps, puis de l'été, succédant à un hiver exceptionnellement rigoureux, les difficultés rencontrées par les particuliers pour procéder à leur approvisionnement en charbon ont concentré récemment l'attention sur ce secteur.

Alors qu'un hiver normal est d'un « coefficient de dureté » équivalant à 100, l'hiver dernier avait atteint le coefficient « 140 », ce qui ne se produit à peu près qu'une fois par siècle.

Pour un hiver normal, la consommation de charbon des foyers domestiques se situe aux environs de 18 millions de tonnes ; pour un hiver de dureté 140, cette consommation dépasse 22 millions. Or, que s'est-il passé l'hiver dernier ? Les livraisons des producteurs français et de l'importation ont atteint 19,5 millions de tonnes ; la reprise aux stocks (du négoce et des particuliers) a été d'environ 2 millions de tonnes. Le public semble donc avoir disposé, à quelque 500.000 tonnes près, des tonnages

de charbon dont il avait besoin pour faire face aux rigueurs d'un hiver dont on ne devrait pas retrouver l'équivalent d'ici un siècle.

Mais la grève de mars a ajouté ses effets à ceux de l'hiver et en avril 1963, au début de la nouvelle campagne charbonnière, on s'est trouvé avec des stocks très insuffisants.

On estime à environ 1,4 million de tonnes l'ensemble des tonnages possédés à fin mars 1963, à la fois par le négoce (gros et détail) et par les particuliers. Pour apprécier ce chiffre, on peut indiquer que les mêmes stocks atteignaient 5,5 millions de tonnes à fin mars 1961 et 3,3 millions de tonnes à fin mars 1962.

Pour l'hiver 1963-1964, les Pouvoirs publics souhaitaient que le programme des approvisionnements du secteur foyers domestiques soit fixé aux environs de 22,5 millions de tonnes pour faire face aux besoins ci-après :

	Millions de tonnes.
— consommation courante pour un hiver normal. . . . .	18
— reconstitution des stocks. . . . .	2
— marge de sécurité pour le cas où l'hiver 1963-1964 connaîtrait une rigueur de 20 % supérieure à la normale (coefficient de dureté 120). . . . .	2,5
Soit au total. . . . .	22,5

Dans la réalité, ce programme ne sera pas tout à fait atteint. Mais il s'en approchera très sensiblement. Les prévisions sont les suivantes :

	Millions de tonnes.
— ressources nationales et Sarre. . . . .	13,2
— agglomération du littoral. . . . .	3,2
— importations de la C. E. C. A. . . . .	2,9
— importations des pays tiers. . . . .	2,3
Soit au total. . . . .	21,6

#### B. — LES RÉSULTATS TECHNIQUES DES HOUILLÈRES NATIONALES

La production française de houille avec 55,2 millions de tonnes est restée en 1962 pratiquement la même qu'en 1961. L'augmentation du rendement a permis de compenser les efforts conjugués d'une diminution des effectifs et d'une aggravation de l'absentéisme.

**Rendement fond et jour.**

	1958	1960 (1)	1961 (1)	1962 (1)
	(En kilogrammes.)			
Nord - Pas-de-Calais .....	1.011	1.068	1.099	1.129
Lorraine .....	1.541	1.704	1.760	1.839
Centre-Midi .....	1.135	1.230	1.317	1.392
Dont :				
Loire .....	1.084	1.197	1.231	1.208
Cévennes .....	1.016	1.059	1.064	1.119
Blanzay .....	1.257	1.361	1.422	1.487
Aquitaine .....	1.116	1.240	1.381	1.445
Provence .....	1.527	1.740	2.032	2.430
Auvergne .....	1.090	1.135	1.376	1.432
Dauphiné .....	1.096	1.135	1.182	1.398
Ensemble des bassins.....	1.143	1.224	1.274	1.322
France entière.....	1.154	1.242	1.308	1.353

(1) Depuis le 17 octobre 1960, la durée du poste a été augmentée d'un quart d'heure, ce qui, toutes choses égales par ailleurs, aurait dû entraîner une augmentation de rendement de 3 % à partir de cette date.

**Rendement fond.**

	1960 (1)	1961 (1)	1962 (1)
	(En kilogrammes.)		
Nord - Pas-de-Calais .....	1.562	1.610	1.633
Lorraine .....	2.580	2.704	2.808
Centre-Midi .....	1.855	1.997	2.099
dont :			
Loire .....	1.757	1.818	1.789
Cévennes .....	1.643	1.683	1.743
Blanzay .....	2.027	2.112	2.202
Aquitaine .....	1.840	2.077	2.172
Provence .....	2.817	3.135	3.776
Auvergne .....	1.655	2.065	2.184
Dauphiné .....	1.816	1.870	2.027
Ensemble des bassins.....	1.814	1.897	1.948
Ensemble France.....	1.814	1.897	1.948

(1) Depuis le 17 octobre 1960, la durée du poste a été augmentée d'un quart d'heure, ce qui, toutes choses égales par ailleurs, aurait dû entraîner une augmentation du rendement de 3 % à partir de cette date.

Production nette des Houillères.

	1958	1960	1961	1962
	(En milliers de tonnes.)			
Nord - Pas-de-Calais .....	28.858	28.940	26.925	27.144
Lorraine .....	14.971	14.703	14.011	14.287
Centre-Midi .....	15.068	13.332	12.585	12.290
dont :				
Loire .....	3.531	3.010	2.636	2.393
Cévennes .....	3.139	2.587	2.293	2.173
Blanzey .....	2.727	2.651	2.524	2.548
Aquitaine .....	2.227	2.078	2.077	1.957
Provence .....	1.482	1.290	1.345	1.483
Auvergne .....	1.287	1.078	1.064	1.036
Dauphiné .....	675	688	646	700
Ensemble des bassins.....	58.897	57.025	53.521	53.721
France entière.....	60.039	58.236	55.263	55.241

Pour 1963, le programme de production initialement arrêté correspondait exactement à l'extraction obtenue en 1962, soit 53,7 millions de tonnes. On sait qu'à cette production on doit ajouter, pour obtenir la totalité de la production française, d'une part, environ 200.000 tonnes fournies par les petites mines non nationalisées, d'autre part, 1,3 million de tonnes produit par les mines de lignite exploitées dans les Landes par Electricité de France.

La grève qui a affecté l'exploitation pendant tout le mois de mars et les premiers jours d'avril a provoqué une perte de tonnage de l'ordre de 5.250.000 tonnes. Il est possible qu'une partie du retard ainsi créé puisse être comblée avant la fin de l'année, mais dans une proportion qui restera en tout état de cause fort modeste.

On peut donc estimer que la production des houillères ne dépassera guère 49 millions de tonnes et marquera un recul d'au moins 4,7 millions de tonnes par rapport à 1962.

La *productivité* a marqué de nouveaux progrès. Le rendement fond est passé pour l'ensemble des bassins de 1.897 kilogrammes en 1961 à 1.948 kilogrammes en 1962, soit une progression de 2,7 %. En 1963, malgré les effets défavorables de la grève, on enregistre d'une année sur l'autre pour les huit premiers mois une progression de 1,2 %. Selon les prévisions, le rendement fond devrait dépasser 2.000 kilogrammes dans les derniers mois de l'année.

Le plan de production pour 1964 n'est pas encore établi. D'après les premières études auxquelles il a été procédé en liaison avec les bassins, il semble qu'on doive aboutir à un chiffre assez voisin de celui retenu pour cette année (53,7 millions de tonnes).

Pour les *industries de transformation* de la houille, l'année 1962 a été très favorable. Avec une capacité inchangée, les centrales minières, répondant à un plus large appel d'E. D. F., ont produit 12 milliards de kilowattheures, marquant une progression de 16 % par rapport à 1961.

Pour les *cokeries*, le cap des 8 millions de tonnes a été franchi, mais l'activité des installations a dû, à certaines époques de l'année, être ralentie en raison de l'atonie persistante du marché du coke.

Production de coke, semi-coke et agglomérés distillés par bassin.

	1960	1961	1962	VARIATION en % 1962-1961
	(En millions de tonnes.)			
Nord - Pas-de-Calais . . . .	5.098,7	5.053,5	4.928,4	— 2,47
Lorraine . . . . .	1.872,6	1.879,9	2.308,8	+ 22,8
Loire . . . . .	416,7	437,2	405,7	— 7,2
Aquitaine . . . . .	319,9	407,7	427,4	+ 4,9
Total . . . . .	7.707,9	7.778,3	8.070,3	+ 3,75
Moyenne journalière . . . . .	21,1	21,3	22,1	

En ce qui concerne le gaz, la production des houillères s'est élevée, en 1962, à 3.878 millions de mètres cubes, en augmentation de 5,2 % sur celle de l'année précédente.

	1960	1961	1962
	(En millions de mètres cubes.)		
Gaz de four.....	3.462	3.511	3.686
Gaz de gazogènes.....	88	103	105
Grisou .....	73	71	87
Production totale.....	3.623	3.685	3.878

Quant aux productions chimiques des houillères, elles présentent dans leur ensemble une légère croissance :

**Sous-produits de la carbonisation.**

	1960	1961	1962
	(En tonnes.)		
Goudron brut à 5 % d'eau.....	338.600	334.700	353.100
Benzol brut.....	90.986	92.182	98.593
Sulfate d'ammoniaque.....	81.443	82.510	86.575

**Produits de synthèse.**

	1961		1962	
	Ammoniac.	Engrais et produits industriels.	Ammoniac.	Engrais et produits industriels.
	(En tonnes.)			
Houillères .....	175.000	164.000	197.000	177.000
Filiales .....	235.000	164.500	241.000	166.000
Total .....	410.000	328.500	438.000	343.000

## C. — QUESTIONS DE PERSONNEL

### a) *Les effectifs :*

Les effectifs des Houillères n'ont guère cessé de diminuer depuis 1947.

Dans une première phase, jusqu'en 1956, les progrès importants de la productivité ont permis à la fois d'augmenter la production et de réduire les effectifs.

De 1956 à 1959, la recherche de l'augmentation de la production — on connaissait alors une pénurie de charbon — conduisit les Houillères à intensifier leur effort de recrutement, et les effectifs du fond furent pratiquement stabilisés pendant deux ans. Mais le retournement du marché les obligea bientôt à reviser en baisse leurs objectifs de production et à orienter en conséquence la politique des effectifs.

En 1960, l'accroissement des stocks amena les bassins à suspendre l'embauchage. La contraction des effectifs prit une allure très rapide, trop rapide même dans le Nord - Pas-de-Calais, où elle dépassa le rythme souhaitable. Ce bassin dut alors entreprendre, en 1961, un nouvel et vigoureux effort de recrutement.

Au second semestre 1962, la réduction excessive des effectifs du fond, qui provoquait une gêne considérable pour le bassin du Nord - Pas-de-Calais, appréciable pour le bassin de Lorraine, a pu être arrêtée.

Cette tendance a été respectée au cours des premiers mois de 1963. Toutefois, la réduction de l'effectif ouvrier est restée sensible, puisque, pour la période allant de janvier à fin août, elle porte sur 4.800 ouvriers (le chiffre correspondant pour 1962 était de 4.600). A fin août 1963, l'effectif ouvrier s'élève pour le fond à 116.100 et pour le jour à 47.200.

Le Nord - Pas-de-Calais souffre toujours d'une insuffisance de son effectif fond et doit avoir recours au recrutement d'ouvriers marocains.

Le problème inverse, à savoir celui de la conversion des mineurs employés dans certaines exploitations du Centre - Midi dont la fermeture est prévue pour 1963, n'a guère évolué depuis le début de 1963. Le seul problème vraiment critique et urgent reste celui de l'exploitation de Decazeville. Il semble que seule une action concentrée menée sous l'égide et l'impulsion directe des Pouvoirs publics est susceptible de conduire à une solution.

**Evolution des effectifs par catégories.**

A FIN DE PERIODE	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<i>Répartition du personnel par catégories.</i>								
Ouvriers .....	291.573	283.921	258.315	255.846	248.585	235.539	227.266	218.694
Agents de maîtrise et techniciens .....	15.805	16.590	16.336	16.452	16.540	16.348	16.242	16.245
Employés et cadres administratifs .....	11.989	11.082	10.328	10.060	9.577	9.195	8.907	8.714
Directeurs et ingénieurs .....	2.015	2.002	2.052	2.042	2.062	2.082	2.086	2.070
<b>Total .....</b>	<b>321.382</b>	<b>313.595</b>	<b>287.031</b>	<b>284.400</b>	<b>276.764</b>	<b>263.164</b>	<b>254.501</b>	<b>245.723</b>

A FIN DE PERIODE	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
<i>Répartition du personnel par catégories.</i>							
Ouvriers .....	215.395	216.724	213.038	205.945	191.019	182.617	178.080
Agents de maîtrise et techniciens .....	16.294	16.526	16.619	16.552	16.188	15.961	15.799
Employés et cadres administratifs .....	8.575	8.429	8.171	7.925	7.567	7.255	6.965
Directeurs et ingénieurs .....	2.057	2.100	2.071	2.071	2.019	1.940	1.946
<b>Total .....</b>	<b>242.321</b>	<b>243.779</b>	<b>239.899</b>	<b>232.493</b>	<b>216.793</b>	<b>207.782</b>	<b>202.790</b>

**b) Les rémunérations:**

Au cours de l'année 1962, les salaires des mineurs ont bénéficié de différentes améliorations.

*Salaires de base.* — En premier lieu, les salaires de base en vigueur au 31 décembre 1961 ont été relevés en moyenne de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1962 et portés aux taux suivants:

	Jour.	Fond.
Salaire de base.....	1,496 F.	1,765 F.
Indemnités horaires :		
Catégorie I.....	0,319	0,299
Catégorie II.....	0,199	0,189
Catégorie III.....	0,088	0,080
Catégorie IV.....	0,065	*

Diverses mesures intervinrent en cours d'année et, finalement, les salaires de base furent portés :

	Jour..	Fond..
Salaires de base :		
A partir du 1 <sup>er</sup> septembre 1962.....	1,567 F.	1,850 F.
A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1963.....	1,602	1,890
Indemnités horaires :		
A partir du 1 <sup>er</sup> septembre 1962 :		
Catégorie I.....	0,334 F.	0,313 F.
Catégorie II.....	0,209	0,198
Catégorie III.....	0,102	0,084
Catégorie IV.....	0,095	>
A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1963 :		
Catégorie I.....	0,342 F.	0,320 F.
Catégorie II.....	0,213	0,209
Catégorie III.....	0,104	0,086
Catégorie IV.....	0,005	>

*Prime de productivité.* — Rappelons que cette prime, fixée à 60 F en 1956 sur la base d'un rendement fond et jour de référence de 1.075 kg, augmente de 5 F par tranche de 25 kg d'augmentation du rendement fond et jour pour la période de douze mois précédant le 31 mai de l'année de versement.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1961 au 31 mai 1962, le rendement individuel fond et jour de l'ensemble des bassins, corrigé, comme pour le calcul de la prime de résultats, pour tenir compte de l'allongement d'un quart d'heure de la durée du poste depuis le 17 octobre 1960, est égal à 1.253 kg ; il dépasse de sept tranches entières de 25 kg le rendement de référence de 1.075 kg. En conséquence, la prime versée en 1962 s'est élevée à 95 F.

Quant à la prime de résultats, elle s'est élevée à 11,84 % du salaire pour le premier trimestre de 1962, et à 11,61 % pour le deuxième trimestre.

Compte tenu de ses diverses composantes, le salaire moyen du mineur a évolué comme suit de 1960 à 1962 :

	1960	1961	1962
	(Francs par jour.)		
Fond.....	28,15	30,14	32,37
Jour.....	21,65	23,33	25,09
Fond et jour.....	26,11	27,98	30,06

c) *Le protocole du 3 avril 1963 :*

Le début de l'année 1963 a été marqué par la grève générale déclenchée dans les bassins le 1<sup>er</sup> mars 1963 et qui a pris fin le 5 avril. Le retard pris par les salaires miniers sur ceux du secteur privé était à l'origine du mouvement.

Au début de 1963, les salaires en vigueur résultaient d'un arrêté du 30 octobre 1962 qui prévoyait une augmentation de 4,50 % en deux étapes (2,25 % au 1<sup>er</sup> septembre 1962 et 2,25 % au 1<sup>er</sup> janvier 1963).

Des négociations devaient normalement s'ouvrir au cours du premier trimestre, afin de fixer l'évolution des salaires pour l'année charbonnière avril 1963 - avril 1964 ; dès la fin de 1962, les organisations syndicales avaient mis l'accent sur la disparité de l'évolution de leurs salaires et ceux de l'industrie privée et évaluaient l'écart à 10 ou 11 %. Elles demandaient également que des pourparlers s'ouvrent sur la question de la durée du travail hebdomadaire et sur celle des congés payés.

Pour soutenir ces revendications, une « grève du rendement » fut organisée à partir du 16 janvier.

Le 18 février, la C. G. T. lance un ordre de grève de quarante-huit heures pour les 1<sup>er</sup> et 2 mars ; deux jours plus tard, la C. F. T. C. et Force Ouvrière lancent l'ordre de grève illimitée à partir du 1<sup>er</sup> mars, malgré l'intervention de décrets prononçant la réquisition collective du personnel.

Le 8 mars, la grève s'est poursuivie jusqu'au 5 avril.

Finalement, la reprise du travail intervint à la suite de la signature d'un protocole en date du 3 avril 1963.

Les dispositions essentielles de ce protocole sont les suivantes :

*Salaires :*

- Le principe d'un retard sur les salaires des Houillères par rapport à ceux de l'industrie privée a été officiellement reconnu et la Commission chargée d'en chiffrer le montant l'a estimé à 8 % au début de l'année 1963.
- Indépendamment de ce retard, il est admis que les salaires des Houillères progresseront en 1963 et 1964 de 3 % par an au titre de l'expansion générale. Ce taux de progression constitue un minimum garanti qui pourra être modifié en hausse lors des rendez-vous de septembre dans les conditions prévues ci-après.

- L'application de ces principes conduit à fixer les étapes suivantes pour le relèvement des salaires :
  - au 1<sup>er</sup> avril 1963 : majoration globale des salaires en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1963 de..... 6,50 %.
  - ce pourcentage de 6,50 % est porté successivement :
    - au 1<sup>er</sup> juillet 1963 à..... 7,25 %.
    - au 1<sup>er</sup> octobre 1963 à..... 8 %.
    - au 1<sup>er</sup> janvier 1964 à..... 11 %.
- En septembre 1963, la majoration de 3 % définie ci-dessus pourra faire l'objet d'une réévaluation au cours d'un nouvel examen.

*Acompte à la reprise du travail :*

Cet acompte a été fixé à 100 F, dont 20 F non remboursables.

Où en sont, en septembre 1963, les problèmes évoqués dans le texte de cet accord ?

— Salaires. — Des réunions sont prévues à la fin du troisième trimestre pour un nouvel examen des salaires en fonction notamment de l'évolution constatée dans les autres activités industrielles.

— Congés payés. — Un protocole d'accord a pu être signé en juillet 1963, qui règle la question des majorations d'ancienneté. Ces suppléments pourront atteindre six jours, après vingt ans de travail au fond ou trente ans de service au jour.

Les travaux de la Table ronde ont commencé. La première question traitée a été celle de la situation financière et des charges des Charbonnages de France. Les représentants des Charbonnages de France ont accepté le principe selon lequel tous les agents des Houillères bénéficieront dès l'année 1963 d'un congé représentant au minimum deux jours par mois de travail au cours de la période de référence.

*Avenir de la profession houillère :*

Une Table ronde groupant les représentants de l'administration des Charbonnages de France et des syndicats étudiera les problèmes de l'avenir du charbon, de l'avenir de la profession houillère et des régions minières ainsi que les problèmes de reconversion.

**d) Les charges connexes :**

Ces charges que les Houillères ont à supporter ont continué à s'alourdir, atteignant, en 1962, presque 99 % des salaires directs :

	1961	1962
	(En % des salaires.)	
Prestations familiales .....	12,16	11,86
Risque maladie-maternité .....	6,75	8,76
Accidents du travail :		
Incapacité permanente .....	10,52	11,80
Incapacité temporaire .....	3,43	3,45
Risque vieillesse (C. A. N., C. A. R. I. M., C. A. R. E. M., C. A. R. C. O. M.) .....	17,41	16,50
Logement et chauffage des retraités (1) .....	7,29	7,56
<b>Total des charges de sécurité sociale .....</b>	<b>57,61</b>	<b>59,93</b>
Formation professionnelle .....	2,91	3,11
Congés payés et jours fériés payés .....	12,46	12,46
Impôt sur les salaires .....	5,05	5,07
Logement et chauffage des actifs (1) .....	13,38	13,62
Transport du personnel .....	1,65	1,56
Divers .....	3,14	3,22
<b>Total des charges connexes .....</b>	<b>96,20</b>	<b>98,97</b>

(1) La répartition des charges de logement et de chauffage entre les actifs et les retraités résulte d'une évaluation. Les charges de logement (pour les retraités et les actifs) sont passées de 13,28 % en 1961 à 13,93 % en 1962 et les charges de chauffage de 7,39 % à 7,25 %.

### D. — LES INVESTISSEMENTS

L'infléchissement des dépenses d'équipement des Charbonnages de France, amorcé en 1960 conformément aux directives gouvernementales du plan d'adaptation, s'est poursuivi en 1962 et 1963. Les dépenses de cet exercice s'élèvent, en effet, à 486 millions de francs contre 582 millions en 1961 et 686 millions en 1960.

La réduction des investissements affecte tous les chapitres de travaux : habitations, extraction, agglomération, industries de la houille. Elle traduit à la fois l'entrée dans leur phase d'achèvement d'un nombre croissant d'opérations, avec diminution correspondante des dépenses, le nombre très réduit de projets nouveaux et la lenteur relative de leur engagement effectif.

Les dépenses d'investissement se sont élevées aux chiffres suivants :

	1962	1963
	Réalisations.	Estimations.
	(En millions de francs.)	
Travaux .....	370,36	322,8
Prêts et participations .....	21,32	20
Intérêts intercalaires .....	15,21	14
<b>Total</b> .....	<b>406,89</b>	<b>356,8</b>
Travaux neufs à moyen terme .....	169,61	181
Remboursement d'emprunts .....	428,45	498
Remboursement de crédits bancaires .....	120,35	76,2
<b>Total</b> .....	<b>1.125,30</b>	<b>1.112</b>

Ces dépenses ont été financées de la manière suivante :

	1962	1963
	(En millions de francs.)	
<b>Financement :</b>		
F. D. E. S. ....	105	60
Emprunts (produit net) .....	503,58	292
Crédits bancaires .....	120,35	76,2
Report de crédits et emprunts des exercices précédents .....	247,43 (1)	234,1
Taxes récupérées .....	54,03	50,3
Ressources propres .....	329	399,4
Report de crédits et emprunts sur les exercices suivants .....	234,09	
<b>Total</b> .....	<b>1.125,30</b>	<b>1.112</b>

(1) Après déduction du versement de 3,4 F. attribués au Cerehar en 1962 sur le produit de l'emprunt 1960.

E. — LA SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation de l'exercice 1962 :

	1961	1962
	(En millions de francs.)	
<i>Recettes nettes.</i>		
Ventes de combustibles.....	3 324	3 503
Ventes de courant électrique, de gaz et autres sous-produits de la carbonisation.....	638	692
Ventes de produits de synthèse et de produits des usines chimiques .....	256	270
Recettes des activités diverses et des produits accessoires.	189	191
Recettes sur ventes et divers.....	4 407	4 656
Aide financière au stockage.....	25	13
Variation des stocks de combustibles et de produits fabriqués .....	— 30	— 151
	4 402	4 518
<i>Dépenses.</i>		
Frais de personnel et charges connexes.....	2 760	2 950
Consommation de :		
Combustibles achetés.....	56	70
Fournitures .....	962	1 015
Frais généraux.....	184	166
Frais financiers.....	195	211
	4 157	4 412
Résultat brut de l'exercice.....	245	106

En 1963, la situation financière reste très préoccupante.

Le chiffre d'affaires était passé de 4.825 millions de francs pour les années 1960 et 1961 à 5.095 millions de francs en 1962. La grève de mars ramènera le chiffre de 1963 aux environs de 4.900 millions de francs.

Or, ces chiffres d'affaires ont été réalisés sans qu'il ait été procédé, depuis le début de 1959, à un aménagement général des barèmes de vente des charbons français. L'indice des prix de gros publié par l'I. N. S. E. E. fait apparaître à fin juillet 1963, pour le charbon, une augmentation de 4,5 % par rapport au chiffre moyen de 1959 alors que sur les mêmes bases on relève un accroissement de 10,4 % de l'indice général des prix de gros.

Si les prix de vente ont peu varié, par contre, les éléments du prix de revient ont subi des hausses très importantes. Nous retiendrons essentiellement le poste main-d'œuvre, puisqu'il représente à lui seul les deux tiers du prix de revient. Les salaires des mineurs, entraînés par les augmentations constatées dans les autres secteurs, se sont accrus en moyenne de 7,5 % par an entre 1961 et 1962.

La progression du rendement n'a permis que de compenser partiellement les effets d'une telle hausse. Il est certain qu'une industrie de main-d'œuvre comme les Houillères se trouve, dans des périodes de fortes hausses des salaires, très handicapée dans sa concurrence avec les industries essentiellement capitalistes, à faible charge de main-d'œuvre (pétrole, gaz). Les industries de main-d'œuvre, c'est-à-dire les industries pour qui les charges de main-d'œuvre représentent une <sup>très</sup> partie importante du prix de revient, ne peuvent en effet dissocier sensiblement et longtemps l'évolution des salaires qu'elles versent du mouvement général, mais la charge qui en résulte est plus lourde pour elles-mêmes si les progrès de leur productivité ne sont pas inférieurs à la moyenne.

Pour les Houillères, le handicap est d'autant plus lourd qu'elles doivent, en outre, supporter des charges connexes qui sont désormais égales aux salaires directs (99 %). C'est un problème posé depuis de nombreuses années. Sa gravité tient, pour l'essentiel, à ce que les Houillères ont un système social isolé ; elles doivent faire supporter par un effectif en constante diminution les charges héritées du passé. Personne ne conteste la nécessité de porter remède à cette situation. La Table Ronde a, on l'a vu, établi des recommandations en ce sens.

En fait, du reste, toutes ces mesures auront pour résultat, on ne doit pas se le dissimuler, de transférer à la collectivité, c'est-à-dire, suivant les cas, soit aux contribuables, soit à la masse des salariés, la charge d'une partie du prix de revient des Houillères.

## Electricité de France.

### A. — ACTIVITÉ D'ELECTRICITÉ DE FRANCE

#### 1° Production et consommation.

L'année 1962 a été, dans l'ensemble, marquée par une forte augmentation de la consommation des produits énergétiques, qui est passée à 145 millions de tonnes d'équivalent charbon, soit un accroissement de 8,1 %. Cette progression importante qui est nettement supérieure à celle de l'année précédente, 4,2 %, est due essentiellement aux circonstances climatiques qui ont imposé un recours au chauffage plus large qu'en année normale. Cette situation s'est traduite également par un développement de la consommation du charbon plus fort que pour les autres formes d'énergie.

En particulier la consommation d'électricité n'a, pour sa part, augmenté que de 7,5 % et s'est élevée, pertes comprises, à 82,3 milliards de kWh.

Pour 1963, la situation paraît devoir être assez voisine, mais elle dépendra évidemment des conditions climatiques du quatrième trimestre.

Consommation et production d'électricité en France en 1962, 1963 et 1964 (prévisions).

	1962	1963	1964
	Résultats.	Probables.	Prévisions.
	(En milliards de kWh.)		
Consommation totale (pertes incluses) . . .	82,3	89	96 — 97
Production d'E. D. F. ....	53	58,3	64 — 65,5
dont :			
Hydroélectrique .....	26,9	32,3	31,5 — 32
Thermique .....	25,7	25,6	31,5 — 32,5
Nucléaire .....	0,4	0,4	1

Précisons que, pour 1962, la production totale française d'énergie électrique a atteint 83,1 milliards de kWh, soit un accroissement de 8,6 % par rapport à l'année précédente.

La balance des échanges extérieurs s'est traduite par une exportation nette de 752 millions de kWh.

La production nationale d'origine hydraulique s'est élevée au total à 35,8 milliards de kWh, inférieure de 6,3 % à celle de l'année précédente. Cette diminution s'explique par celle du coefficient de productibilité hydraulique qui est passé de 1,05 en 1961 à 0,94 en 1962.

Quant à la production nationale d'origine thermique, elle a connu un fort accroissement puisqu'elle est passée de 38,3 milliards de kWh à 47,3 milliards de kWh, soit une augmentation de 23,6 %.

## 2° Les tarifs.

Les prix de l'électricité, qui n'avaient pas varié depuis plus de quatre ans — la dernière hausse remontait en effet à janvier 1959 — ont été relevés en application d'un arrêté du 27 mai 1963 fixant de nouvelles valeurs des index économiques électriques :

a) Pour les fournitures desservies en haute tension, la valeur de l'index a été portée de 8.200 à 8.800, soit une hausse de 7,3 % ;

b) Pour les fournitures desservies en basse tension, la valeur de l'index a été portée de 13.350 à 15.000, la hausse moyenne de l'ensemble de cette catégorie de fournitures ne devant pas dépasser 7 %.

A cette occasion, divers aménagements et simplifications ont été apportés à la tarification basse tension en vigueur, en vue de réduire les disparités de prix non significatives et de faciliter ainsi, pour l'avenir, l'application de la réforme d'ensemble actuellement à l'étude.

Signalons, d'autre part, qu'en ce qui concerne les fournitures en haute tension, le tarif vert qui régit les fournitures desservies en haute tension a continué à se développer. A la fin de juin 1963, il s'appliquait à 90 % des abonnés alimentés directement par les réseaux haute et moyenne tension.

Par ailleurs, dans le domaine des fournitures en basse tension, l'Electricité de France a poursuivi ses études en vue d'élaborer une tarification nouvelle, homogène sur l'ensemble du territoire, dont la mise en œuvre est liée à la signature de nouveaux cahiers des charges de distribution publique sur le modèle du cahier des charges type approuvé par le décret du 22 novembre 1960.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Au cours des années 1960 et 1961, les effectifs du personnel d'Electricité de France ont varié, par catégorie professionnelle, de la manière suivante :

	31 DEC. 1961.	30 JUIN 1962.	31 DEC. 1962.	30 JUIN 1963.
Agents statutaires :				
Cadres .....	6.835	7.116	7.471	7.788
Maîtrise .....	22.012	22.912	24.095	24.858
Exécution .....	54.919	54.763	56.098	56.062
Total .....	83.766	84.791	87.664	88.708
Agents temporaires.....	2.518	2.306	1.837	1.859
Total général.....	86.284	87.097	89.501	90.567
Dont agents d'E. G. A. rapatriés d'Algérie (en surnombre).....		40	2.064	2.213

Si l'on fait abstraction des agents en surnombre, on constate une augmentation lente mais constante des effectifs, en fonction du développement de la consommation d'énergie électrique, mais cette augmentation est très inférieure à celle de la consommation.

2° *Les rémunérations.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, les rémunérations du personnel d'Electricité de France ont évolué de la façon suivante :

1<sup>er</sup> janvier 1962. — Mise en œuvre de la deuxième étape du deuxième temps de la réforme de structure des rémunérations, consistant en la suppression de la classe transitoire. La hausse correspondante a été en moyenne de 1 %.

- 1<sup>er</sup> avril 1962. — Mise en œuvre des troisième et quatrième étapes du deuxième temps de la réforme se traduisant par une hausse de 2 %.
- 1<sup>er</sup> avril 1962. — Application de mesures diverses concernant le personnel d'exécution : taux moyen 1 %.
- 1<sup>er</sup> juillet 1962. — Application de la cinquième étape du deuxième temps de la réforme, soit une hausse de 1 %.
- 1<sup>er</sup> octobre 1962. — Majoration de 2,25 % du salaire de base pendant quatre mois, ou 9 % d'une mensualité (prime de productivité exclue), soit une majoration de 2,02 % de l'ensemble des rémunérations.
- 1<sup>er</sup> janvier 1963. — Majoration de 2,25 % du salaire de base en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 1962, correspondant à une augmentation de 1,96 % de l'ensemble des rémunérations.
- 1<sup>er</sup> avril 1963. — Majoration de 4,5 % du salaire de base (prime de productivité exclue) dont 3 % au titre du rattrapage du retard (rapport Massé) et 1,5 % au titre de la progression normale des salaires, soit une majoration de 4,02 % de l'ensemble des rémunérations.
- 1<sup>er</sup> juillet 1963. — Majoration de 0,75 % du salaire de base (prime de productivité exclue) au titre de la progression normale des salaires, soit 0,67 % de l'ensemble des rémunérations.

Par ailleurs, l'augmentation de la prime de productivité en 1962 a représenté une augmentation de 1,08 % de l'ensemble des rémunérations.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Au cours des exercices 1962 et 1963, Electricité de France a engagé les travaux suivants :

1962.

	CARACTERISTIQUES			
	Cours d'eau.	Producti- bilité.	Date de mise en service.	Coût total des travaux.
		(En millions de kWh.)		(En millions.)
<i>A. — Centrales hydrauliques.</i>				
Mont-Cenis (Savoie) .....	Arc .....	577	1968/1969	705
Saint-Cassien (Alpes-Maritimes)	Briançon ...	44	1965	59
Curbans (Hautes et Basses- Alpes).	Durance ...	390	1966	305
Merens (Ariège) .....	Ariège .....	86	1965	63
Laval-de-Cère-II (Cantal) .....	Cère .....	112	1966	124
		1.209		1.256
<i>B. — Centrales thermiques.</i>				
Blénod (Meurthe-et-Moselle), 2 <sup>e</sup> tranche.....		1.250	1966	178
Vaires-sur-Marne (Seine-et-Oise), 2 <sup>e</sup> tranche..		1.250	1966	178
Vitry-sur-Seine (Seine), 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> tranches....		2.500	1966	406
Pont-sur-Sambre (Nord), 3 <sup>e</sup> tranche.....		1.250	1966	194
Chartres (Eure-et-Loir), 1 groupe de pointe 24 mW.			1964	27
		6.250		983

1963

	CARACTERISTIQUES			
	Cours d'eau.	Producti- bilité.	Date de mise en service.	Coût total des travaux.
		(En millions de kWh.)		(En millions.)
<i>A. — Centrales hydrauliques.</i>				
Gerstheim (Bas-Rhin).....	Rhin .....	745	1966	349
Vouglans (Jura).....	Ain .....	209	1967	196
Vinon (Var).....	Verdon ....	130	1966	115
Manosque - Sainte-Tulle-II (Bas- ses-Alpes).	Durance ...	159	1967	151
Villeneuve-sur-Lot (Lot-et- Garonne).	Lot .....	127	1967	78
Montvauthier (Haute-Savoie)...	Diosaz .....	44	1965	20
Morge (Aube).....	Morge .....	15	1965	6
Saint-Julien (Haute-Garonne)..	Garonne ...	115	1967	62
		<u>1.544</u>		<u>977</u>
 <i>B. — Centrales thermiques.</i>				
Porcheville (Seine-et-Oise).....		2.500	1967	} 803
Saint-Ouen (Seine).....		1.250	1967	
Le Havre (Seine-Maritime), 1 <sup>re</sup> tranche (1)..		1.250	1967	
		<u>5.000</u>		<u>803</u>
 <i>C. — Centrale nucléaire.</i>				
Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher), 1 <sup>re</sup> tran- che.		2.000	1968	680

(1) A ces engagements qui constituent le programme initial, il faut ajouter une tranche supplémentaire de 1.250 GWh qui sera installée à Blénod-lès-Pont-à-Mousson.

Par ailleurs, pour 1964, les opérations suivantes doivent être lancées :

1964

	CARACTERISTIQUES			
	Cours d'eau.	Producti- bilité.	Date de mise en service.	Coût total des travaux.
		(En millions de kWh.)		(En millions.)
<i>A. — Centrales hydrauliques.</i>				
Saint-Egrève (Isère).....	Isère .....	164	1967	89
Belvédère-Roquebillière (Al- pes-Maritimes).	La Gordolasque, la Vésubie.	65	1968	54
Beaumont (Vaucluse).....	Durance .....	153	1967	91
Salelles .....	Chassesac, Al- tier, Borne.	54	1967	34
Haute-Tarentaine (Cantal, Puy-de-Dôme, Corrèze).	Tarentaine, Rhue.	126	1968	71
		562		339
<i>B. — Centrales thermiques.</i>				
4 groupes de 250 MW.....		5.000		790
1 groupe de pointe 50 MW.....				25
				815

#### D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation d'Electricité de France pour l'exercice 1962.

Après application des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, l'exercice 1962 se traduit par une perte nette de 189,6 millions de francs, alors que l'exercice précédent s'était soldé par un résultat du compte d'exploitation légèrement bénéficiaire et une perte au compte de profits et pertes de 33 millions de francs seulement.

Cette situation est la conséquence d'une augmentation des dépenses d'exploitation et notamment des achats de combustible dont la progression normale s'est trouvée accélérée par la médiocrité de l'hydraulicité ainsi que par l'accroissement des charges financières, conséquence du développement constant des investissements.

Pour 1963, par contre, on peut escompter sur un rétablissement à peu près complet de l'équilibre du compte d'exploitation, les pertes d'exploitation étant estimées à seulement 2 millions de francs.

Ce renversement de la tendance est dû à trois éléments :

— la hausse des index économiques électriques à compter du 1<sup>er</sup> juin 1963 qui s'est traduite par une recette supplémentaire de 192 millions de francs ;

— un allègement des charges financières de 43 millions de francs dû à la transformation de prêts du F. D. E. S. en dotation en capital pour un montant de 5.800 millions de francs ;

— une hydraulicité très favorable et un accroissement important des ventes d'énergie dû pour partie à la période du froid du début de l'année.

**Compte d'exploitation d'Electricité de France pour l'exercice 1962.**

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Nature.	Montant.	Nature.	Montant.
	(En francs.)		(En francs.)
Diminution des stocks au cours de l'exercice.....	45.909.883,88	Produits par nature :	
Charges engagées dans l'exercice :		Ventes, travaux et prestations facturés.....	6.183.926.064,20
Charges par nature :		Ventes de déchets.....	18.656.203,22
Achats de marchandises, matières et éner-		Ristournes, rabais et remises obtenus.....	20.352.684,98
gie électrique.....	1.519.079.582,85	Produits accessoires.....	57.051.174,38
Frais de personnel.....	1.628.958.989,71	Produits financiers.....	33.510.551,75
Impôts et taxes.....	1.037.721.740,11	Total .....	6.313.496.678,53
Travaux, fournitures et services extérieurs.	675.919.298,51	Valeur de l'accroissement d'énergie livrée et non	
Transports et déplacements.....	171.819.750,21	facturée .....	60.415.671,64
Frais divers de gestion.....	79.603.259,59	Total net des produits de l'exercice.....	6.373.912.350,17
Frais financiers.....	937.316.167,34	Déficit .....	138.548.686,41
Dotations :			
Aux amortissements.....	1.045.082.515,36		
Au fonds de renouvellement contractuel			
après prélèvement des charges de l'exer-			
cice .....	18.768.520,95		
Aux autres comptes de provisions après pré-			
lèvement des charges de l'exercice.....	54.100.450,38		
Total des charges engagées dans l'exer-			
cice .....	7.168.370.275,01		
A déduire :			
Investissements divers imputés en définitive aux			
comptes de patrimoine.....	701.819.122,31		
Total net des charges de l'exercice.....	6.512.461.036,58		
			6.512.461.036,58

## Gaz de France

### A. — L'EXPLOITATION DE GAZ DE FRANCE

#### 1° La consommation de gaz en France.

Au cours des années 1962 et 1963, la consommation de gaz en France a évolué de la manière suivante :

CATEGORIE D'USAGE	1962	1963
Principaux fournisseurs.	Statistiques.	Prévisions.
	(En milliards de thermies.)	
Usages domestiques :		
Par l'industrie gazière.....	13,1	15,0
Usages commerciaux et assimilés :		
Par l'industrie gazière.....	3,0	3,3
Usages industriels et production d'électricité :		
Par l'industrie gazière.....		
Par le Gaz du Sud-Ouest et la Compagnie française du méthane.....	20,1	21 à 22
Par les Cokeries minières.....	4,7	5,0
Par les Cokeries sidérurgiques.....	5,4	5,5
Par les hauts fourneaux.....	25,1	25,0
Par les raffineries de pétrole.....	1,6	1,6 à 2
Par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine..	15,7	12 à 14
Gaz carburant :		
Par l'industrie gazière.....		
Par le Gaz du Sud-Ouest.....	0,5	0,5

2° Production de Gaz de France.

Pour ces mêmes exercices, la production propre de Gaz de France s'établit de la manière suivante :

	1962	1963 — Prévisions
	(En millions de thermies.)	
Production totale, se répartissant comme suit :	12.156	13.400
A partir de la houille.....	3.496	3.200
A partir du gaz naturel.....	6.171	7.000
A partir du gaz de raffinerie.....	1.223	1.400
A partir des gaz liquéfiés.....	530	600
A partir des huiles de pétrole et divers.....	736	1.200

L'évolution constatée les années précédentes continue donc de se poursuivre : augmentation des quantités de gaz vendues, mais en revanche diminution de la part de la houille dans la production au profit du gaz naturel et du cracking des huiles de pétrole.

Quant aux sous-produits de la fabrication du gaz, leur production pour les deux exercices en cause est de :

	1962	1963 — Prévisions
	(En milliers de tonnes.)	
Coke disponible pour la vente.....	1.513	1.400
Goudron brut.....	90	80
Benzol brut.....	3,4	
Matières d'épuration usagées.....	7	
Sulfate d'ammoniaque.....	6,8	
Eaux ammoniacales concentrées.....	2,6	

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, le Gaz de France a poursuivi sa politique tarifaire tendant, chaque fois que de nouvelles conditions d'exploitation le lui permettent, à baisser les prix de vente ; en particulier, ces aménagements ont porté sur des réductions des prix par thermie des tarifs B 1. Ainsi, au cours de 1962 et 1963, ces baisses ont intéressé, outre Paris et sa banlieue, des exploitations nouvellement converties au gaz naturel telles que Poitiers, Saint-Quentin, certaines exploitations (une trentaine) converties au gaz naturel depuis quelques années et pour lesquelles le niveau du B 1 dépassait 3,90 centimes/thermie, certaines exploitations propanisées et des exploitations comme Marseille, Nice et Montpellier.

D'autre part, des tarifs spéciaux, tenant compte des conditions spécifiques de la desserte en gaz des grands ensembles, ont continué à être systématiquement proposés en vue de l'alimentation en gaz de ces ensembles pour les trois usages : cuisine, eau chaude et chauffage.

Indépendamment de ces mesures particulières, une modification générale des prix du gaz est intervenue tout récemment à la suite de l'arrêté du 27 juin 1963 ; ce texte vise les seuls tarifs de base pour usages domestiques qui ont été diminués de façon que la baisse soit en moyenne de 5 % par rapport aux prix résultant de l'application de l'arrêté du 7 janvier 1959 ; cette baisse moyenne varie donc suivant les concessions et n'est pas inférieure à 2 %, son amplitude étant plus notable pour les concessions où les tarifs de base sont les plus élevés.

## B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

Malgré l'intégration dans les cadres de Gaz de France, au cours de l'année 1962, d'agents repliés d'Algérie, les effectifs de l'établissement n'ont cessé de diminuer depuis le 31 décembre 1961 en fonction de la modernisation des installations et de la rationalisation de l'exploitation.

Le tableau ci-après indique l'évolution des effectifs de Gaz de France au cours des années 1962 et 1963.

DATES	AGENTS STATUTAIRES				AGENTS tempo- raires.	TOTAL
	Cadres (caté- gories 10 et plus).	Maîtrise (catégo- ries 6 à 9.	Exécution (catégo- ries 1 à 5.	Total des agents statu- taires.		
31 décembre 1961 ...	2.291	6.984	19.988	29.263	764	30.027
Année 1962 :						
31 Mars .....	2.280	7.004	19.742	29.026	720	29.746
30 juin .....	2.278	7.082	19.470	28.830	777	29.607
30 septembre ...	2.283	7.129	19.505	28.917	826	29.743
31 décembre ...	2.324	7.284	19.498	29.106	667	29.773
<i>Dont agents E. G. A. en surnombre au :</i>						
30 septembre ...	7	53	200	260	10	270
31 décembre....	25	113	325	463	15	478
Année 1963 :						
31 mars.....	2.348	7.358	19.265	28.971	671	29.642
30 juin .....	2.359	7.406	19.019	28.784	664	29.448
<i>Dont agents E. G. A. en surnombre au :</i>						
31 mars .....	40	139	369	548	13	561
30 juin .....	42	135	290	467	8	475

Quant aux rémunérations, rappelons qu'elles sont les mêmes que celles des agents d'Electricité de France.

## C. — LES INVESTISSEMENTS

### 1° *Consistance des investissements.*

L'industrie gazière a poursuivi son évolution caractérisée par l'arrêt progressif des équipements utilisant le charbon au bénéfice d'installations utilisant des produits pétroliers ou du gaz naturel et par l'arrêt complet de certaines usines avec raccordement des exploitations à des réseaux de transport de gaz.

Les principaux investissements réalisés par Gaz de France au cours de l'année 1962 ont porté sur les opérations suivantes :

Dans le domaine de la production, 24 usines ont cessé de distiller de la houille. Celles d'Alençon, Bar-sur-Seine, Bastia, Brest, Coutances, la Charité-sur-Loire, Croix-de-Vie, la Ferté-Macé, le Mans, Narbonne, Tournon, Château-du-Loir, Nice, Clamecy ont été remplacées par des stations d'air propané ou de craquage de produits pétroliers. Les exploitations de Saint-Brévin, Mouy, Vannes, Senlis, Beauvais, Poitiers, Blois, Verberie, Saint-Quentin ont été alimentées en gaz naturel, tandis que celle de Verdun était raccordée à un réseau de gaz manufacturé.

Par ailleurs, de nouveaux stockages de matières premières ont été installés : 1.000 mètres cubes au total pour le propane à Narbonne, Laon, Soissons, Strasbourg ; 5.200 mètres cubes au total pour les fractions légères à Marseille, Brest, Valence, Saint-Malo.

D'autre part, trois gazomètres neufs ont été mis en service à Montpellier (40.000 mètres cubes), Cannes (25.000 mètres cubes) et Saint-Brieuc (15.000 mètres cubes).

En fin d'exercice, la rapide accélération des consommations de chauffage en raison du froid a conduit à envisager une augmentation de puissance de nombreux moyens de production.

En matière de transport, de nouvelles distributions publiques ont été alimentées en gaz naturel, en particulier :

- en Bretagne : Saint-Brévin ;
- dans le Centre-Ouest : Chauvigny, Châtellerault, Blois, Tours, Lorris ;
- dans le Centre : Clermont-Ferrand, Gannat ;
- en Bourgogne : Pouilly, Charolles.

Le programme de conversion des réseaux de transport existants s'est poursuivi, notamment :

- en Bretagne : la région de la Baule, Guérande, Vannes ;
- dans le Centre : les distributions publiques de Bourges et Vierzon ;
- en Bourgogne : le réseau moyenne pression de Chagny ;
- dans la région parisienne : l'antenne de Sarcelles, la distribution publique de Noailles et, après la construction de l'artère Pont-Sainte-Maxence - Liez (Saint-Quentin), la ceinture de Compiègne et les distributions publiques de Verberie, Noyon et Saint-Quentin.

Enfin en ce qui concerne la distribution, 185 km de canalisations de répartition ont été posés et 140 postes de détente ont été construits. 15,6 km de canalisations et 38 postes de détente ont été renouvelés.

Les réseaux de distribution se sont accrus de 915 km et plus de 550 km ont été renouvelés.

Près de 200.000 installations d'abonnés ont été converties au gaz naturel et 12.400 au propane pur ou à l'air propané.

Signalons, en outre, que l'application de nouvelles méthodes de conditionnement sur les réseaux convertis, et aussi les travaux de renouvellement et d'entretien qui ont pu être exécutés, ont permis d'améliorer encore le pourcentage des pertes par rapport aux émissions.

## *2° Les dépenses d'investissement et leur financement.*

Les tableaux ci-après indiquent la répartition par catégorie d'opérations des dépenses d'investissement de Gaz de France pour les deux exercices 1962 et 1963 (prévisions) ainsi que les perspectives de l'exercice 1964.

	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	1962	1963 Prévisions.	1964 Perspectives.
(En milliers de francs.)			
I. — Equipement :			
1° Production :			
Usines à gaz :			
Dépendant de la Direction (production et transport).....	29.950	19.300	31.300
Dépendant de la Direction (Distribution) .....		6.600	
Moyens de production (région parisienne).	6.507	10.600	13.350
Total production.....	36.457	36.500	44.650
2° Transport :			
Province .....	21.027	27.900	59.000
Paris .....	37.850	36.700	49.000
Gaz de Lacq.....	21.742	13.100	7.500
Installation de méthane liquide au Havre.	850	15.800	15.400
Total transport.....	81.469	93.500	130.900
3° Distribution .....	217.521	230.000	248.000
4° Autres opérations.....			
Réservoir souterrain.....	3.014	3.200	3.200
Essais de pose en Méditerranée.....	12.759	7.200	»
Station expérimentale de méthane liquéfié .....	983	1.200	1.750
Opérations diverses.....	38.773	40.800	41.000
Total autres opérations.....	55.529	52.400	45.950
Total dépenses équipement..	390.976	412.400	469.500
Charges annexes :			
Frais généraux.....	20.865	28.600	31.000
Intérêts intercalaires.....	7.329		
Total I.....	419.170	441.000	500.500
II. — Participations :			
Aux travaux de Camel.....	5.131	40.000	45.000
Aux travaux de gaz marine :			
Participation au capital social.....	2.500	»	
Avances actionnaires.....	»	»	5.000
Aux travaux de Gaz du Sud-Ouest.....	1.259	8.000	
Total participations.....	8.890	48.000	50.000
III. — Logements sociaux.....	4.057	4.500	4.500
Total général.....	432.117	493.500	555.000

Le financement de ces dépenses a été ou doit être assuré comme suit :

	1962	1963	1964
Ressources propres.....	236.317	206.100	195.500
Emprunts à long terme.....	»	150.000	359.500
Prêt du F. D. E. S.....	190.000	110.000	
Fonds de soutien des hydrocarbures.....	»	6.700	»
Crédits à moyen terme (variation).....	5.800	20.700	»
<b>Total .....</b>	<b>432.117</b>	<b>493.500</b>	<b>555.000</b>

#### D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

Comme les précédentes, l'année 1962 a été pour le Gaz de France une année de modernisation et de croissance.

Notons quelques-uns des points qui ont marqué particulièrement l'exercice :

Les nouveaux moyens de production et de stockage, axés sur l'emploi de produits pétroliers et de gaz de raffinerie, les conversions d'exploitation au gaz naturel, la poursuite de la réduction des effectifs (plus de 700 agents en 1962), l'alimentation en gaz de plus de 200.000 logements nouveaux...

Le Gaz de France a, de plus, poursuivi ses recherches dans des secteurs d'avenir de l'industrie gazière et procédé en particulier — en commun avec des techniciens de l'Electricité de France — à des essais de pose de canalisations sous-marines, en Méditerranée, à 2.500 mètres de profondeur.

Les ventes de gaz ont été de 20.600 millions de thermies, pour une année de température moyenne presque normale, malgré quelques pointes de froid en mars, mai et décembre ; le développement a été de + 14,7 % par rapport à 1961, année particulièrement douce au point de vue température (celle de presque tous les mois, sauf mai, a été supérieure à la moyenne).

Comme les années précédentes, de fortes réductions de tarifs ont été appliquées dans les distributions modernisées ; en outre, de façon générale, les baisses de prix de revient résultant de l'amélioration de la production et du développement des consommations unitaires, ont été répercutées sur les usagers par le jeu des tarifs binômes.

Dans l'ensemble, la baisse moyenne du prix de vente du gaz a été de 5 % par rapport à 1961, atteignant ainsi 10 % par rapport à 1959.

Le chiffre d'affaires total de Gaz de France s'est élevé à 1,88 milliard de francs, taxes comprises, contre 1,76 en 1961. Les investissements de l'exercice ont été de 432 millions de francs.

Les trois rubriques constitutives du prix de revient unitaire : dépenses de gaz et de matières premières mises en œuvre, frais de personnel et divers, charges financières et amortissements-provisions ont respectivement diminué de 0,12, 0,09, 0,11 centime, soit au total 0,32 centime par thermie vendue.

Finalement, le compte d'exploitation dont on trouvera ci-après le détail comparé à l'exercice précédent a été bénéficiaire en 1962 de 2 millions de francs et le compte de pertes et profits de 2,18 millions de francs.

	1961	1962
	(En millions de francs.)	
	(a)	(a)
<i>Recettes.</i>		
Gaz .....	1.217,7	1.329
Coke et sous-produits.....	183,3	154
Autres recettes.....	89,6	97,7
<b>Total .....</b>	<b>1.490,6</b>	<b>1.580,7</b>
<i>Dépenses.</i>		
Charbon, produits pétroliers et achats de gaz.....	528,2	525,5
Personnel et autres charges d'exploitation.....	575,8	635,1
Charges financières.....	122	132,9
Amortissements et provisions.....	261	285,2
<b>Total .....</b>	<b>1.487</b>	<b>1.578,7</b>
<b>Résultat de l'exercice.....</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>+ 2</b>

(a) Chiffres hors taxes.

Pour l'exercice 1963, les résultats acquis au cours des huit premiers mois de l'exercice permettent de prévoir que le compte d'exploitation sera en équilibre ou, à tout le moins, très voisin de l'équilibre. La rapide progression des ventes, fortement accentuée au cours du premier trimestre par la rigueur de la température, devrait compenser les moins-values résultant de la baisse des tarifs et les augmentations de charges survenues depuis l'établissement des prévisions initiales, au titre des salaires, et de diverses matières premières — charbon, gaz naturel — fournitures et prestations nécessaires à notre industrie.

Bien que les prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice ne soient pas encore connues, il apparaît néanmoins dès maintenant que les perspectives seront plus difficiles que pour l'exercice en cours, étant donné que le prix moyen de vente du gaz continuera à décroître sans que le Service national dispose encore pour autant, pour faire face au développement de la demande, de nouvelles sources de gaz à faible prix de revient. Aussi a-t-il été admis d'ores et déjà que les ressources propres disponibles en 1964 pour le financement des investissements seront ramenées à 195 millions de francs, contre 206 millions en 1963, bien que 13 millions de ressources soient reportés de 1963 en 1964.

#### E. — L'IMPORTATION EN EUROPE DU GAZ DU SAHARA

Il a paru intéressant, à la fin de cette étude sur le gaz de France, de donner quelques indications sur les perspectives d'importation en Europe du gaz du Sahara, importation qui conditionne dans une large mesure le développement futur de la consommation du gaz de France.

On sait que le Gaz de France a, depuis plusieurs années, entrepris les études sur le franchissement de la Méditerranée dans deux voies différentes : le transport par navire du gaz naturel liquéfié et le transport par canalisation sous-marine.

1° Le transport par navire du gaz naturel liquéfié a désormais atteint le stade de la réalisation à l'échelle industrielle. Aux termes d'un accord intervenu le 8 mars 1962 entre le Gaz de France, les représentants des producteurs du gaz d'Hassi R'mel et la Compagnie algérienne du méthane liquide, l'unité de liquéfaction construite par cette dernière à Arzew en vue de fournir

le marché britannique sera, par un accroissement de sa capacité de liquéfaction, également utilisée pour l'approvisionnement du marché français. L'accord porte sur la vente au Gaz de France (F. O. B. Arzew) de 770.000 mètres cubes de gaz naturel liquéfié par an, qui correspondent à un approvisionnement de 4,2 milliards de thermies. Ultérieurement, le Gaz de France pourra, en fonction de ses besoins, recevoir des livraisons supplémentaires portant sur une quantité à peu près égale à celle qui fait l'objet de l'accord.

Les travaux de construction de l'unité de liquéfaction ont débuté à l'automne 1962 et se poursuivent à l'heure actuelle. D'autre part, la société Gaz Marine, dans laquelle la participation de Gaz de France est de 50 %, a passé commande à la fin de juillet 1962 d'un navire méthanier aux Ateliers et chantiers de la Seine-Maritime au Trait. Enfin les installations portuaires du Havre destinées à la réception, au stockage, au pompage et à la regazéification du gaz naturel liquéfié sont également en voie de réalisation.

Le premier transport de gaz naturel liquéfié entre Arzew et le Havre est prévu pour l'automne, la cadence normale d'enlèvement devant être atteinte deux ans plus tard. Le gaz naturel liquéfié acheminé dès l'an prochain au Havre constituera donc le premier relais du gaz de Lacq dont on sait que toute la production est aujourd'hui entièrement placée ; cette fourniture permettra au Gaz de France de disposer de ressources complémentaires nécessaires à la satisfaction des besoins en gaz naturel sans avoir à freiner le développement de la demande.

2° En ce qui concerne le transport par canalisation sous-marine, les diverses campagnes d'essais nécessitées par la mise au point par le Gaz de France (1), avec le concours de l'Electricité de France, d'un procédé permettant la pose de canalisations à grande profondeur ont pris fin en juillet 1963 par la mise en place de plusieurs kilomètres de tubes sur la partie du tracé Mostaganem-Carthagène, la plus délicate à franchir. La réussite de ces essais, effectués avec des matériels d'allégement expérimentaux et des moyens navals classiques, a démontré que le procédé éprouvé pourrait être rapidement appliqué à la réalisation d'une canalisation transméditerranéenne.

---

(1) Il est à noter que, pour leur part, les producteurs du gaz d'Hassi R'Mel poursuivent de leur côté et sur un autre tracé d'importantes expérimentations sur les canalisations sous-marines.

Ce sont donc plus particulièrement les aspects économiques, financiers et commerciaux du projet qui retiennent aujourd'hui l'attention des services du Gaz de France. Ceux-ci ont entrepris de nouvelles études à cet égard à la suite de la découverte du gisement de gaz naturel de Groningue, aux Pays-Bas (le plus gros gisement de gaz naturel de l'Europe occidentale). Il est prématuré d'en tirer des conclusions ; toutefois, eu égard à l'accroissement rapide des besoins en gaz naturel, il est à penser que les études démontreront l'intérêt de la réalisation du projet de canalisation ; dans la perspective, en effet, d'une alimentation du Nord de la France par le gaz de Groningue, le gaz venant d'Hassi R'mel par canalisation pourrait irriguer la région méditerranéenne, le sillon rhodanien, et concourir à l'alimentation de la région parisienne.

## Régie nationale des usines Renault.

### A. — L'ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN 1962 ET 1963

En 1962, l'activité de la Régie Renault s'est considérablement développée par rapport à l'année précédente. La production a atteint — non compris les tracteurs agricoles — 565.555 véhicules, soit près de 45 % de plus qu'en 1961 et 4 % de plus qu'en 1960 qui avait cependant été considérée comme une année record.

Cette production s'est répartie de la manière suivante, entre les différents types de voitures :

— R 4, R 4 L, R 4 S.....	196.256
— Dauphine .....	199.560
— R 8.....	84.484
— Floride, S-Caravelle.....	19.588
— Estafette .....	16.078
— Autres véhicules industriels.....	49.589
	<hr/>
Total .....	565.555

Les ventes en France ont connu, en 1962, une progression très importante puisqu'elles sont en augmentation d'environ 50 % aussi bien pour les voitures particulières que pour les véhicules industriels.

Quant aux ventes hors de France, elles se sont, dans l'ensemble, également accrues, sauf en Algérie et au Maroc.

C'est surtout dans les pays du Marché Commun que l'augmentation a été la plus notable ; les exportations y ont accusé 42 % de hausse en passant de 80.710 à 114.528. Ce mouvement a été particulièrement vif en Allemagne (74 % de hausse) et au Bénélux.

Dans le reste du monde, les exportations de la Régie ont atteint 126.000 véhicules, soit 2 % d'augmentation sur l'année précédente.

Principales exportations de la Régie Renault en 1962.

Allemagne .....	45.992
Bénélux .....	40.176
U. S. A. ....	30.927
Italie .....	28.674
Espagne .....	21.494
Suisse .....	8.275
Mexique .....	6.521
Danemark .....	6.359
Autriche .....	5.408
Suède .....	5.192

Le développement continu du marché automobile mondial qui avait caractérisé l'année 1962, s'est poursuivi au cours des premiers mois de 1963, tant en France qu'à l'étranger.

- aux *Etats-Unis*, où la production avait atteint, en 1962, 6 millions 944.000 voitures particulières, chiffre le plus élevé depuis 1955, un nouvel accroissement de la production de 9,6 % a été enregistré au cours du premier trimestre 1963 et l'année 1963 s'annonce comme une nouvelle année record.
- il en est de même en *Grande-Bretagne* où le marché intérieur se développe fortement à la suite de la baisse de la Purchase Tax en novembre 1962 de 45 % à 25 %. Pour le premier trimestre 1963, les immatriculations de voitures particulières ont été de 233.400 contre 191.400 pour le premier trimestre 1962.
- en *Allemagne* où le marché est stable pour le premier trimestre, un renouveau de l'expansion est prévisible à la suite de la montée en cadence de la Ford Taunus 12 M. et de l'Opel Kadett dont le lancement a accentué sérieusement l'âpreté de la concurrence.

Les exportations allemandes ont augmenté et la production de voitures particulières s'est accrue de 8,2 % au cours du premier trimestre 1963 par rapport à la même période de 1962.

- en *Italie*, la suppression des contingents et l'abaissement des barrières douanières ont provoqué une augmentation sensible des ventes de voitures étrangères (elles représentaient 24,5 % des immatriculations en janvier 1963) sur un marché en rapide

développement ; la production nationale a augmenté de 22,4 % au cours du premier trimestre 1963 par rapport au premier trimestre 1962.

— en France, l'expansion du marché, qui avait atteint 28,4 % en 1962, s'est poursuivie à un rythme élevé en 1963, les immatriculations des quatre premiers mois de l'année étant en progression de 22,4 % par rapport à la même période de 1962.

Malgré une concurrence rendue plus sévère, en particulier du fait de la politique suivie par les filiales européennes des constructeurs américains, la Régie Renault a pu, grâce au succès de ses nouveaux modèles, maintenir et même renforcer ses positions sur le marché et augmenter sa part de la production française et européenne. Il est vrai que sa progression actuelle succède à une période, celle de fin 1960 au printemps 1962, durant laquelle l'activité de l'entreprise avait connu un ralentissement.

La production de la Régie s'est poursuivie, au cours des quatre premiers mois de l'année, au rythme élevé de 3.000 véhicules par jour atteint au cours des derniers mois de 1962 à la suite du lancement de la R8.

La demande soutenue des nouveaux modèles (gamme R4, R8 et Floride) et la fidélité de la clientèle à la Dauphine, ont permis à l'usine de tourner pratiquement au maximum de sa capacité de production, des délais de livraison importants continuant cependant à subsister sur les nouveaux modèles.

Au cours des huit premiers mois, la production de la Régie a été la suivante :

R 4 .....	149.741
Dauphine .....	71.774
R 8 .....	153.991
Floride .....	10.748
	<hr/>
Total « Voitures particulières » .....	386.254
	<hr/> <hr/>
Fourgonnette 300 Kg. ....	20.800
Autres véhicules utilitaires .....	29.290
	<hr/>
Total « Véhicules industriels » .....	50.090
	<hr/> <hr/>
Tracteurs agricoles .....	10.074
	<hr/>
Total général .....	446.418

Sur les marchés extérieurs, la Régie a poursuivi ses efforts d'exportation. Pendant les cinq premiers mois de l'année, elle a exporté 42 % de sa production de voitures particulières (114.252 sur 272.121 voitures produites).

Sa part des exportations françaises hors de la zone franc a été de 47,7 % pendant cette période (106.868 voitures sur 224.283).

Malgré une compétition accrue, elle a pu augmenter de 54,7 % ses exportations de voitures particulières dans les pays du Marché Commun (57.846 contre 37.399 en 1962).

En Italie, en particulier, les accords de montage conclus avec Alfa-Roméo ont permis un accroissement très important de ses expéditions :

5 MOIS 1962.	5 MOIS 1963.	VARIATION
9.478	24.472	+ 158,4 %

De même, les exportations vers l'Allemagne et le Bénélux ont continué à progresser :

	5 MOIS 1962.	5 MOIS 1963.	VARIATION
Allemagne .....	16.043	19.973	+ 24,5 %
Bénélux .....	11.878	13.401	+ 12,9 %

Ses accords de montage avec la F. A. S. A. à Valladolid lui ont permis de maintenir son rang en Espagne où elle continue de représenter 30 % du marché. Ses exportations de collections vers ce pays (88,3 % des exportations françaises) ont progressé de 12,1 % par rapport aux cinq premiers mois de 1962.

Dans la zone franc, la situation s'est améliorée par rapport à 1962 du fait, en particulier, d'une certaine reprise des expéditions vers l'usine de montage de sa filiale la C. A. R. A. L. à Alger (2.980 en 1963 contre 1.394 en 1962) et du développement des ventes en Afrique francophone, en particulier en Côte-d'Ivoire, grâce à l'usine de montage de la C. A. A. R. à Abidjan.

Pour les cinq premiers mois de 1963, les expéditions de la Régie vers la zone franc ont augmenté de 46,2 % par rapport à 1962 (7.384 voitures particulières contre 5.052).

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

Du fait de l'accroissement de l'activité de l'entreprise, les effectifs ont retrouvé, en décembre 1962, le niveau atteint fin 1959 (65.000 personnes) et se sont stabilisés sensiblement à ce niveau au cours des premiers mois de 1963.

Le tableau ci-après donne l'évolution des effectifs de la Régie Renault de 1962 à 1963.

	31 DECEMBRE 1962	30 JUIN 1963
A. — Professionnels .....	10.903	10.721
O. S.....	33.129	32.794
Manœuvres et gardiens.....	1.583	1.153
Divers .....	634	661
Total A.....	46.249	45.329
B. — Agents bénéficiaires du statut mensuel.....	3.259	3.442
C. — Employés et stagiaires.....	9.903	10.042
Maîtrise .....	3.484	3.452
Cadres et stagiaires cadres.....	2.141	2.268
Total C.....	15.528	15.762
Total A + B + C.....	65.036	64.533

Au mois de décembre 1962, comme il était convenu dans le dernier accord signé en 1961, la Direction a engagé avec les organisations syndicales de l'entreprise des négociations pour l'établissement d'un nouvel accord. Celles-ci se sont terminées par la signature d'un nouveau contrat valable pour deux années.

Au terme de celui-ci, le personnel de la Régie a vu ses congés annuels augmenter de cinq jours ouvrables (dont un samedi), ce qui a eu pour effet de porter la durée des congés payés à quatre semaines.

Cette disposition, qui a été étendue très rapidement à l'ensemble de la métallurgie parisienne par l'avenant du 25 mars 1963 à la convention collective régissant cette branche d'industrie, correspond à une réduction de la durée annuelle du travail mais

suivant des modalités différentes de celles qui ont été instituées dans d'autres pays du Marché commun.

D'autre part, cet accord garantit au personnel le maintien des avantages directs ou indirects antérieurement adoptés. En outre, dans le cadre de l'avenant concernant le Fonds de régularisation de ressources, il a été décidé que la première heure, qui serait éventuellement chômée en raison d'une réduction de l'horaire hebdomadaire, donnerait lieu à une indemnisation complète.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

En 1962, les investissements de la Régie Renault se sont élevés aux chiffres suivants :

	AVANT CESSIONS d'immobilisation	APRES CESSIONS d'immobilisation
	(En millions de francs.)	
Frais d'établissement.....	11,2	11,2
Constructions et acquisitions immobilières....	6,1	— 1
Installation matériel et outillage.....	168,4	123,5
Immobilisations incorporelles.....	2,2	2,2
Immobilisations en cours.....	— 48	— 48
Participations .....	37,9	37,7
<b>Total .....</b>	<b>177,8</b>	<b>125,6</b>
Réévaluation du portefeuille.....	33,4	33,4
<b>Total avec réévaluation.....</b>	<b>211,2</b>	<b>159</b>

Le *financement des investissements en 1962* a été totalement couvert par les cessions d'immobilisation (liées aux opérations de décentralisation) et par les amortissements de l'exercice.

En outre, la Régie, qui a bénéficié dans les premiers jours de 1962 de nouvelles possibilités de tirage pour 80 millions de francs accordées par U. C. I. N. A. et qui a émis à l'automne 1962 un emprunt obligataire de 80 millions de francs, a pu, de ce fait, consolider sa situation financière et diminuer son endettement à court terme.

En 1963, les *immobilisations* seront de l'ordre de 140 millions avant cessions d'immobilisations. Ce chiffre assez faible s'explique du fait que l'année 1963 se trouve tout à fait à la fin du programme

de lancement des véhicules R 4 et R 8 et à peine au début d'un nouveau programme (dont l'usine du Havre sera un élément essentiel).

#### D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

La physionomie financière de l'exercice 1962 s'explique par deux séries de faits particulièrement caractéristiques :

— le lancement des nouveaux modèles Floride et Estafette et, surtout, le lancement à grande cadence de la R 8 ;

— la forte progression de l'activité.

La Régie a livré, en 1962, 583.500 véhicules et tracteurs (y compris les collections destinées aux usines de montage à l'étranger), dépassant de 11 % le record de l'année 1960.

Le compte d'exploitation de la Régie, dont on trouvera ci-après le détail, traduit cette progression.

Quant au compte des profits et pertes, il se solde par un bénéfice net de 1.056.000 F.

CHARGES		PRODUITS	
Stock au début de l'exercice .....	501.900.361,20	Stock en fin d'exercice .....	631.929.552,48
Achats de matières et marchandises .....	1.858.003.844,60	Ventes et travaux facturés, cessions et produits divers .....	3.703.332.648,04
Frais de personnel ....	1.061.208.005,86	Ventes de déchets .....	22.555.377,31
Impôts et taxes .....	513.193.191,18	Produits accessoires ..	25.929.064,04
Travaux, fournitures et services extérieurs ..	192.790.212,40	Produits financiers .....	21.085.500,82
Transports et déplacements .....	90.196.358,15	Travaux faits par l'entreprise pour elle-même.	55.342.116,93
Frais divers de gestion.	54.379.060,65	Résultats des succursales hors métropole .....	366.493,81
Frais financiers .....	44.427.821,70		
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements .....	129.734.414,16		
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions .....	11.261.076,83		
Résultat d'exploitation .	3.446.406,70		
<b>Total .....</b>	<b>4.460.540.753,43</b>	<b>Total .....</b>	<b>4.460.540.753,43</b>

L'année 1963 a été marquée par la montée en cadence de la R 8 et le lancement des nouveaux modèles (R 4, R 8, Floride « S » et Caravelle) sur le marché mondial.

Les investissements commerciaux nécessaires à la mise en place des nouvelles voitures dans plus de 10.000 points de vente, l'équipement après-vente correspondant (magasins de pièces de rechange et ateliers de réparation et d'entretien) ont constitué des charges importantes pour la Régie.

D'autre part, les moyens financiers exceptionnels dont disposent les filiales des constructeurs américains installées en Europe leur ont permis de lancer plusieurs nouveaux modèles (Ford Taunus 12 M, Ford Cortina, Opel Kadett) à des prix qui leur permettent d'accroître sensiblement leur part des marchés européens.

Il s'ensuit actuellement une lutte de prix sévère dans la plupart des pays du Marché commun et de la zone du libre échange.

C'est sous le signe de cette vive concurrence que se poursuit pour la Régie Renault l'année 1963. Le succès de ses nouveaux modèles lui a permis de consolider ses positions commerciales ; mais les marges demeurent relativement faibles, compte tenu, notamment, de la politique de prix que suivent, avec des moyens considérables, les filiales en Europe des grands constructeurs américains. Les ressources financières que la Régie peut tirer de sa propre activité pourront donc difficilement, dans les années qui viennent, lui permettre de poursuivre son développement et sa modernisation et d'améliorer sa productivité à une cadence comparable à celle des autres firmes européennes, ce qui est pourtant nécessaire si elle veut maintenir sa place sur le marché.

Quoi qu'il en soit, le chiffre d'affaires de la Régie pour l'année 1963 sera certainement en progression sur celui de 1962.

## Société Nationale des Chemins de Fer Français.

### A. — ACTIVITÉ DE LA S. N. C. F.

#### 1° *La structure du réseau.*

Les modifications de structure apportées au cours de ces dernières années au réseau de la S. N. C. F. ont été de peu d'importance.

On trouvera ci-après la situation du réseau à fin 1962 et à fin 1963 :

	Au 31 décembre 1962.	Au 31 décembre 1963.
Longueur de lignes ouvertes au trafic voyageurs .....	29.270	29.270
Dont électrifiées .....	7.510	7.580
Longueur de lignes ouvertes au trafic marchandises .....	38.530	38.500
Dont électrifiées .....	7.625	7.780

#### 2° *Le trafic.*

Au cours des années 1962 et 1963, le trafic de la S. N. C. F. a été marqué par une progression plus lente du trafic marchandises.

Les tableaux ci-dessous comparent par rapport à 1938 les principaux éléments du trafic tant voyageurs que marchandises au cours des dernières années.

#### Trafic voyageurs.

	1938	1960	1961	1962	1963 (a)
Nombre de voyageurs-kilomètre (en milliards) .....	22,05	32	33,6	35,8	38,2
Nombre de voyageurs transportés (en millions) .....	540	570	576	579	»
Parcours moyen d'un voyageur (en kilomètres) .....	40,8	56,2	58,3	61,8	»
Nombre moyen de voyageurs par train ..	85	198	207	213	»

(a) Prévisions.

**Trafic marchandises.**

	1938	1960	1961	1962	1963 (a)
Tonnage kilométrique total (en milliards de tonnes-kilomètre nettes) .....	29,5	60	62	64,3	»
Trafic commercial.....	26,5	56,9	58,8	61,2	63,5
Trafic de service.....	3	3,1	3,2	3,1	»
Tonnage transporté (trafic commercial en millions de tonnes).....	132,3	226,7	229,7	230,9	»
Distance moyenne de transport (trafic commercial en kilomètres).....	200	251	256	265	»

(a) Prévisions.

**3° Les tarifs.**

**a) Tarifs voyageurs :**

Les tarifs voyageurs S. N. C. F. ont évolué en 1962 et 1963 de la manière suivante :

— *Relèvement des tarifs* : les prix de base des billets de voyageurs qui étaient fixés depuis le 23 octobre 1961 à 12,75 F (1) en 1<sup>re</sup> classe et 8,5 F en 2<sup>e</sup> classe ont été majorés le 20 mai 1963 et sont passés à 14,25 F en 1<sup>re</sup> classe et 9,50 F en 2<sup>e</sup> classe.

Pour la banlieue parisienne où les tarifs S. N. C. F. sont liés à ceux de la R. A. T. P., il n'y a pas eu de majoration.

— *Modifications tarifaires* : modification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1962 du tarif des abonnements en vue d'en simplifier l'application et d'accorder aux abonnés des facilités nouvelles.

Création, le 20 octobre 1962, de billets d'aller et retour réduits fer-avion (S. N. C. F. — Air-Inter).

A partir du 2 janvier 1963 : unification à 20 % des taux de réduction des billets aller et retour touristiques ; la réduction était auparavant de 20 % ou de 30 %, suivant la distance.

**b) Tarifs marchandises :**

La tarification des marchandises de la S. N. C. F. a fait l'objet en 1962 d'une réforme de structure dont le principe avait été posé par la loi du 5 juillet 1949 et le décret d'application du 14 novembre 1949.

(1) Anciens francs.

A cette époque, les pouvoirs publics avaient demandé à la S. N. C. F. de réformer ses tarifs marchandises en vue de les différencier selon les relations et les courants de trafic pour tenir compte des variations de prix de revient des transports.

En raison de la complexité des problèmes posés, la S. N. C. F. dut procéder par étapes.

C'est ainsi que le 24 janvier 1951 fut mise en vigueur une nouvelle tarification comportant l'indication de prix minima et maxima dans la limite desquels la S. N. C. F. était autorisée à consentir des prix réduits sous certaines conditions.

Une nouvelle étape fut franchie le 1<sup>er</sup> août 1951 avec la mise en vigueur de l'indexage des gares. Le barème normalement applicable à une marchandise variait selon les relations, en fonction de l'importance des points expéditeurs et destinataires et de leur position géographique vis-à-vis des triages et des grandes artères. Cette solution, d'application simple, ne tenait toutefois compte qu'assez indirectement et, d'ailleurs, inégalement, des lignes empruntées par les transports.

Les progrès accomplis dans la connaissance des prix de revient et les puissants moyens du calcul électronique permirent à la S. N. C. F. d'entreprendre une troisième étape de l'évolution tarifaire qui aboutit à la réforme proposée à l'homologation ministérielle en janvier 1962. Cette réforme comportait deux parties essentielles :

— la mise en application d'un système de distances pondérées en fonction du prix de revient par section de ligne et la suppression corrélative des indices de gare ;

— la modification de la structure des barèmes de manière à les adapter à l'évolution des prix de revient.

Cette nouvelle tarification, assortie d'un certain nombre de correctifs destinés à atténuer des relèvements qui n'auraient pu être supportés sans dommage par certaines activités industrielles, agricoles ou commerciales, fut mise en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1962.

Toutefois, à la demande du Gouvernement, les anciens tarifs furent provisoirement maintenus en vigueur dans 12 départements (4 départements bretons, 7 départements du Centre et celui des Hautes-Alpes) ainsi que dans les gares desservant les zones d'action rurale de la Loire-Atlantique et de l'Ardèche.

Après pourparlers entre les représentants de ces départements, des pouvoirs publics et de la S. N. C. F., les nouveaux tarifs furent étendus moyennant certains aménagements tarifaires :

- à la Bretagne, le 25 octobre 1962 ;
- aux autres départements, le 10 juin 1963.

Par ailleurs, il convient de signaler la suppression, le 1<sup>er</sup> janvier 1963, de la tarification des colis postaux du régime intérieur français. Simultanément, le tarif des petits colis et des colis familiaux a été étendu aux colis de 0 à 20 kg en conservant les anciens prix des colis postaux.

Le service des colis postaux ne subsiste plus que pour les échanges avec la Corse, les départements et Territoires d'Outre-Mer et les pays étrangers.

En dehors de ces mesures touchant la structure de la tarification, est intervenue une majoration générale des tarifs marchandises d'un taux de 3,821 % à la date du 10 juin 1963.

## B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

### 1° *Les effectifs.*

L'évolution des effectifs de la S. N. C. F., qui depuis une quinzaine d'année était décroissante, a marqué en 1962 un net changement de tendance. Ce changement est la conséquence, d'une part, de la modification, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1962, de la durée hebdomadaire du travail ramenée de 48 à 46 heures et, d'autre part, de l'intégration dans les cadres des agents en provenance des chemins de fer d'outre-mer ; cette intégration a permis, du reste, dans une mesure appréciable, de répondre aux besoins supplémentaires nés de l'application du nouveau régime de travail.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des effectifs des agents en activité au cours des années 1962 et 1963.

DATES	CADRES	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
31 mars 1962 .....	8.768	26.871	309.784	345.423
30 septembre 1962 .....	8.872	27.064	313.412	349.348
31 mars 1963 .....	9.038	27.758	316.722	353.518
30 juin 1963 .....	»	»	»	356.970

En ce qui concerne les retraités, leur nombre a, comme les années précédentes, continué à croître. Le tableau ci-après retrace l'évolution de ceux-ci au cours des années 1962 et 1963.

DATES	PENSIONS directes.	PENSIONS DE REVERSION				TOTAL des pensions directes et de réversion.
		Veuves.	Veufs.	Orphelins.		
				Invalides.	Mineurs.	
31 décembre 1961....	260.820	145.914	8	233	855	407.830
31 décembre 1962....	260.969	148.237	8	243	876	410.333
31 décembre 1963....	262.300	150.550	10	250	890	414.000

### 2° Les rémunérations.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, les rémunérations des agents de la S. N. C. F. ont évolué de la manière suivante :

La réforme des rémunérations décidée en juin 1960 a été achevée le 1<sup>er</sup> juillet 1962. Depuis cette date, les traitements sont calculés sur la grille définitive des indices hiérarchiques, dits indices A.

Les trois dernières étapes de cette réforme ont entraîné une augmentation des salaires de 1,03 % en janvier 1962, 2,06 % en avril 1962 et 1,03 % en juillet 1962.

Au cours de l'année 1962, il a en outre été procédé :

- au 1<sup>er</sup> janvier, à un relèvement de 3,5 % du salaire de base ;
- au 1<sup>er</sup> avril, à un aménagement des indices hiérarchiques du personnel d'exécution correspondant à une augmentation de 1,5 % ;
- au 15 novembre, à un rappel de part de productivité (représentant une augmentation de 0,77 %) et au paiement d'une prime égale à 9 % d'une mensualité (correspondant à une augmentation de 2,25 % à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1962).

Par rapport au niveau de décembre 1961, les rémunérations moyennes ont ainsi été portées à :

- 104,5 en janvier 1962 ;
- 108,3 en avril 1962 ;
- 109,3 en juillet 1962 ;
- 112,6 en novembre 1962.

Une gratification exceptionnelle, variant de 25 à 120 F, selon l'ancienneté des agents, a été accordée au personnel, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la création de la S. N. C. F., à la fin du mois de décembre 1962.

En 1963, le salaire de base a été augmenté :

- au 1<sup>er</sup> janvier, de 2,2 % (augmentation de 2,25 % décidée en novembre 1962, portée à 4,5 %) ;
- au 1<sup>er</sup> avril, de 5 %, dont 3,5 % au titre de rattrapage du retard des rémunérations S. N. C. F. constaté par le Comité des Sages ;
- au 1<sup>er</sup> juillet, de 0,75 % ;
- au 1<sup>er</sup> octobre, de 0,75 %.

Par rapport au niveau de décembre 1962, les rémunérations moyennes S. N. C. F. seront ainsi portées à :

- 102,2 en janvier 1963 ;
- 107,3 en avril 1963 ;
- 108,1 en juillet 1963 ;
- 108,9 en octobre 1963,

soit, par conséquence, une augmentation totale de 22,6 % entre décembre 1961 et octobre 1963.

## C. — LES INVESTISSEMENTS

### 1<sup>o</sup> *Les électrifications.*

Au cours de l'année 1962, la traction électrique a été mise en service sur 360 km de lignes : Tergnier — Aulnoye, Fontoy — Audun-le-Tiche, La Plaine-Saint-Denis — Le Bourget, Somain — Louches, Epernay — Reims, Château-Thierry — Paris, Fouque-reuil — Dunkerque et Miramas — Marseille ; l'équipement de ces trois dernières sections a mis le point final à l'électrification des grands itinéraires Paris — Strasbourg, Paris — Dunkerque et Paris — Marseille.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1963, la longueur des lignes électrifiées s'est trouvée ainsi portée à 7.625 km, ce qui représente 20 % de l'ensemble du réseau.

En 1963, ont été mis en service les tronçons électrifiés : Busigny — Somain, Louches — Valenciennes, Le Bourget — Crépy-en-Valois, Ormoy-Villers — Verberie, Aulnoye — Feignies.

La S. N. C. F. a, en outre, entrepris l'électrification des lignes Le Mans — Rennes et Dijon — Neufchâteau, et effectué quelques travaux préparatoires à l'électrification de la ligne Paris — Le Havre.

## 2° *Les autres travaux.*

En ce qui concerne les autres travaux d'équipement, il y a lieu de signaler :

— la réfection des bâtiments voyageurs de certaines gares : Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Hazebrouck, Dijon, Besançon, Bordeaux-Saint-Jean, etc. ;

— l'aménagement de différents triages : Woippy (Moselle), Trappes, Maubeuge, Rouen rive droite ;

— certains travaux d'extension et de renforcement de l'infrastructure, en liaison, notamment, avec le développement du trafic et le programme d'électrification : quadruplement des voies entre Vernouillet et Les Mureaux, sur la ligne de Paris à Mantes par Poissy, quadruplement des voies entre Survilliers et Orry-la-Ville, quadruplement des voies entre Aulnay et Villeparisis et leur triplement entre Villeparisis et Mitry ;

— un développement des installations de signalisation et de télécommunication, notamment remplacement, sur 100 km de lignes, du block manuel d'un type ancien par le block automatique et transformation de ce dernier sur 130 autres km de lignes en fonction de l'électrification de ces lignes, installation du block manuel type S. N. C. F. sur 260 km de lignes à double voie et sur 160 km de lignes à voie unique, entrée en service de la commande centralisée sur la ligne à voie unique Epernay-Reims, mise en service de 13 nouveaux postes électriques « tout relais » (P. R. S.) au nombre desquels figure celui de Paris-Est qui, avec 644 itinéraires commandés depuis un même pupitre, constitue le plus important poste d'aiguillages de la S. N. C. F. ; équipement de 130 passages à niveau au moyen d'un dispositif de signalisation routière automatique, mise en service de 3 nouveaux centraux téléphoniques et extension de l'équipement radio-électrique des grandes gares de triage.

### 3° Montant des dépenses d'investissement et financement.

Les tableaux ci-après indiquent le montant des dépenses d'investissement de la S. N. C. F. en 1962 et 1963, ainsi que les conditions de financement de ces dépenses.

#### Exercice 1962. — Dépenses d'investissement et de renouvellement du matériel.

	PREMIER établissement.	RECONSTITUTION	RENOUVELLEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Matériel roulant, mobilier et outillage .....	78,09	»	606,73	684,82
Electrification .....	267,83	»	»	267,83
Autres installations fixes.....	291,92	72,25	»	364,17
Participations financières.....	28,37	»	»	28,37
<b>Total en principal.....</b>	<b>666,21</b>	<b>72,25</b>	<b>606,73</b>	<b>1.345,19</b>
Frais généraux et charges de première année.....	65,38	4,69	»	70,07
<b>Total y compris frais généraux et charges de première année...</b>	<b>731,59</b>	<b>76,94</b>	<b>606,73</b>	<b>1.415,26</b>

Ces dépenses ont été financées de la manière suivante :

	(En millions de francs.)
Versements du Trésor au titre de la reconstitution.....	62,12
Participation du compte d'exploitation :	
Annuité de renouvellement du matériel.....	606,73
Contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes.	123,72
	<hr/> 730,45
Prêts de la Banque européenne d'investissements (B. E. I.).....	17,59
Emprunts émis dans le public.....	605,10
	<hr/> 1.415,26

**Exercice 1963. — Dépenses d'investissement et de renouvellement du matériel.**

	PREMIER établissement.	RECONSTITUTION	RENOUVELLEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Matériel roulant, mobilier et outillage .....	129,00	»	630,00	759,00
Electrification .....	255,00	»	»	255,00
Autres installations fixes.....	319,00	48,00	»	367,00
Participations financières.....		»	»	17,00
TOTAL en principal.....	17,00	48,00	630,00	1.398,00
Frais généraux et charges de première année.....	720,00 73,88	3,12	»	77,00
Total y compris frais généraux et charges de première année...	793,88	51,12	630,00	1.475,00

Ces dépenses ont été financées de la manière suivante :

	(En millions de francs.)
Versement du Trésor au titre de la reconstitution.....	40,00
Participation du compte d'exploitation :	
Annuité de renouvellement du matériel.....	630,00
Contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes.	127,00
	757,00
Prêts de la Banque européenne d'investissements (B. E. I.).....	40,00
Emprunts émis dans le public.....	638,00
	1.475,00

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de la S. N. C. F. pour l'exercice 1962 et les prévisions pour 1963 sont données dans le tableau ci-après :

	1962	1963
	Résultats	Prévisions
	(En millions de francs.)	
<i>Recettes.</i>		
Produits du trafic.....	7.713,30	8.580
Contributions de l'Etat.....	1.274	1.321
Recettes diverses.....	584,60	696
	9.571,90	10.597
<i>Dépenses.</i>		
Personnel et charges sociales.....	5.935,90	6.687,10
Energie de traction.....	469,60	477,40
Matières et entreprises de travaux.....	1.358,30	1.611,80
Impôts .....	308,30	365,60
Charges de renouvellement.....	746,60	799
Charges financières.....	443,20	574,50
Autres dépenses.....	615,50	768,60
	9.877,40	11.284
Insuffisance .....	305,50	687

## Régie autonome des transports parisiens.

### A. — ACTIVITÉ DE LA RÉGIE

#### 1° *Contexture des réseaux et matériel.*

Réseau ferré. — La longueur du réseau n'a subi aucune modification au cours de l'exercice 1962.

Au 31 décembre 1962, les caractéristiques du réseau ferré sont les suivantes :

	LONGUEUR (En kilomètres.)	STATIONS (Points d'arrêt.)
Réseau métropolitain.....	168,9 (voie double)	335
Ligne de Sceaux.....	20 (voie double)	19
Funiculaire de Montmartre.....	0,1	2

La composition du parc du matériel roulant est la suivante :

— matériel classique : 763 motrices à quatre moteurs ; 535 motrices à deux moteurs ; 1.324 remorques.

— matériel articulé : 40 éléments.

— matériel sur pneumatiques : 71 voitures.

Ligne de Sceaux : 148 voitures automotrices, dont 14 appartenant à la S. N. C. F. ; 7 tracteurs électriques ; un tracteur Diesel.

Réseau routier. — D'une année à l'autre, la longueur des lignes exploitées a augmenté d'environ 48 km et atteint au total 1.589 km. Le nombre de lignes du réseau de banlieue et de grande banlieue est passé de 114 à 119 en liaison avec le développement des groupes d'habitation dans la banlieue parisienne.

2° *Trafic.*

Au cours de l'exercice 1962, le nombre de voyageurs transportés et de voitures-kilomètres parcourus respectivement sur le réseau ferré, métropolitain et ligne de Sceaux, et sur le réseau routier a été le suivant :

	RESEAU FERRE		RESEAU ROUTIER
	Métropolitain	Ligne de Sceaux	
Voyageurs transportés (en millions)...	1.130	45,8	770
Voitures-kilomètres (en millions).....	165,1	6,1	115,8

En ce qui concerne l'exercice 1963, il a été prévu, lors de la revision du budget, que le trafic et les services offerts seraient les suivants :

	RESEAU FERRE		RESEAU routier.
	Métropolitain.	Ligne de Sceaux.	
Voyageurs transportés (en millions) ..	1.175	47	790
Voitures-kilomètres (en millions) .....	169,4	7	120,7

Les résultats obtenus au cours des huit premiers mois sont, en ce qui concerne le trafic, légèrement supérieurs aux prévisions pour le réseau ferré (+ 0,5 %). Ils leur sont inférieurs pour le réseau routier (— 3 %).

Pour 1964, les perspectives sont les suivantes :

L'analyse des résultats d'exploitation conduit à prévoir une augmentation de trafic du réseau ferré métropolitain dont le volume annuel atteindrait 1.180 millions de voyageurs.

Il en est de même sur la ligne de Sceaux pour laquelle le rattachement de la section S. N. C. F. « Massy-Palaiseau—Saint-

Rémy-les-Chevreuse » est prévu le 1<sup>er</sup> janvier 1964. Le nombre de voyageurs sur l'ensemble de la ligne a été évalué à 49 millions:

Sur le réseau routier, le trafic devrait marquer un certain redressement et pourrait atteindre 825 millions.

## B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

### 1° Les effectifs.

Les effectifs des agents en activité de la R. A. T. P. ont évolué au cours des deux années de la manière suivante :

	1961	1962
	Effectif moyen annuel.	Effectif moyen annuel.
Agents utilisés :		
Cadres .....	1.358	1.334
Maîtrise .....	3.904	4.000
Exécution .....	29.201	28.782
Total .....	34.463	34.166
Agents indisponibles (payés et non payés) .....	919	883
Effectif total des agents administrés .....	35.382	35.049

La diminution des effectifs est due essentiellement aux difficultés de recrutement, difficultés qui se sont traduites par une insuffisance d'effectifs, mais également par un abaissement qualitatif très sensible aussi bien de l'instruction générale que des aptitudes physiques.

Les causes principales de ces difficultés résident notamment, compte tenu du plein emploi qui règne dans la région parisienne, au niveau des salaires et des difficultés de logement.

Quant aux effectifs des agents retraités et des pensionnés, ils continuent à croître d'une manière régulière dépassant maintenant d'une manière sensible le nombre des actifs. Cette situation est la conséquence de l'embauchage massif intervenu, au cours des années 1936 et 1937, la plupart des agents recrutés à cette époque étant, en effet, en mesure de faire valoir leur droit à pension d'ancienneté.

	PENSIONS directes.	PENSIONS de réversion.	PENSIONS d'orphelins.	TOTAL
1 <sup>er</sup> février 1962 .....	26.210	10.023	1.033	37.266
1 <sup>er</sup> mai 1962 .....	26.274	10.050	1.019	37.343
1 <sup>er</sup> août 1962 .....	26.551	10.125	1.019	37.695
1 <sup>er</sup> novembre 1962 .....	26.739	10.192	1.013	37.944
31 décembre 1962 .....	26.647	10.218	1.015	37.880
1 <sup>er</sup> février 1963 .....	26.625	10.159	1.016	37.800
1 <sup>er</sup> mai 1963 .....	26.687	10.239	1.026	37.952
1 <sup>er</sup> août 1963 .....	26.879	10.299	1.044	38.222

### 2° Les rémunérations.

Au cours de l'année 1962, les rémunérations du personnel de la R. A. T. P. ont évolué de la manière suivante :

Le 1<sup>er</sup> janvier, deux opérations de nature différente ont été réalisées sur les salaires :

— d'une part, ont été augmentées uniformément de 3,50 % la rémunération statutaire et les primes ;

— d'autre part, a été appliquée la deuxième étape de reclassement, chaque agent recevant, en plus des augmentations ci-dessus, un quart de la différence entre la rémunération totale à atteindre dans la position de reclassement et la rémunération atteinte après l'augmentation générale de 3,50 %.

Le 1<sup>er</sup> avril, pour l'ensemble du personnel, ont été accordées les troisième et quatrième étapes du reclassement ainsi qu'un relèvement supplémentaire, pour le seul personnel d'exécution, de 1,86 % des rémunérations.

Le 1<sup>er</sup> juillet a été attribuée la cinquième étape du reclassement.

Le 15 novembre a été attribuée à tous les agents, d'une part une indemnité forfaitaire égale à 9 % de la rémunération mensuelle, d'autre part une indemnité de productivité égale à 0,77 % de la rémunération annuelle.

Les renseignements concernant l'évolution des rémunérations en 1962 figurent au chapitre « Régime de rémunération » du rapport à M. le Ministre des Travaux Publics (p. 30 et 31).

En 1963, les aménagements de salaires suivants ont été effectués :

— le 1<sup>er</sup> janvier 1963, augmentation de 4,50 % du salaire de base du 1<sup>er</sup> juillet 1962.

Si l'on considère que l'indemnité forfaitaire de 9 % de la rémunération mensuelle versée aux agents en activité en novembre 1962 représentait en fait une augmentation de 2,25 % des salaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1962, l'augmentation réellement appliquée le 1<sup>er</sup> janvier 1963 est de 2,20 %.

— le 1<sup>er</sup> janvier 1963, création de primes spéciales en faveur des machinistes, des receveurs et des chefs de train d'une part, des conducteurs de camion d'autre part.

— le 1<sup>er</sup> avril 1963, augmentation de 5 % du salaire de base (dont 3,50 % au titre de rattrapage) et versement à tous les agents d'une allocation forfaitaire uniforme et unique de 50 francs.

— le 1<sup>er</sup> juillet 1963, augmentation de 0,75 % du salaire de base et réforme de la structure de la rémunération.

— le 1<sup>er</sup> octobre 1963, nouvelle augmentation de 0,75 % du salaire de base.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Les principales opérations entreprises ont porté, d'une part, sur la construction des premières sections du réseau du métro régional et, d'autre part, sur l'accroissement de la capacité de transport de certaines lignes.

#### 1° *Métro régional.*

Les travaux ont porté sur :

— la construction de la section la Folie—Etoile :

A l'heure actuelle en cours de réalisation, la partie souterraine de la section la Folie—Etoile comprendra deux stations « Rond-Point de la Défense » et « Etoile », réunies par un tunnel de section circulaire de 10 mètres de diamètre extérieur, long

de 4.300 mètres environ, établi, sur la presque totalité de sa longueur, dans la nappe aquifère. Le cuvelage du tunnel sera constitué par des anneaux de béton armé de 0,65 mètre d'épaisseur ;

— l'électrification et l'aménagement de la ligne de Vincennes :

Les travaux d'équipement de la ligne de Vincennes ont débuté, en 1962, par quelques opérations préparatoires concernant les voies. Les travaux les plus importants à engager en 1963 et 1964 concernent les stations et leurs voies secondaires de garage et de manœuvre.

Le matériel roulant nécessaire aux deux sections de lignes a fait l'objet en 1962 d'un appel d'offres auprès des constructeurs ; le marché correspondant, qui porte sur 184 voitures (51 pour la section la Folie—Etoile, 133 pour la ligne de Vincennes), doit être passé dans les premiers mois de 1963.

D'autre part, ces travaux seront complétés le plus rapidement possible :

— à l'Ouest, par la jonction de la ligne actuelle de la S. N. C. F. allant de Saint-Germain-en-Laye à la Folie et par le prolongement Etoile—Auber.

— à l'Est, par la construction de la section souterraine Nation—Vincennes qui permettrait de donner, dès le début de son exploitation, la station « Nation » comme terminus à la ligne de Vincennes.

## *2° Accroissement de la capacité de transport.*

Les deux opérations les plus importantes concernent l'allongement des trains à 6 voitures et la mise en circulation du matériel pneumatique pour les lignes 1 « Vincennes—Neuilly » et 4 « Orléans—Clignancourt ».

En ce qui concerne la ligne 1, les travaux sont pratiquement terminés et les premières rames montées sur pneumatiques ont commencé à circuler.

Pour la ligne 4, l'essentiel de l'opération doit débiter en 1964.

3° *Montant des dépenses d'investissement et financement  
de ces dépenses.*

Exercice 1962.

Au cours de l'exercice 1962, les engagements et les paiements effectués par la Régie sur les programmes de travaux approuvés par les Pouvoirs publics se présentent comme suit :

	ENGAGEMENTS		PAIEMENTS	
	Sur emprunt.	Sur subvention.	Sur emprunt.	Sur subvention.
	(En millions de francs.)			
Premier établissement .....	84,98	63,50	96,47	11,97
	<b>148,48</b>		<b>108,44</b>	
	Sur annuité de renouvellement.		Sur annuité de renouvellement.	
Renouvellement .....	55,99		57,20	

a) *Opérations de premier établissement :*

Au cours de l'exercice 1962, le financement des dépenses de premier établissement a été assuré de la manière suivante :

**Opérations à la charge de la Régie.**

Les paiements comptabilisés au cours de l'exercice 1962 s'élèvent à 96,47 millions de francs ; ils ont été financés comme suit :

**Ressources :**

	(Millions de francs.)
— Disponibles sur fonds d'emprunt au 1 <sup>er</sup> janvier 1962 .....	4,25
— Emprunts (reliquat emprunt 1961 : 14 millions de francs ; emprunt 1962 : 60 dont 55 réalisés en 1962 et 5 début 1963) .....	74
— Ressources propres (prélèvement temporaire sur la trésorerie générale de la Régie, prescrit par le Ministère des Finances - Direction du Trésor) .....	18,22
	<hr/> 96,47

**Opérations à la charge des collectivités.**

Le montant des paiements sur subventions s'élève, en 1962, à 11,97 millions de francs mais, compte tenu des paiements effectués en décembre 1961, soit 0,86 million de francs, le montant total est de 12,83 millions de francs au 31 décembre 1962.

Leur financement a été assuré par les subventions *versées* :

	Millions de francs.
— par l'Etat (totalité de l'inscription budgétaire)...	12,10
— par le district (sur une inscription budgétaire de 12,10 millions de francs.....)	6,80
Total.....	18,90

A fin 1962, le disponible sur les subventions versées s'élevait à 6,07 millions de francs dont 5,685 sur versements Etat et 0,385 sur versements districts.

*b) Opérations de renouvellement :*

Les dépenses correspondantes sont financées par les annuités inscrites au budget de la Régie. Le montant total des ces annuités pour les exercices 1949 à 1961 s'élève à 379,10 millions de francs. Compte tenu de l'annuité de 60 millions de francs inscrite dans les comptes de l'exercice 1962 et des paiements effectués au cours de cet exercice, le disponible du fonds de renouvellement s'élevait, au 31 décembre 1962, à 35 millions de francs.

**Exercice 1963.**

*a) Opérations de premier établissement :*

Le tableau ci-après indique les engagements et paiements prévus.

	EXERCICE 1963		
	Autorisations de programmes disponibles.	Prévisions de paiements.	
		Sur emprunts Régie.	Sur subventions.
	(En millions de francs.)		
<i>Programmes 1960 et antérieurs (clos).....</i>	»	52,40	»
<i>Programmes 1961 et 1962 :</i>			
<i>Ligne régionale Est-Ouest :</i>			
<i>Infrastructure et équipement :</i>			
Section La Folie-Etoile.....	456,92	»	27,00
Ligne de Vincennes.....	97,52	»	4,80
Matériel roulant .....	170,60	20,00	»
Autres opérations .....	53,32	37,20	»
<i>Programme 1963 :</i>			
Installation d'escaliers mécaniques et de trottoirs roulants dans les accès du métropolitain .....	3,60	0,40	0,20
Ligne régionale Est-Ouest: matériel roulant (complément) .....	16,50	»	»
Autres opérations .....	203,50	36,00	»
	1.001,96	146,00	32,00
		178	

En ce qui concerne les paiements à la charge de la Régie, un nouvel appel à la trésorerie de la Régie ne pouvant être envisagé, leur financement sera assuré par un emprunt de 150 millions de francs autorisé pour 1963.

Les dépenses relatives aux travaux de la ligne régionale Est-Ouest seront financées par l'Etat et le District, sur inscriptions budgétaires. Quant aux dépenses pour l'installation d'escaliers mécaniques et de trottoirs roulants dans les accès du métropolitain, elles seront couvertes à concurrence d'un tiers par une subvention du District, la différence restant à la charge de la Régie.

b) *Opérations de renouvellement.*

Le tableau suivant indique :

- pour les engagements :
  - les dotations disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 1963 sur les programmes 1961 et 1962 (les programmes 1960 et antérieurs étant clos) ;
  - les engagements prévus au programme 1963 ;
- pour les paiements, les prévisions faites tant au titre des opérations des programmes 1962 et antérieurs que du programme 1963.

	EXERCICE 1963	
	Autorisations de programme disponibles.	Prévisions de paiements.
	(En millions de francs.)	
Programmes 1960 et antérieurs.....	13,58	35
Programmes 1961 et 1962.....	24,64	28
Programme 1963 .....	89,65	17
	127,87	80

Le fonds de renouvellement présentait un disponible de 35 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier 1963 ; avec l'annuité de 70 millions de francs inscrite au budget de 1963, ce fonds disposera au total de 105 millions de francs pour faire face aux paiements de l'exercice.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

Le trafic de la Régie ayant été en 1962 sensiblement le même, dans son ensemble, que celui qui avait été observé au cours des exercices antérieurs et le module tarifaire étant resté inchangé depuis le 1<sup>er</sup> août 1960, les recettes du trafic et, corrélativement, les remboursements pour tarifs réduits ont été sensiblement les mêmes qu'en 1961.

Seule l'indemnité compensatrice pour opposition du Gouvernement à l'augmentation des tarifs marque une variation importante, le syndicat des transports parisiens ayant, pour l'exercice 1962, présenté de nouvelles propositions de hausse de tarifs repoussées par les pouvoirs publics.

Quant aux dépenses, elles ont été influencées par l'accroissement des charges financières, le relèvement de l'annuité de renouvellement, la progression de l'effectif des agents retraités ainsi que par les hausses enregistrées sur les salaires et les prix ; elles s'élèvent à 1.030 millions de francs contre 927 millions de francs en 1961, abstraction faite des charges non imputables à l'exploitation de l'exercice.

On trouvera ci-après le compte d'exploitation de la R. A. T. P. pour l'exercice 1962.

\*  
\* \*

*Le budget d'exploitation de l'exercice 1963*, établi par le Conseil d'administration de la Régie a été examiné par le Conseil d'administration du syndicat des transports parisiens qui a pris une délibération tendant à porter le module tarifaire de 0,185 F à 0,25 F à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963, pour réaliser l'équilibre des recettes et des dépenses.

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports ayant fait opposition au relèvement de tarifs proposé, l'état prévisionnel des recettes et dépenses résultant de ces décisions des Pouvoirs Publics se présentait en équilibre — compte tenu d'une indemnité compensatrice pour non-relèvement des tarifs — avec un montant de recettes et de dépenses de 1.162 millions de francs.

**Compte d'exploitation de la R. A. T. P.**

**DEBIT**

Stock au 1 <sup>er</sup> janvier 1962.....	58.818.461,76	
Stock provenant d'immobilisations réformées.....	1.070.244,60	
	<hr/>	59.888.706,36
Achats de l'exercice.....		78.686.383,51
Frais de personnel :		
Salaires, appointements, avantages en nature.....	380.644.393,47	
Charges sociales et de personnel.....	103.331.622,38	
Subvention aux œuvres sociales.....	10.667.002,31	
Insuffisance résiduelle du compte « retraites ».....	134.204.082,32	
Charges parafiscales de personnel.....	6.729.634,34	
	<hr/>	635.576.734,82
Impôts et taxes.....		124.556.592,24
Travaux, fournitures et services extérieurs.....		103.132.268,85
Transports et déplacements.....		1.213.714,53
Frais divers de gestion.....		2.601.057,98
Charges des emprunts et frais financiers divers.....		40.751.325,02
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement.....		5.690.177,17
Annuité de renouvellement.....		60.000.000 »
Dotation pour participation à l'effort de construction.....		2.752.061,20
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions.....		11.462.628,29
		<hr/>
		<u>1.126.311.649,97</u>

**CREDIT**

Stock au 31 décembre 1962.....		58.859.887,24
Recettes du trafic.....		689.043.780,21
Remboursements des pertes de recettes résultant des tarifs réduits imposés à la régie (art. 8 du décret du 7 janvier 1959) :		
§ 2. — Remboursements résultant des taux de réduction égaux à ceux en vigueur au 31 décembre 1957.....	132.574.068 »	
§ 5. — Remboursements résultant des taux de réduction supérieurs à ceux en vigueur au 31 décembre 1957.....	3.310.365,40	
	<hr/>	135.884.433,40
Indemnité résultant du défaut d'augmentation des tarifs proposés par le syndicat ou la régie (art. 7 [§ 3] du décret du 7 janvier 1959) .....	150.883.626 »	
A déduire :		
Réduction de l'indemnité compensatrice (art. 7 de la convention).....	1.545.734 »	
	<hr/>	149.337.892 »
Ventes de matières.....		1.076.136,06
Produits accessoires :		
Produits hors trafic.....	21.417.973,16	
Autres produits accessoires.....	9.443.293,43	
	<hr/>	30.861.266,59
Produits financiers.....		1.360.389,28
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même.....		15.958.616,51
Travaux et charges non imputables à l'exploitation de l'exercice :		
Travaux de l'entreprise couverts par des provisions .....	6.806.486,10	
Charges couvertes par des provisions.....	37.122.762,58	
	<hr/>	43.929.248,68
		<u>1.126.311.649,97</u>

Dans sa séance du 31 mai 1963, le Conseil d'Administration de la Régie a procédé à la revision du budget en fonction des résultats connus des premiers mois de 1963, et compte tenu des perspectives d'évolution au cours des mois à venir. Cette revision fait apparaître une légère augmentation des dépenses prévisibles, qui passent de 1.162 à 1.168 millions de francs ; en contrepartie, il a été escompté une certaine amélioration du trafic d'ensemble des réseaux. En définitive, il apparaît que le module d'équilibre s'établit, comme au budget initial, à 0,25 F.

Sur proposition du Conseil d'administration de la Régie, le Syndicat des transports parisiens a pris une délibération portant le module tarifaire à 0,25 F à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1963, décision à laquelle le Ministre des Travaux Publics a fait opposition.

Dans ces conditions, l'indemnité compensatrice due à la Régie, en conformité des dispositions de l'article 7 du décret du 7 janvier 1959, s'élèverait à 245 millions de francs pour l'ensemble de l'exercice 1963. Il s'y ajoutera 136 millions de francs de remboursements, au titre des pertes de recettes pour tarifs réduits (art. 8 du même décret).

## Compagnie Générale Transatlantique.

### A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

#### 1° Exercice 1962.

L'année 1962 a été marquée comme les années précédentes sur le plan de la marine marchande mondiale par un développement de l'offre de tonnage supérieur à celui des besoins du trafic. Il en est résulté pour les différents armements une concurrence de plus en plus âpre qui a été aggravée par la multiplication des entraves au libre fonctionnement du marché (mesures de discrimination, interdictions diverses). De ce fait, les armateurs ont vu leur situation se dégrader aussi bien dans le secteur du tramping que dans celui des lignes régulières.

L'activité de la Compagnie Générale Transatlantique, comme celle des autres armements, subit l'influence de ces différents facteurs défavorables. En particulier son trafic a subi l'incidence des événements d'Algérie.

#### a) Le trafic passagers :

Malgré ces différentes circonstances, la Compagnie Générale Transatlantique a enregistré, en 1962, une forte augmentation de son trafic passagers qui est passé de 1.090.000 personnes en 1961 à 1.211.000 en 1962 ; parmi lesquelles il est vrai figurent 274.000 passagers militaires sur les navires affrétés en Méditerranée par la Défense nationale.

Sur la ligne de l'Atlantique-Nord, la mise en service au mois de février du paquebot *France* — dont l'exploitation fera ci-après l'objet d'une étude séparée — a provoqué un doublement du nombre des passagers.

Sur la *ligne des Antilles* les paquebots *Antilles* et *Colombie*, renforcés par *Flandre*, en hiver, ont transporté 28.701 passagers, soit 1.256 de plus que l'année précédente.

Sur la *ligne Bordeaux-Casablanca*, 908 passagers ont été transportés jusqu'en juin 1962, date à laquelle ce service, qui était déficitaire, a été définitivement supprimé.

L'exploitation des *lignes d'Algérie-Tunisie* a été sérieusement perturbée par l'insécurité qui a régné en Algérie au cours du premier semestre et par les retours massifs d'européens, qui ont complètement déséquilibré le trafic.

Les *lignes de Corse* ont continué à bénéficier de l'afflux, chaque année croissant, des touristes, mais la progression par rapport à 1961 n'a été que de 1,3 % (384.357 passagers transportés) par suite des grèves qui se sont produites en pleine saison.

b) *Le trafic de fret :*

Le trafic de marchandises assuré par la Transatlantique, sa filiale, la C. G. A. M., et par les navires affrétés a totalisé, en 1962, 2.896.546 tonnes, au lieu de 3.231.155 tonnes en 1961.

Cette diminution s'explique, en dehors des effets de la conjoncture évoqués précédemment, par un certain nombre de facteurs particuliers, notamment par :

— des grèves (personnel navigant, pilotes du Saint-Laurent, dockers du Chili) ;

— des retards dans les ports, du fait de l'insécurité des conditions de travail en Algérie ;

— enfin, par la tension qui a régné dans la zone des Caraïbes, au moment de la crise de Cuba.

Sur le plan du trafic, la physionomie des différentes lignes s'est présentée de la manière suivante :

Le secteur de l'*Amérique du Nord* a eu une activité assez satisfaisante malgré l'intensification de la concurrence étrangère.

Les importations ont subi le contre-coup d'un certain ralentissement des sorties en provenance des Etats-Unis et, notamment, du Nord-Pacifique (grains, fruits frais) ; par contre, les exportations s'inscrivent, dans l'ensemble, en hausse et nos navires ont bénéficié, en particulier, de l'accroissement des chargements de fer vers les Grands Lacs, et de biens d'équipement destinés au Mexique.

En revanche, la situation à Cuba nous a conduits à suspendre, à partir de juillet, la ligne Cuba—Floride—Haïti—Jamaïque.

L'activité des lignes du secteur *Antilles—Sud-Pacifique* a été affectée par plusieurs facteurs défavorables : restrictions frappant

de nombreuses importations au Chili, au Pérou, au Venezuela ; discriminations de pavillon, notamment en Colombie ; nouvelles concurrences.

Enfin, le trafic avec l'*Afrique du Nord* a subi directement l'incidence des bouleversements qui ont affecté l'Algérie : les exportations ont été particulièrement touchées tant au départ de Marseille que des ports de l'Atlantique, ces derniers étant desservis par les navires de sa filiale, la Compagnie d'Armements Maritimes. Une légère reprise ne s'est manifestée qu'en fin d'année.

## 2° Exercice 1963.

Aucune modification très importante n'est intervenue dans le réseau des lignes de la Compagnie depuis le début de l'année 1963. Il y a lieu toutefois de signaler :

1° *Le retrait de Flandre de la ligne de New York* desservie désormais par le seul paquebot « France ».

2° *La réorganisation de la ligne Antilles—Guyane en vue d'assurer un meilleur service sur Cayenne* desservie désormais sans transbordement par l'affectation au service Antilles—Guyane, au départ d'Europe, des deux cargos *Ville-de-Québec* et *Ville-de-Montréal* jusque-là utilisés sur l'*Afrique du Nord*.

a) Le trafic des passagers au cours du premier semestre 1963.

1° *Ligne de paquebot de New York* : à la date du 10 septembre, le paquebot *France*, désormais seul sur cette ligne, avait transporté 42.114 passagers soit presque autant que l'an dernier à la même époque (42.717) *France* et *Flandre*, en 12 voyages contre 14 voyages l'année dernière.

Ce résultat a été obtenu grâce à l'amélioration du coefficient moyen de remplissage, passé de 82 % en 1962 à plus de 91 % en 1963.

2° *Lignes des Antilles* : au 13 septembre 1963, les paquebots *Antilles* et *Flandre* avec l'appoint de *Colombie* avaient transporté 20.724 passagers en 18 voyages contre, l'an dernier à la même époque, 19.462 en 17 voyages.

3° *Lignes de Corse* : au début de septembre, nos paquebots de Corse, qui avaient été renforcés au cours de la saison d'été par des

navires des lignes d'Algérie, avaient transporté 302.000 passagers contre 282.000 l'an dernier à la même époque.

4° *Lignes d'Algérie—Tunisie* : le trafic des huit premiers mois de 1963 fait ressortir une dégradation assez sensible par rapport à celui de la période correspondante de 1962 (marquée par l'exode massif de la population européenne d'Algérie) et de 1961 :

— 8 premiers mois de 1963 : 281.000.

— 8 premiers mois de 1962 : 455.000.

— 8 premiers mois de 1961 : 425.000.

En fait, l'activité de ces lignes tend à revenir à son niveau d'avant la guerre d'Algérie (218.111 passagers transportés pour la même période de 1953 et 256.000 pour 1952), mais le trafic civil d'Européens a fortement diminué au profit des mouvements de travailleurs nord-africains.

5° *Croisières* : la situation et les perspectives des lignes d'Afrique du Nord ont poussé la Compagnie à rechercher activement d'autres emplois pour ses paquebots d'Algérie. C'est ainsi que deux d'entre eux ont été frétés au printemps pour participer à l'acheminement de pèlerins musulmans vers La Mecque et qu'en été, comme il a été indiqué ci-dessus, un certain nombre de voyages ont été effectués sur la Corse.

Mais surtout la Compagnie s'est intéressée plus largement au marché des croisières, qui est en pleine expansion : en dehors des deux croisières d'hiver effectuées par *France* au départ de New York, le programme pour 1963 a comporté :

— une croisière de *Colombie* et une de *Ville-d'Oran* à Pâques (avec au total 442 passagers) ;

— trois croisières d'été de *Colombie* (834 passagers) ;

— trois croisières populaires de courte durée de *Ville-d'Oran* (1.115 passagers).

b) Le trafic des marchandises :

L'activité de l'ensemble des lignes de fret a été favorable depuis le début de l'année.

Au total, pour les six premiers mois de 1963, nous avons transporté, sur l'ensemble des lignes, 1.033.000 tonnes de marchandises, soit 70.000 tonnes de plus qu'au cours du premier semestre 1962.

Malgré le maintien de la plupart des tarifs de conférence à des niveaux très bas, par suite de la concurrence, les recettes des lignes de long cours et de la Baltique sont en augmentation.

1° *Réseau Amérique du Nord* : l'augmentation appréciable du trafic est due principalement à la ligne Floride-Mexique-Centre Amérique qui bénéficie d'importants transports de matériel d'équipement sur le Mexique.

Malgré l'interruption du trafic provoquée en début d'année par la grève des dockers américains et l'intensité de la concurrence, la ligne de la côte Est des Etats-Unis s'inscrit également en progression. Le trafic de la ligne des grands lacs est également en expansion, tandis que la ligne du Pacifique-Nord a réussi à compenser les pertes enregistrées sur les fruits frais dont le trafic s'est trouvé détourné au profit des ports de la côte Est et des grands lacs.

2° *Réseau Antilles—Pacifique-Sud* : le trafic des lignes de ce réseau s'inscrit en légère augmentation. Il s'est accru en particulier sur les lignes du secteur Antilles-Guyane qui ont bénéficié à nouveau, en 1963, de transports de sucre antillais vers les Etats-Unis et sur celles du Pacifique-Sud, qui ont bénéficié du développement des exportations de voitures et de produits industriels sur le Chili et le Pérou, alors que l'évolution de la situation politique et économique au Venezuela et en Colombie a eu une influence défavorable sur la ligne des Caraïbes qui marque cependant actuellement une reprise.

Le trafic bananier en provenance des Antilles s'est maintenu à un niveau élevé.

3° *Réseau Afrique du Nord, Corse et divers* : la reprise d'un certain courant d'exportation sur l'Algérie, après le fléchissement dû aux événements de 1962 et une bonne campagne de primeurs, ont assuré, au moins jusqu'à la fin du premier semestre, le maintien du trafic à un niveau supérieur à celui des premiers mois de l'année précédente. Mais la situation tend à se dégrader notamment dans le domaine des importations par suite de l'arrêt des achats de vin d'Algérie.

Par ailleurs, les lignes de Corse et de la Baltique enregistrent des augmentations de tonnages.

Pris en charge par la Compagnie Générale Transatlantique le 5 janvier 1962, le paquebot *France* a effectué depuis et jusqu'au 10 septembre dernier, quatre croisières et 34 voyages sur la ligne de New York, transportant au total près de 110.000 passagers de long cours.

Par ses performances techniques, par sa régularité, son confort, cette unité a permis au pavillon français de remporter sur l'Atlantique un succès incontestable et les résultats commerciaux obtenus en 1963 sont encore supérieurs à ceux de 1962.

A tous points de vue (vitesse, régularité, stabilité, économie) les performances techniques du paquebot *France* peuvent être considérées comme extrêmement satisfaisantes : 156.000 milles ont été parcourus sans aucun incident, à une vitesse moyenne supérieure à 30 nœuds pour une consommation de l'ordre de 900 kg au mille, alors qu'elle atteignait 1.675 kg pour *Normandie*, soit presque le double pour une vitesse moyenne moins élevée : 28,70 nœuds.

Sur la ligne de New York, le paquebot *France* a transporté en 1962, au cours de 22 voyages aller et retour, 62.567 passagers dont 19.425 en première classe et 43.142 en classe touriste, ce qui représente un coefficient moyen de remplissage de 77 % environ. Pourtant, des mouvements sociaux avaient, en pleine saison, retardé par trois fois les départs du paquebot au Havre en juin et en juillet, lui faisant perdre plus de 1.800 passagers au profit de compagnies concurrentes.

Par ailleurs, 2.665 passagers de long cours ont été transportés par le paquebot *France* lors de son voyage inaugural aux Canaries et d'une croisière de Noël dans les Caraïbes. Ainsi, au terme d'une année d'exploitation, 65.232 personnes avaient au total emprunté la nouvelle unité de la Compagnie Générale Transatlantique.

Ces résultats ont permis de couvrir l'intégralité des dépenses d'exploitation et des amortissements du navire et d'absorber, sinon la totalité des charges générales qui auraient dû normalement être imputées au paquebot, du moins à ce titre, une somme de 21 millions de francs.

Au cours des huit premiers mois de 1963, sur la ligne de New York, *France* a accompli douze voyages aller et retour, transportant au total 42.114 passagers de long cours dont 10.827 en première classe et 31.287 en classe touriste. Les coefficients de remplissage

ont été excellents, dépassant en moyenne 91 %, dont 87 % en première classe et 93 % en classe touriste.

Dans le sens New-York—Le Havre, l'utilisation du navire dépasse même 98 %.

De ce fait, en douze voyages, *France* a transporté presque autant de passagers en 1963 qu'au cours de quatorze voyages en 1962, l'augmentation des passagers de classe touriste compensant la diminution des passagers de première classe.

De plus, 1.622 passagers de long cours ont été transportés au cours d'une croisière vers Rio et d'un voyage aux Caraïbes.

Au total, au 10 septembre 1963, 43.736 passagers ont été transportés par le paquebot *France* au cours de cet exercice.

Les engagements actuellement enregistrés permettent de prévoir d'excellents résultats pour les prochains voyages et les remplissages doivent rester élevés jusqu'au début de novembre.

En tenant compte de ces engagements, il est possible d'évaluer à 65.000 environ le nombre de passagers transportés par le paquebot *France* en 1963 pour dix-neuf voyages aller et retour sur la ligne de New York, les deux croisières du début de l'année, dont les résultats ont été indiqués ci-dessus, et une troisième croisière de fin d'année en mer Caraïbe.

Les recettes enregistrées par *France* ont augmenté en 1963 par rapport à l'année précédente et ont dépassé 80 millions de francs pour douze voyages réguliers et deux croisières. Sur la ligne de New York, le chiffre d'affaires réalisé à chaque voyage a été supérieur à 6 millions de francs.

Cependant, du fait de l'augmentation des dépenses d'exploitation due largement aux majorations de salaires du bord, le résultat d'exploitation est analogue à celui de l'an dernier et, par suite de l'accroissement des charges générales, le résultat net de l'exercice sera certainement inférieur.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

a) *Personnel navigant :*

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la répartition des effectifs nécessaires à l'armement de la flotte au 1<sup>er</sup> janvier 1962 et au 1<sup>er</sup> janvier 1963 (dans la rubrique équipage, sont compris : la maistrance et le personnel subalterne) :

	1962	1963
Officiers .....	854	849
Assistants .....	108	101
Equipages .....	4.166	4.200
<b>Total.....</b>	<b>5.128</b>	<b>5.150</b>

b) *Personnel sédentaire :*

Les effectifs du personnel sédentaire de la Compagnie ont évolué de la manière suivante entre le 1<sup>er</sup> janvier 1962 et le 1<sup>er</sup> janvier 1963 :

	1962	1963
Cadres .....	125	129
Comprenant :		
<i>Cadres de Direction</i> (Chefs de service, Sous-Chefs de service).		
<i>Cadres techniques</i> (Ingénieurs à Chefs de travaux principaux).		
Techniciens et Agents de maîtrise.....	660	678
Comprenant :		
Chefs de bureau à Chefs de groupe inclus.		
Chefs de travaux à Chefs d'équipe inclus.		
Employés .....	2.849	2.758
Ouvriers .....	-1.182	1.127
<b>Total .....</b>	<b>4.816</b>	<b>4.692</b>

## 2° Les rémunérations.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, les rémunérations des personnels de la Compagnie Générale Transatlantique ont évolué de la manière suivante :

### a) Personnel navigant :

~~A compter du 1<sup>er</sup> mai 1962, application d'un nouveau barème de soldes aux Officiers Radioélectriciens pour les mettre à parité avec les Officiers du Pont.~~

D'autre part, à la suite des accords du 20 juillet 1962, les salaires et accessoires ont été majorés de 8 % à compter du 1<sup>er</sup> juin 1962, ce pourcentage étant porté à 10 % le 1<sup>er</sup> septembre 1962. Ces accords ont comporté en outre les dispositions suivantes :

#### — pour les Officiers :

- le pourcentage servant au calcul de la solde de dépôt est porté à 75 % ;
- l'indemnité de nourriture est majorée de 6 % ;
- une indemnité égale au trentième de la solde mensuelle, majorée du traitement de table, sera payée à tout Officier ayant travaillé les 1<sup>er</sup> janvier, lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 1<sup>er</sup> novembre.

#### — pour le personnel navigant subalterne :

- majoration de 6 % de l'indemnité de nourriture ;
- création, sur le plan national, d'un supplément d'ancienneté ;
- création d'un supplément technique ;
- création d'une indemnité de fin de carrière ;
- paiement d'une indemnité d'attente de huit jours maximum aux marins non stabilisés ;
- paiement d'une indemnité aux marins ayant travaillé les 1<sup>er</sup> janvier, lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 1<sup>er</sup> novembre ;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963, attribution d'une prime d'exploitation commerciale aux Seconds-Capitaines ;

- à compter du 9 mai, octroi d'un congé supplémentaire fixé pour le personnel navigant subalterne à une demi-journée par mois d'embarquement, et une journée en compensation, pour chaque jour férié passé à bord, et pour les Officiers à une demi-journée de congé supplémentaire par mois d'embarquement ;
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet, pour les Officiers : supplément contractuel de congé à raison d'une journée par mois d'embarquement, et une demi-journée supplémentaire par mois d'embarquement à titre de compensation forfaitaire des jours fériés ;
- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1963, attribution d'une prime d'attente hiérarchisée (allant de 24 F pour les mousses à 141 F pour les capitaines).

L'ensemble des rémunérations de ce personnel a fait l'objet des majorations moyennes suivantes :

- au 1<sup>er</sup> janvier 1962 : 4,63 %, ce qui représentait pour l'exercice en cours une charge supplémentaire de..... 3.150.000 F.
- au 1<sup>er</sup> avril 1962 : 2,26 % plus 1,86 %, cette dernière augmentation ne s'appliquant qu'au personnel subalterne, le tout représentant pour l'exercice en cours..... 1.355.000
- au 1<sup>er</sup> juillet 1962 : 1,13 %, ce qui représentait pour l'exercice en cours une dépense supplémentaire de..... 350.000

b) *Personnel sédentaire :*

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963 : relèvement de 4,50 % des rémunérations globales ;
- versement, en fin de chaque trimestre, d'une indemnité de productivité égale à 0,77 % de la rémunération ;
- relèvement du sursalaire familial ;
- à compter d'avril 1963 : versement exceptionnel d'une allocation fixe de 50 F par agent et augmentation des rémunérations globales de 5 % ;
- à compter du 20 mai 1963 : augmentation de l'indemnité de permis, passant de 307,70 F à 343,92 F par an ;

- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1963 : augmentation des rémunérations de 0,75 % ;
- à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1963 : nouvelle majoration de 0,75 %.

### C. — LES INVESTISSEMENTS

Les tableaux ci-après retracent les charges d'investissement de la Compagnie Générale Transatlantique pour les exercices 1962 et 1963 et indiquent dans quelles conditions ces investissements ont été financés :

#### *Investissements de l'exercice 1962 et leur financement.*

<b>Investissements.</b>		En milliers de francs.
<b>1° En immobilisations au titre :</b>		
— des terrains et des constructions.....		710
— du matériel naval comprenant les règlements ci-après :		
<i>France</i> .....	20.655	
<i>Fort-d'Orléans</i> .....	10.896	
<i>Fort-Crèvecoeur</i> .....	13.270	
<i>Fort-Joséphine</i> .....	5.257	
<i>Fort-Trinité</i> .....	5.244	
Matériel d'inventaire.....	10.975	
		<u>66.297</u>
— du matériel divers.....		4.206
		<u>71.213</u>
Soit un total de.....		71.213
<b>2° En nouvelles prises de participation ou augmentation de celles déjà possédées .....</b>		<b>11.577</b>
		<u>82.790</u>
<b>En plus des investissements énumérés ci-dessus, les autres besoins à financer représentaient :</b>		
1° Les prêts à plus d'un an accordés et les effets acceptés pour.....		5.169
2° L'amortissement financier de nos dettes à plus d'un an (dont 15 millions par anticipation).....		28.921
3° Le règlement des frais d'établissement.....		2.066
		<u>36.156</u>
Soit un montant global s'élevant à.....		<u>118.946</u>

**Ressources.**

En milliers de francs.

Cet ensemble de besoins a été couvert par les ressources ci-après :

**1° L'autofinancement comprenant :**

— amortissements de l'exercice.....	63.278	
— provisions constatées.....	742	
diminué d'un prélèvement sur les réserves de.....	— 40	
		63.980

**2° Les cessions de divers éléments de notre actif**

— portant sur le matériel naval.....	20.905
— participations.....	8.469
— dépôts et cautionnements.....	220

Soit en valeur nette comptable un montant de..... 29.594

**3° Un endettement à plus d'un an de..... 25.072**

**4° Un prélèvement sur notre fonds de roulement de..... 300**

118.946

*Investissements de l'exercice 1963 et leur financement.*

**Investissements.**

**1° Navires :**

a) Constructions neuves France.....	8.920,00
Bananiers Fort-Joséphine et Fort-Trinité.....	9.160,00
Paquebot de Corse.....	4.400,00
b) Transformations diverses.....	6.470,00

**2° Avances aux filiales :**

a) Westeuropa (solde achat Horn Linie).....	8.890,00
b) C. G. A. M. (pour remboursement moyen terme).....	3.000,00

**3° Investissements divers à terre..... 10.000,00**

**4° Remboursement d'emprunts..... 15.836,00**

**5° Remboursement à l'Etat :**

a) Avances permanente Défense nationale.....	5.567,00
b) Liquidation définitive de la subvention pour les exercices 1956 à 1958.....	2.736,00

**Total..... 74.979,00**

74.979,00

Ressources.

— amortissements industriels .....	43.000,00	
— remboursements d'avances à filiales.....	1.175,00	
— complément de subvention (1962).....	7.500,00	
— cession de titres Air Algérie.....	1.400,00	
— cession du Fort « Saint-Louis ».....	1.200,00	
		54.275,00
— préfinancement des deux bananiers.....	7.000,00	
— report en 1964 d'une partie du remboursement à la Défense nationale de son avance.....	4.000,00	
— emprunt à long terme à souscrire.....	10.000,00	
		21.000,00
Total .....		75.275,00
Excédent des ressources.....		296,00

D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation générale de la Compagnie Générale Transatlantique pour l'exercice 1962.

CHARGES		PRODUITS	
Frais de personnel (navi- gant et sédentaire)...	176.763.917 »	Produits de l'exploitation principale (recettes de fret et de passages)..	606.092.649,07
Impôts et taxes.....	10.510.445,50	Subventions d'exploita- tion reçues.....	44.386.093,74
Travaux. — Fournitures et services extérieurs.	396.140.255,76	Ristournes, rabais et re- mises obtenus. — Pri- mes et débits.....	360.987,81
Transports et déplace- ments .....	3.345.098,45	Produits accessoires....	9.386.428,87
Frais divers de gestion..	16.976.829,13	Produits financiers.....	5.140.075,53
Frais financiers.....	8.798.718,06	Produits des exploita- tions annexes à terre.	3.055.195,11
Dotations de l'exercice aux comptes d'amor- tissements .....	58.590.473,93	Produits des exploita- tions annexes à bord.	3.461.222,08
Dotations de l'exercice aux comptes de pro- vision .....	6.599.491,38	Solde débiteur.....	5.342.577 »
Total .....	677.725.229,21	Total .....	677.725.229,21

Par rapport à 1961, on constate, malgré la diminution du trafic marchandises, une augmentation des recettes nettes de fret et de passages de près de 9,95 %. Cet accroissement tient du reste essentiellement aux recettes supplémentaires procurées par le paquebot *France*.

Quant aux dépenses d'exploitation, elles sont en augmentation d'un exercice sur l'autre de 9,48 %. De ce fait, le produit brut d'exploitation — toute subvention exclue — passe de 11.236.000 F à 14.961.000 F, soit une augmentation de 33 %.

De son côté, le compte spécial d'exploitation, tenu conformément aux règles fixées par la convention, présente un solde inférieur de 1.227.812 F au maximum de la contribution financière de l'Etat, qui est de 39 millions de francs pour 1962, ce qui ouvre droit à une allocation complémentaire (prime de bonne gestion) de 613.906 F. Par ailleurs, conformément au septième avenant, signé le 30 janvier 1962, l'indemnité forfaitaire pour les lignes de Corse a été portée, pour les exercices 1962 et suivants, de 6.200.000 F à 6.500.000 F.

Après inscription en recettes de ces subventions, la recette totale s'élève à 672.382.652 F, laissant apparaître un bénéfice brut de 59.847.388 F, supérieur de près de 3,4 millions de francs à celui de l'exercice précédent.

Enfin, le montant de l'annuité normale d'amortissements subit une majoration importante (58.590.474 F contre 41.745.007 F) du fait de l'entrée en service du paquebot *France*, alors qu'en 1961 *Liberté* s'était trouvé entièrement amorti dès le mois d'avril.

La situation financière de la Compagnie Générale Transatlantique, pour 1963, reflète celle de l'industrie maritime dans son ensemble, caractérisée par une expansion relativement lente — dans son chiffre d'affaires, sinon dans son trafic — qui l'empêche d'absorber les hausses générales de salaires et de prix dont elle subit d'autant plus inexorablement les effets que ses gains en productivité ne peuvent être aussi que très lents.

C'est pourquoi l'aggravation des charges, résultant essentiellement des augmentations de salaires et des hausses de prix, doit se traduire dans nos comptes de l'exercice 1963 par un déficit aggravé par rapport à 1962, ainsi qu'il ressort du compte prévisionnel d'exploitation donné ci-dessous :

**Compte prévisionnel de 1963.**

(En milliers de francs.)

Charges de l'exploitation principale .....	435.916	Produits de l'exploitation principale .....	572.110
Entretien du matériel naval...	40.263	Subvention d'exploitation .. (a)	43.000
Charges générales .....	111.783	Produits des exploitations annexes et produits accessoires .....	18.610
Amortissement de la flotte....	53.051	Solde débiteur .....	7.293
<b>Total .....</b>	<b>641.013</b>	<b>Total .....</b>	<b>641.013</b>

---

(a) Ce chiffre correspond au maximum de la contribution financière de l'Etat suivant le dernier Avenant à notre Convention du 23 décembre 1948.

## Compagnie nationale Air France.

### A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

L'année 1962 a été marquée à la Compagnie par le transfert progressif aux compagnies nationales des Etats africains et malgache de transports effectués jusqu'alors par Air France.

Une comparaison entre 1961 et 1962 sur des bases homogènes est par conséquent difficile. Elle nécessite, d'une part d'exclure les résultats 1961 et 1962 des réseaux locaux africains et malgache et, d'autre part d'ajouter au trafic propre d'Air France, pour 1962, le trafic long courrier réalisé pour le compte d'Air Afrique.

Si on admet ces correctifs, on constate que, de 1961 à 1962, le trafic d'Air France se traduit par une augmentation de 12 % des tonnes-kilomètres transportées et de 11 % des passagers-kilomètres, taux d'augmentation légèrement inférieurs à ceux enregistrés pour l'ensemble du trafic aérien mondial.

— *Long-courriers d'Amérique.* — Ce secteur a représenté avec 210.414.507 tonnes-kilomètres réalisées (+ 22 %) 34,6 % du trafic kilométrique de la Compagnie.

Sur l'Atlantique Nord, Air France a transporté 194.877 passagers (+ 22,8 %) conservant la quatrième place parmi les transporteurs sur cette route.

Sur l'Atlantique central, le tonnage kilométrique réalisé a progressé de 14 %.

Sur l'Atlantique Sud, Air France occupe la deuxième place avec 19.908 passagers transportés.

— *Long-courriers d'Asie.* — Le trafic kilométrique des lignes à destination de l'Extrême-Orient, qui avait connu en 1961, par suite de la mise en service du « Boeing intercontinental » un développement remarquable, s'est stabilisé au cours de l'année 1962 et marque une progression de 2 % seulement.

A l'inverse, les lignes sur le Proche-Orient, qui avaient marqué un recul en 1961, enregistrent en 1962 une augmentation de trafic substantielle : 28.442 passagers transportés (+ 29 %).

— *Long-courriers d'Afrique.* — Le développement de la Compagnie Air Afrique a eu pour corollaire une réduction de l'activité d'Air France.

— *Europe.* — Le trafic du réseau européen d'Air France, qui représente 14 % de l'activité totale de la Compagnie, s'est développé d'une façon satisfaisante, tant en tonnage-kilométrique réalisé (+ 12 %) qu'en passagers transportés (1.356.300, soit une augmentation de 12 %).

Le réseau européen de fret d'Air France a vu son activité s'accroître de 23 % en 1962.

— *Méditerranée.* — Les résultats de trafic des lignes vers le Maroc et la Tunisie sont médiocres. Sur l'Algérie, le trafic, bien qu'accusant une légère hausse sur 1961, porte néanmoins la marque d'un déséquilibre très profond né de la conjoncture politique.

227.000 passagers ont emprunté les lignes d'Air France à destination de la Corse, soit une augmentation de 36 % par rapport à 1961.

— *Réseau postal métropolitain.* — Ce réseau comprend actuellement dix lignes sur lesquelles 14.706 tonnes de courrier ont été transportées en 1962, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Du 31 décembre 1961 au 31 décembre 1962, les effectifs du personnel d'Air France ont évolué de la manière suivante :

	EFFECTIFS AU		DIFFERENCE
	31 décembre 1961.	31 décembre 1962.	
<i>Personnel navigant.</i>			
Personnel navigant technique :			
Commandants et pilotes.....	635	655	+ 20
Navigateurs, radios, mécaniciens.....	571	552	— 19
Personnel navigant commercial :			
Hôteses .....	452	453	+ 1
Stewards .....	607	606	— 1
Personnels locaux.....	51	22	— 29
<b>Total .....</b>	<b>2.316</b>	<b>2.288</b>	<b>— 28</b>
<i>Personnel au sol.</i>			
Directions et services centraux.....	1.749	1.813	+ 64
Mécanographie et service recettes.....	477	536	+ 59
Exploitation .....	3.467	3.907	+ 440
Matériel .....	6.634	6.713	+ 79
Représentation en France.....	2.588	2.788	+ 200
Représentation en Algérie.....	1.331	904	— 427
Représentation Afrique Noire et Madagascar .....	1.590	1.419	— 171
Etranger : Amérique .....	1.740	1.904	+ 164
Afrique du Nord.....	349	217	— 132
Europe .....	1.465	1.587	+ 122
Asie .....	875	919	+ 44
<b>Total .....</b>	<b>22.265</b>	<b>22.707</b>	<b>+ 442</b>
<b>Total général.....</b>	<b>24.581</b>	<b>24.995</b>	<b>+ 414</b>

2° *Les rémunérations.*

Durant l'année 1962, les rémunérations des personnels ont évolué de la manière suivante :

— Au 1<sup>er</sup> janvier :

Augmentation des traitements et salaires de 18 F hiérarchisée en échelle et échelon ;

Alignement du complément constant pour tous les organismes de la région parisienne et toutes les représentations métropolitaines et Algérie ;

Majoration des primes de gestion.

— Au 1<sup>er</sup> avril :

Augmentation des traitements et salaires d'environ 3 % hiérarchisée en échelle et échelon, tranche prévue en avril et avancement de la tranche de juillet au 1<sup>er</sup> avril.

— Au 1<sup>er</sup> juillet :

Augmentation des traitements et salaires de 4,29 F hiérarchisée en échelle et échelon, tranche d'octobre avancée au 1<sup>er</sup> juillet.

— Au 15 novembre :

Prime exceptionnelle de 102,50 F hiérarchisée en échelle et échelon.

— Au 31 décembre :

Prime de fin d'année majorée des différentes augmentations intervenues depuis le début de l'année.

### C. — L'ÉQUIPEMENT ET LES INVESTISSEMENTS

Au 1<sup>er</sup> janvier 1963, la flotte d'Air France en exploitation comprenait :

- 19 Boeing 707-328 « Intercontinental ».
- 7 Lockheed L. 1649 « Super-Starliner ».
- 10 Lockheed L. 1049 « Super-Constellation ».
- 33 Sud-Aviation 210 « Caravelle ».
- 9 Bréguet 763 « Provence ».
- 27 Douglas DC. 4 (1).
- 30 Douglas DC. 3 (1).

Le plan primitif d'investissements d'Air France pour 1962 était le suivant :

— Matériel volant.....	265.600.000 F.
— Investissements au sol exceptionnels.....	39.100.000
— Investissements au sol normaux.....	32.000.000
— Participations .....	19.300.000
— Intérêts intercalaires.....	4.000.000
	<hr/>
	360.000.000 F.
	<hr/>

Le financement prévu était le suivant :

— Prêts du F. D. E. S.....	190.000.000 F.
— Crédits à moyen terme.....	68.500.000
— Emprunts spéciaux.....	36.000.000
— Ressources propres.....	65.500.000
	<hr/>
	360.000.000 F.

Ce Plan a subi au cours de sa réalisation un certain nombre de modifications dans le détail desquelles nous n'entrerons pas,

(1) Sont inclus dans les flottes DC. 4 et DC. 3 les appareils spécialement aménagés pour le service postal, exploités par Air France mais propriété du Ministère des Postes et Télécommunications.

mais qui ont pour effet d'augmenter d'environ 50 millions les dépenses d'investissement de la Compagnie. Ces dépenses supplémentaires ont pu être couvertes par l'indemnité perçue des assureurs pour les deux Boeing détruits en juin 1962 : 53.900.000 F et l'augmentation des ressources propres.

Pour 1963, les dépenses d'investissements prévues sont :

— Matériel volant .....	210.370.000 F.
— Investissements au sol exceptionnels.....	52.750.000
— Investissements au sol normaux.....	29.330.000
— Participations .....	19.970.000
— Intérêts intercalaires .....	4.000.000
	<hr/>
	316.420.000 F.

Le financement a été arrêté de la manière suivante :

	Crédit.	Débit.
	+	—
— Solde du compte d'exploitation.....	—	—
— Dotation d'amortissement .....	160.000.000 (1)	
— Dotation de provisions.....	35.000.000	
— Dépenses sur provisions.....		40.000.000
— Investissements hors plan.....		11.500.000
— Cessions de matériel.....	5.000.000	
	<hr/>	
	+ 148.500.000	
— Trésorerie, stock et fonds de roulement.....	+ 27.920.000	
— Remboursement d'emprunts .....	— 75.000.000	
	<hr/>	
Ressources propres disponibles.....	+ 101.420.000	
— Emprunts à moyen terme.....	75.000.000 (2)	
— Caisse des Dépôts.....	100.000.000	
— Prêts F. D. E. S. ....	40.000.000	
	<hr/>	
	316.420.000	

(1) Le montant initialement prévu pour les dotations d'amortissement était de 181 millions de francs. Sur la base d'une durée d'amortissement allongée tant pour les Boeing que les Caravelle, nouvelle politique que le Conseil d'administration a récemment approuvée, il a été ramené à 160 millions de francs.

(2) Somme à laquelle il convient d'ajouter 55.410.000 F pour tenir compte du remboursement des emprunts à moyen terme déjà contractés.

**D. — SITUATION FINANCIÈRE**

On trouvera ci-après le compte d'exploitation de la Compagnie pour l'exercice 1962.

**Compte d'exploitation 1962.**

DEBIT		CREDIT	
	(En francs.)		(En francs.)
Stocks au 1 <sup>er</sup> janvier 1962 :		Stocks au 31 décembre 1962.....	191.286.697,80
Matières premières et ingrédients .....	166.670.423,34	Recettes :	
Achats :		Passagers et bagages.....	1.083.417.555,28
Matières premières, marchandises, pièces de rechange...	158.844.430,21	Fret, colis postaux, poste.....	197.002.601,68
Carburants et lubrifiants avions.	166.151.731,97	Vols spéciaux .....	16.824.724,15
Frais de personnel.....	615.346.835,75	Autres recettes commerciales...	237.904.736 ,
Impôts, redevances et taxes.....	77.182.216,05	Recettes diverses .....	41.787.521,94
Travaux, fournitures et services extérieurs :		Contrat d'exploitation avec l'Etat .....	110.000.000 ,
Loyers, entretien à l'extérieur, fournitures, assurances et divers, matériel volant compris.	240.073.335,81	Perte de l'exercice.....	3.446.008,87
Commissions .....	83.593.748,16		
Transports et déplacements :			
Personnel, matériel, passagers et fret .....	27.534.660,59		
Frais divers de gestion.....	96.730.240,01		
Frais financiers .....	67.180.352,90		
Dotations aux comptes d'amortissement .....	170.616.269,68		
Dotations aux comptes de provisions.	11.745.601,20		
<b>Total .....</b>	<b>1.881.669.845,67</b>	<b>Total .....</b>	<b>1.881.669.845,67</b>

Compte tenu des pertes et profits exceptionnels et sur exercice antérieur, l'exercice 1962 s'est clos par une perte nette de 1.101.581 francs.

Pour 1963, les prévisions de recettes et de dépenses de la Compagnie, compte non tenu de la subvention de l'Etat, sont :

— recettes .....	1.553 millions
— dépenses .....	1.674 —

ce qui laisse apparaître une insuffisance de 121 millions de francs.

Pour 1964, les prévisions s'établissent comme suit :

— recettes .....	1.552 millions
— dépenses .....	1.587 —

soit une insuffisance de 135 millions de francs.

### III. — Observations générales et conclusion.

L'analyse à laquelle nous venons de procéder de la situation des principales entreprises publiques doit être complétée par l'indication de l'effort financier fait par l'Etat en faveur du secteur nationalisé.

Ce concours revêt des formes diverses et peut concerner soit l'exploitation proprement dite de l'entreprise, soit une aide en capital qui peut, suivant les cas, consister en prêts, en souscriptions à des augmentations de capital lorsqu'il s'agit d'entreprises ayant juridiquement la forme d'une société anonyme ou bien en dotations en capital.

Le tableau ci-après indique le montant des subventions versées par l'Etat aux entreprises du secteur nationalisé au cours des deux dernières années et les prévisions pour 1964.

Subventions de l'Etat accordées aux principales entreprises publiques pour les années 1962, 1963 et 1964.

ENTREPRISES	1962	1963	1964
	(En millions de francs.)		
Charbonnages de France.....	350,000	680,000 (a)	475,000
Electricité de France.....	»	170,000 (b)	»
Bureau de recherche de pétrole.....	208,000	200,000 (c)	180,000
S. N. C. F. (d).....	2.322,489	2.814,489 (d)	2.818,289
R. A. T. P.....	210,600	278,200	332,200
Air France.....	80,000 (e)	80,000	70,000
Compagnies de navigation subventionnées .....	85,500	98,500	102,500
<b>Totaux .....</b>	<b>3.256,589</b>	<b>4.321,189</b>	<b>3.977,989</b>

(a) Compte tenu de 20 MF d'économies effectuées en application de l'article 19 de la loi de finances rectificative n° 63-628 du 2 juillet 1963.

(b) Dotation en capital en argent frais ; solde tenant compte de 30 MF d'économies effectuées en application de la loi de finances rectificative visée ci-dessus.

De plus, un montant de 5.800 millions de prêts du F. D. E. S. ont été transformés, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1963, en dotation en capital à 3 p. 100 d'intérêt.

(c) Dotation en capital en argent frais.

(d) Compte tenu de 50 MF d'économies effectuées en application de l'article 19 de la loi de finances rectificative n° 63-628 du 2 juillet 1963.

(e) De plus, Air France a augmenté son capital de 400 MF, dont 100 grâce à une dotation budgétaire en argent frais et 300 par transformation des prêts du F. D. E. S.

Remarquons, du reste, que les subventions versées par l'Etat à certaines entreprises du secteur public n'ont pas toutes le même caractère. Les unes sont des subventions d'équilibre destinées à compenser les insuffisances du compte d'exploitation de ces entreprises, les autres sont des subventions destinées à rémunérer forfaitairement l'exécution d'un service public nettement défini, certaines constituent, au moins théoriquement, une aide temporaire destinée à permettre aux entreprises de faire face à certaines difficultés exceptionnelles ; enfin, des subventions en capital sont attribuées aux entreprises pour leur permettre, soit d'augmenter leur fonds de roulement, soit plus généralement de faire face à leurs investissements. Il s'agit, en fait, là d'une mesure qui, pour les entreprises ayant le caractère d'un établissement public, correspond aux augmentations de capital des sociétés de capitaux.

Dans la première catégorie figurent notamment les subventions versées à la S. N. C. F. en application des articles 18 et 25 de la convention du 31 août 1937 pour couvrir son déficit d'exploitation, ou la prise en charge par l'Etat, en application de l'article 19 de cette même convention, d'une fraction des dépenses d'entretien et d'infrastructure du chemin de fer, qui constitue en fait une véritable subvention d'exploitation.

Par contre, doit être rangé parmi les subventions couvrant les charges d'exploitation de services d'intérêt général le remboursement des pertes de recettes résultant, pour la Société nationale des Chemins de Fer français et pour la Régie autonome des Transports parisiens, de l'application, à la demande des pouvoirs publics, de tarifs réduits pour certains transports.

Doivent être considérées comme des subventions de la troisième catégorie, celles que versent l'Etat aux Houillères nationales pour leur permettre de faire face aux difficultés exceptionnelles résultant pour elles de l'exécution du plan de conversion, ou à la S. N. C. F. pour compenser les charges entraînées par le déséquilibre de la Caisse de retraites à la suite de la réduction importante des effectifs du personnel actif.

Enfin, constituent des subventions en capital celles qui sont attribuées à titre de dotation en capital à l'Electricité de France ou au Bureau de recherches de pétrole.

Indépendamment de ces subventions, l'Etat est amené à accorder aux entreprises du secteur public des prêts pour faciliter le financement de leurs investissements.

Ces prêts sont accordés par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social et constituent pour les entreprises bénéficiaires une aide importante, car ils sont assortis de conditions nettement plus avantageuses que celles qui sont offertes normalement par le marché financier.

Sans doute, les entreprises nationalisées ne sont pas les seules à bénéficier des prêts du Fonds ; les entreprises privées peuvent également y prétendre.

En 1963, sur un total de prêt du Fonds de 3.020 millions de francs, la part du secteur nationalisé a été de 2.000 millions de francs et, pour 1964, elle sera de 1.870 millions de francs pour un total de crédits du Fonds de 2.835 millions de francs.

La décomposition des prêts consentis au secteur nationalisé, pour les exercices 1962, 1963 et 1964, est donnée dans le tableau ci-après.

Prêts du F. D. E. S. accordés aux différentes entreprises publiques pour les années 1962, 1963 et 1964.

ENTREPRISES	1962.	1963.	1964.
	(En millions de francs.)		
Charbonnages de France.....	65	60	100
Electricité de France.....	1.400	1.500	1.560
Gaz de France.....	190	110	»
Compagnie nationale du Rhône.....	145	90	50
R. A. T. P. ....	»	50	40
Air France.....	190	40	»
Commissariat à l'énergie atomique.....	170	150	120
<b>Totaux .....</b>	<b>2.160</b>	<b>2.000</b>	<b>1.870</b>

Les brèves indications qui précèdent sur l'aide financière apportée par l'Etat au secteur nationalisé permettent d'apprécier les rapports étroits qui existent entre le budget général et le Trésor, d'une part, et le secteur des activités industrielles de l'Etat, d'autre part. C'est dire l'importance des incidences que la situation financière de ce secteur est susceptible d'avoir sur les finances publiques.

Or, nous sommes obligés de constater que si, depuis de longues années, cette situation est préoccupante, elle s'est au cours de 1963 sensiblement aggravée et les perspectives pour l'année 1964 sont particulièrement sombres.

Sans doute, différentes entreprises, comme les quatre grandes banques de dépôt, poursuivent leur expansion dans des conditions normales et leur avenir ne paraît pas devoir connaître de difficultés sérieuses. D'autres, bien qu'ayant une gestion plus délicate, comme la Régie Renault, qui risque dans les prochaines années de se heurter à une concurrence internationale extrêmement vive, connaissent, dans l'immédiat, une situation saine et qui n'appelle pas d'observations particulières.

Pour d'autres, par contre, se posent dès maintenant de sérieux problèmes.

En premier lieu, les Charbonnages de France connaissent, du point de vue financier, une situation difficile. Indépendamment de l'application du plan de conversion des houillères, qui nécessite le versement d'importantes subventions de l'Etat, cette entreprise se trouve placée en face d'un déséquilibre permanent entre ses recettes et ses dépenses ; alors que ces dernières croissent sans cesse d'une année à l'autre, les premières sont stables ou du moins leur rythme de progression est nettement inférieur à celui des dépenses. Il apparaît, dès maintenant, comme certain que l'achèvement du plan de conversion n'amènera pas un redressement sensible de cette situation. Les Charbonnages, dans les prochaines années, vont rencontrer certainement des difficultés financières accrues, qui auront pour conséquence une augmentation des aides que devra apporter le budget général.

Pour Electricité de France, le problème crucial est celui du financement des investissements. Le développement sans cesse croissant des moyens de production destinés à faire face à une consommation qui double largement tous les dix ans, impose un effort financier sans précédent et il apparaît que l'entreprise commence à supporter difficilement cet effort. La marge d'autofinancement se révèle insuffisante et les charges financières progressent d'une manière telle qu'il est à craindre que cet établissement ne soit obligé de faire, d'une manière permanente, appel à l'Etat. Déjà, des prêts du Fonds de développement économique et social pour un montant de 5.800 millions de francs ont été, en 1963,

consolidés en une dotation en capital portant intérêt à 3 % et une autre dotation en capital, en argent frais, d'un montant toutefois plus limité, bien que déjà important, 170 millions de francs, a dû être accordée à Electricité de France. Rien ne permet d'espérer que de semblables opérations ne devront pas être renouvelées dans les prochaines années.

Si nous considérons maintenant le domaine des transports, nous constatons que les déficits des différentes entreprises publiques intéressées sont tous en accroissement. En ce qui concerne les compagnies de navigation, on peut espérer que la cause profonde du déficit, qui réside dans le marasme que connaît depuis plusieurs années le marché international des frets, viendra un jour ou l'autre à disparaître et que ces compagnies connaîtront des jours meilleurs dans un avenir qu'on voudrait espérer pas trop lointain. Il n'en reste pas moins que, dans l'immédiat, ces compagnies constituent pour le budget une lourde charge. De son côté, la compagnie Air France voit son déficit en augmentation, en raison notamment du coefficient de remplissage moyen nettement insuffisant de ses appareils. Là aussi, il y a une source de charges supplémentaires pour l'Etat.

Mais c'est, en définitive, la situation des transports terrestres qui, en valeur absolue, apparaît comme de beaucoup la plus grave.

De 1962 à 1964, le total des subventions versées par l'Etat à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P. progresse d'un demi-milliard. Encore, les déficits prévus pour 1964 paraissent-ils sous-évalués et des compléments importants de subventions se révéleront certainement nécessaires en fin d'année. Dès maintenant, on peut prévoir que la situation financière de ces entreprises s'aggravera encore en 1965.

Ainsi la fraction la plus importante du secteur industriel de l'Etat connaît, à l'heure actuelle, du point de vue financier, des jours sombres et risque fort d'en connaître de plus sombres encore dans les prochaines années. Cet état de choses pèse déjà lourdement sur les finances publiques et ne peut, à l'avenir, que compromettre gravement l'équilibre budgétaire.

Or, en présence d'une situation aussi inquiétante, on est surpris de constater la passivité du Gouvernement, aucune mesure sérieuse n'est mise en œuvre, aucun plan de redressement n'est

établi. Tout au plus se contente-t-on, de temps à autre, de procéder à des relèvements de tarifs, dont l'effet est rapidement annulé par de nouvelles augmentations de dépenses.

Les déficits s'enflent, les subventions s'accroissent, les charges du budget et du Trésor augmentent et aucun remède n'est appliqué ni même proposé.

Depuis des années, votre Rapporteur général dénonce cette carence et attire l'attention sur la nécessité d'une remise en ordre des finances du secteur industriel de l'Etat. Jusqu'ici, il n'a pas été écouté et, dans ce domaine, la situation continue à se détériorer. Il ne peut, cette année encore, que renouveler son cri d'alarme.

### CHAPITRE III

## LE SECTEUR DES ACTIVITES SOCIALES DE L'ETAT

### I. — La situation financière de la Sécurité Sociale.

Jusqu'en 1960, votre Rapporteur général s'était efforcé de présenter, dans chacun de ses rapports sur le budget, un exposé aussi détaillé que possible de la situation financière des différents régimes de sécurité sociale en ce qui concerne tant les prévisions de l'année en cours que les perspectives de l'exercice suivant.

Depuis, il n'a plus été possible de suivre la même présentation, l'ouverture du débat budgétaire devant le Sénat et, partant, le dépôt du présent rapport sont trop prématurés pour que soient connus et puissent être collationnés l'ensemble des différents éléments statistiques et les données prévisionnelles établies par l'ensemble des organismes de sécurité sociale, certains n'effectuant ce travail que dans le courant du mois de novembre de chaque année.

Sont seulement, à l'heure actuelle, connues avec précision les données relatives au régime général et au régime agricole de la sécurité sociale.

Pour les régimes spéciaux, ainsi que pour les régimes complémentaires et divers, les renseignements obtenus ne sont encore que fragmentaires et, pour obtenir une vue d'ensemble du secteur social, il a été nécessaire de procéder à certaines extrapolations qui tout en n'ayant qu'un caractère approximatif permettent néanmoins d'obtenir des ordres de grandeur valables.

Compte tenu des observations qui précèdent et sous les réserves qui viennent d'être indiquées, on peut chiffrer l'ensemble des dépenses des différentes institutions et régimes de sécurité sociale à :

- 43.390 millions pour 1962 ;
- 53.680 millions pour 1963 ;
- 61.230 millions pour 1964.

Par ailleurs, il est précisé que les prévisions concernant l'année 1964 ont été établies compte tenu d'un certain nombre de mesures nouvelles prévues par la présente loi de finances.

Certaines de ces mesures conduiront simplement à des opérations de transfert entre les différents régimes ou les différentes branches d'un même régime et n'influeront donc pas sur le total général des dépenses du secteur social ; en revanche, d'autres constituent, au contraire, des charges nouvelles qui viendront aggraver le déficit total.

Les mesures de transfert internes résultant de dispositions inscrites dans le présent projet de loi de finances sont, d'une part, l'institution d'une compensation de charge entre le régime minier et le régime général de la sécurité sociale, d'autre part la prise en charge par les régimes de prestations familiales des dépenses d'assurance maternité supportées, jusqu'ici, par les régimes d'assurance sociale. Ce transfert entraînera pour le Fonds des prestations familiales un accroissement de charge de 615 millions de francs et procurera un allègement d'égal montant à la branche « Assurances sociales ».

Un accroissement net de dépenses pour la sécurité sociale résultera, par contre, de l'octroi de l'assurance maladie aux titulaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et aux rapatriés anciens salariés. Cette dépense supplémentaire est évaluée à 200 millions de francs.

Mais d'autres accroissements de charge interviendront certainement en cours d'année, car l'expérience a montré qu'il ne se passait pas d'exercice sans qu'interviennent des majorations de prestations, sans doute amplement justifiées sur le plan social, mais qui, du point de vue financier, entraînent pour l'ensemble des régimes de la sécurité sociale un accroissement de dépenses.

\*  
\* \*

En ce qui concerne le régime général, le régime agricole et le fonds de solidarité, des renseignements statistiques développés sont donnés dans le tableau ci-après :

**Prévisions pour 1963 et 1964 des recettes et des dépenses de la sécurité sociale et rappel de la situation de 1962.**

	1962			1963			1964		
	Recettes.	Dépenses.	Soldes.	Recettes.	Dépenses.	Soldes.	Recettes.	Dépenses.	Soldes.
(En millions de francs.)									
<b>I. — Régime général.</b>									
Assurances sociales .....	14.113	14.037	+ 76	17.068	17.352	— 284	19.285	20.309	— 1.024
Accidents du travail.....	2.273	2.247	+ 26	2.500	2.530	— 30	2.870	2.900	— 30
Prestations familiales :									
Salaires .....	8.902	8.216	+ 686	10.365	10.330	+ 35	11.447	11.666	— 219
Employeurs et travailleurs indépendants....	638	650	— 12	710	810	— 100	838	878	— 40
<b>Ensemble « Régime général ».....</b>	<b>25.926</b>	<b>25.150</b>	<b>+ 776</b>	<b>30.643</b>	<b>31.022</b>	<b>— 379</b>	<b>34.440</b>	<b>35.753</b>	<b>— 1.313</b>
<b>II. — Régime agricole (a).</b>									
Assurance maladie des exploitants.....	2.311	556	»	3.073	783	»	(c) 3.795	974	»
Assurance vieillesse des non-salariés.....		849			1.226			1.549	
Prestations familiales .....		906			1.064			(c) 1.272	
<b>Ensemble « Régime agricole » (b).....</b>	<b>2.311</b>	<b>2.311</b>	<b>»</b>	<b>3.073</b>	<b>3.073</b>	<b>»</b>	<b>3.795</b>	<b>3.795</b>	<b>»</b>
<b>Totaux (I et II).....</b>	<b>28.237</b>	<b>27.461</b>	<b>+ 776</b>	<b>33.716</b>	<b>34.095</b>	<b>— 379</b>	<b>38.235</b>	<b>39.548</b>	<b>— 1.313</b>
Fonds de solidarité (d).....	798	798	»	1.328	1.328	»	1.282	1.282	»
<b>Totaux généraux .....</b>	<b>29.035</b>	<b>28.259</b>	<b>+ 776</b>	<b>35.044</b>	<b>35.423</b>	<b>— 379</b>	<b>39.517</b>	<b>40.830</b>	<b>— 1.313</b>

(a) Les prestations servies aux exploitants agricoles sont retracées dans un budget annexe dont l'équilibre est assuré par une subvention budgétaire de 714 millions de francs en 1962 (B. A. P. S. A. : exploitants + salariés agricoles), 312 millions de francs en 1963 et 647 millions en 1964 (B. A. P. S. A. : exploitants agricoles seuls depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963).

(b) Non compris les frais de gestion, les moyens des services et dépenses diverses.

(c) Compte tenu d'un amendement adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

(d) Les dépenses du Fonds national de solidarité sont intégralement couvertes par un crédit d'égal montant ouvert à cet effet au budget des finances (Charges communes).

Un simple examen de ce tableau permet de constater la progression continue et importante des dépenses de la sécurité sociale, dépenses dont le rythme d'accroissement annuel marque même une très nette tendance à l'accélération.

Les causes de cette progression sont diverses, nous les analyserons rapidement pour chacune des différentes branches de la sécurité sociale.

### 1° *Les assurances sociales.*

En ce qui concerne les assurances sociales proprement dites, les augmentations constatées tiennent, d'une part, à des raisons de caractère permanent, d'autre part, à l'incidence de mesures nouvelles intervenues au cours des dernières années.

Parmi les motifs permanents d'aggravation des charges de la sécurité sociale, rappelons tout d'abord l'accroissement constant du coût des thérapeutiques. Au fur et à mesure des progrès de la médecine, le coût des traitements s'accroît, entraînant une augmentation corrélative, d'une part des remboursements aux assurés sociaux des frais médicaux et pharmaceutiques, mais également du prix de journée des hôpitaux. Or les frais d'hospitalisation constituent une charge importante pour la sécurité sociale.

D'autre part, certaines prestations se trouvent indexées sur des éléments qui sont en augmentation constante. C'est ainsi que les rentes vieillesse servies par la sécurité sociale sont revalorisées chaque année en fonction de la variation d'un salaire moyen calculé en rapportant au nombre des assurés le total des recettes de la sécurité sociale.

De même, les indemnités journalières versées aux assurés sociaux en cas d'arrêt de travail sont fonction des rémunérations et croissent donc proportionnellement à l'augmentation des salaires.

Par ailleurs, l'évolution démographique de la France, jointe à l'allongement de la vie humaine, provoque un accroissement constant du nombre des retraités auxquels il faut, à la fois, verser une pension et assurer le remboursement de prestations médicales normalement plus élevées que la moyenne puisqu'il s'agit de personnes âgées et ayant par conséquent une santé plus délicate.

Enfin, depuis 1961, la réforme des modalités de remboursement des honoraires médicaux est une source d'augmentation constante des dépenses de la sécurité sociale. En effet, les rem-

boursements étant, pour la grande majorité des assurés sociaux, directement liés aux honoraires demandés par les praticiens; toute augmentation de ces honoraires se traduit automatiquement par une majoration de dépenses. Sans doute, la sécurité sociale peut-elle théoriquement refuser de renouveler les conventions médicales sur des bases supérieures lorsqu'elles sont dénoncées par les praticiens; en fait, cela lui est pratiquement impossible en raison des réactions qu'entraînerait chez les assurés sociaux le non-renouvellement de ces conventions.

En dehors de ces causes permanentes, quelques mesures nouvelles sont venues, au cours de l'année 1963, accroître encore les charges de la sécurité sociale, notamment les décrets du 6 septembre 1963 portant augmentation de l'allocation aux vieux travailleurs.

### 2° Prestations familiales.

L'augmentation des charges relatives au versement des prestations familiales est due, comme pour la branche assurances sociales, à une cause permanente et à l'incidence de mesures nouvelles.

La cause permanente est l'évolution démographique, qui entraîne une augmentation du nombre des enfants ouvrant droit aux prestations. Cette évolution a, du reste, tendance à se ralentir, mais, comme il existe certaines majorations des prestations en fonction de l'âge des enfants, le poids que supporte la sécurité sociale aura pendant encore plusieurs années tendance à s'alourdir.

Par ailleurs, les allocations familiales ont été augmentées de 4,5 % à compter du 1<sup>er</sup> août 1963.

### 3° Accidents du travail.

La branche « Accidents du travail » voit ses dépenses croître régulièrement pour des causes analogues à celles signalées pour les assurances sociales : revalorisation des rentes, comme en matière de rente vieillesse, majoration des indemnités journalières en fonction des hausses de salaires, augmentation de la charge des prestations en nature par suite du coût de plus en plus élevé des thérapeutiques modernes.

Par ailleurs, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, on constate un développement inquiétant des accidents dits de trajet, c'est-à-dire ceux qui arrivent au salarié entre son domicile et le lieu de son travail. La cause en est le développement de la circulation automobile et les risques qui en résultent pour l'ensemble de la population.

#### 4° *Le régime agricole.*

En plus des augmentations de charges qui ont affecté, au cours des derniers exercices et qui affecteront, en 1964, le régime agricole, au même titre que le régime général de la sécurité sociale, et que nous venons d'exposer, les dépenses du budget annexe des prestations sociales agricoles ont été majorées, au cours des deux derniers exercices, par l'incidence de différentes mesures propres à ce régime, notamment :

- la suppression de la franchise annuelle appliquée à l'origine pour le remboursement des prestations dans le régime spécial d'assurance maladie des exploitants agricoles,
- l'alignement progressif du taux de l'allocation de la mère au foyer sur celui de l'allocation de salaire unique réalisé par étape à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1963,
- la possibilité donnée aux anciens exploitants justifiant d'une activité professionnelle agricole d'au moins quinze années, d'effectuer le rachat des cotisations en vue de bénéficier de la retraite et de l'assurance maladie des exploitants agricoles.

## II. — **Observations générales et conclusion.**

La situation financière de la sécurité sociale apparaît à l'heure actuelle, comme nous venons de le voir, très préoccupante, tout spécialement en ce qui concerne la branche assurances sociales.

Cette branche est du reste celle qui a toujours mis en péril l'équilibre financier de l'institution. Les dépenses de maladie ne font que croître d'une année à l'autre dans des proportions inquiétantes. Sans doute y a-t-il à la base de cette progression un développement de la technique médicale qui entraîne une augmentation du coût des thérapeutiques, mais il y a également des abus certains

de la part de nombreux assurés qui multiplient les visites et consultations médicales et également de la part de certains praticiens qui multiplient également les ordonnances pharmaceutiques, cédant en cela aux sollicitations d'une clientèle mal informée, qui s'imagine que l'efficacité d'un traitement réside avant tout dans l'importance des médicaments qui sont prescrits.

Cette situation n'est pas nouvelle mais, chaque année, va en s'aggravant. Or, presque rien n'a été fait jusqu'à présent pour y porter remède. La seule tentative pour essayer de freiner l'accroissement vertigineux des dépenses des assurances sociales a été, au début de 1959, l'institution d'une franchise pour le remboursement des prestations. Malheureusement, cette tentative, louable en son principe, avait été mal préparée, ses modalités insuffisamment étudiées ont conduit à des injustices et ont provoqué de vives réactions de la part des assurés. Finalement, après quelques mois d'une expérience peu concluante, celle-ci a été abandonnée et depuis rien n'a été fait pour endiguer le flot montant des dépenses.

Pour boucher les déficits on a eu, jusqu'ici, recours au vieux procédé consistant à transférer à la branche « assurances sociales » les excédents des caisses « allocations familiales ». Pendant longtemps, ce transfert de fonds a eu un caractère que nous pouvions qualifier de clandestin. Profitant de la confusion de trésorerie existant entre les différentes branches de la Sécurité sociale, les assurances sociales puisaient dans les excédents des caisses d'allocations familiales. A maintes reprises, votre Rapporteur général a eu l'occasion de dénoncer des errements qu'il n'avait pas hésité, à l'époque, à qualifier de véritables détournements de fonds.

Depuis, le système s'est en quelque sorte perfectionné et une base juridique a été donnée à ces opérations.

Par deux fois, le taux des cotisations d'allocations familiales a été réduit pour permettre, à due concurrence, l'augmentation du pourcentage des cotisations d'assurances sociales.

Mais ces transferts, bien que considérables, se sont révélés, rapidement, insuffisants et il a été par conséquent nécessaire de relever d'un point supplémentaire le taux de la cotisation patronale pour les assurances sociales, faisant ainsi passer sur l'ensemble de l'économie française une nouvelle charge non négligeable.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du taux des cotisations sociales au cours des dernières années :

ANNEES	PLAFOND DES COTISATIONS	TAUX DES COTISATIONS		
		Assurances sociales (a).	Prestations familiales (b).	Total.
1958 ...	6.000 francs .....	16 %	16,75 %	32,75 %
1959 ...	6.600 francs .....	18,50 %	14,25 %	32,75 %
1960 ...	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet : 6.600 francs.....	18,50 %	14,25 %	32,75 %
	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet : 7.080 francs....			
1961 ...	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril : 7.200 francs.....	19,50 %	14,25 %	33,75 %
	A partir du 1 <sup>er</sup> avril : 8.400 francs.....			
1962 ...	9.600 francs .....	20,25 %	13,50 %	33,75 %
1963 ...	10.440 francs .....	20,25 %	13,50 %	33,75 %

(a) Dont 6 p. 100 à la charge de l'assuré.

(b) Cotisation entièrement patronale.

Malheureusement, tous ces palliatifs n'ont qu'un effet passager et, chaque année, le Gouvernement se trouve obligé de faire un nouvel effort d'imagination pour colmater provisoirement le nouveau déficit qui apparaît dans les assurances sociales.

C'est ainsi que le présent projet de loi de finances prévoit, dans son article 67, qu'à l'avenir les caisses d'allocations familiales devront supporter la charge de toutes les prestations médicales versées par la sécurité sociale à l'occasion de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites. C'est un transfert de dépenses au détriment des caisses d'allocations familiales de plus de 600 millions de francs. Or, ces caisses dont, depuis des années, on a diminué les ressources et dont on a absorbé les réserves vont, finalement, à leur tour, se trouver déficitaires. Aussi, voit-on mal comment les prestations familiales, qui sont cependant loin d'avoir suivi l'évolution générale des salaires, pourront en 1964 être revalorisées comme cela serait nécessaire.

Par ailleurs, au sein même des assurances sociales, coexistent le risque maladie et l'assurance vieillesse. Or, celle-ci joue en quelque

sorte le rôle de « parente pauvre ». Alors que sans considération des charges financières que cela impose, le service des prestations maladie a bénéficié, au cours de ces deux dernières années, d'aménagements importants comme le remboursement, dans de nombreux cas, à 80 % de tous les frais médicaux, mesure souhaitable, certes, mais qui ne présentait peut-être pas un caractère d'urgence absolue, par contre, les pensions et allocations de vieillesse versées par la sécurité sociale sont bien loin d'être toujours suffisantes. Trop de vieillards, après une vie de travail, se trouvent placés devant une situation qui pour beaucoup est la gêne et, pour certains, hélas, la misère. Sans doute, ceux qui sont aidés par leurs enfants arrivent-ils, en général, à surmonter leurs difficultés, mais c'est souvent au prix, pour les enfants, de lourds sacrifices.

Quant aux personnes âgées qui ne peuvent — ou ne veulent — faire appel à aucun concours familial, elles connaissent trop souvent une fin de vie tragique. Reconnaissons qu'au cours de ces dernières années un certain effort a été accompli en faveur des vieux, mais il est encore très insuffisant. Aussi, votre Rapporteur général pense-t-il pour sa part que, avant tout, devrait être recherchée une amélioration de la condition des vieux travailleurs salariés et retraités de la sécurité sociale, même si cela devait avoir pour contrepartie certains aménagements des prestations maladie et notamment une limitation en matière de petits risques.

La branche assurances sociales du régime général n'est, du reste, pas le seul secteur de la sécurité sociale dont la situation financière doit susciter de sérieuses inquiétudes. Certains régimes spéciaux présentent, à l'heure actuelle, un déséquilibre considérable qui nécessite le versement d'importantes subventions du budget général : régime minier, établissement des invalides de la marine, S. N. C. F. Encore, ces subventions sont-elles, dans certains cas, insuffisantes, et d'autres expédients doivent-ils être envisagés pour éviter la faillite de certains d'entre eux.

C'est ainsi que dans le présent projet de loi de finances est prévue une « surcompensation » entre le régime minier et le régime général, en vue de transférer au second une partie des charges du premier. Une telle opération, quelles que soient les raisons de fait ou de droit invoquées à son appui, est, sur le plan financier, proprement aberrante. C'est littéralement vouloir combler un déficit avec un autre déficit.

Les causes de la très grave situation financière de certains régimes spéciaux sont multiples ; toutefois, deux d'entre elles paraissent fondamentales : d'une part, la proportion entre retraités et personnel en activité, d'autre part, l'importance des avantages accordés à l'ensemble des ressortissants de certains régimes.

La première de ces causes est principalement économique et tient aussi bien à la régression relative d'une branche industrielle déterminée qu'aux progrès réalisés en matière de productivité. Le cas typique de cette situation nous est fourni par les houillères pour lesquelles, pour ces deux raisons, la proportion normale entre actifs et pensionnés s'est trouvée complètement détruite. Il en est de même à la S. N. C. F. Il s'agit là d'une conséquence en fait inéluctable de l'évolution économique et du progrès technique et pour laquelle il n'existe pas de solution.

Quant aux avantages octroyés par certains régimes à leurs ressortissants, ils ne sont pas toujours, il faut le reconnaître, pleinement justifiés.

S'il est absolument indiscutable qu'un régime de faveur doit être fait au mineur qui, pendant toute sa vie, exerce un métier pénible et dangereux, par contre, on est surpris de constater que bénéficient également de ces avantages les employés administratifs travaillant au siège des entreprises. De même, on conçoit mal que l'ouverture du droit à la retraite ait lieu cinq ans plus tôt pour les agents de bureau de la S. N. C. F. que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Il y aurait certainement là, comme dans le régime général de la sécurité sociale, matière à réforme et, partant, possibilité de sérieuses économies. Ces réformes seraient, reconnaissons-le, difficiles car en ce domaine, on se heurte rapidement aux « droits acquis ». Néanmoins, ces difficultés ne paraissent pas insurmontables. Malheureusement, le Gouvernement, pas plus, du reste, que ses prédécesseurs, ne veut s'attaquer résolument au problème. On préfère louvoyer, recourir à des solutions de fortune, laisser s'aggraver les déficits dans l'attente d'un miracle.

Or, si l'on se réfère à certains commentaires officiels, ou tout au moins officieux, la solution miraculeuse devrait être trouvée dans la fiscalisation partielle des ressources de la sécurité sociale.

Nous n'entrerons pas dans la discussion des théories qui sont mises en avant pour justifier une telle mesure, discussion qui dépasserait le cadre du présent rapport. Mais nous nous bornerons à constater que fiscaliser, même seulement en partie, les ressources de la sécurité sociale, aboutirait rapidement à créer, sinon en droit, du moins en fait, une véritable confusion de caisses entre l'Etat et la sécurité sociale. A mesure que croîtrait le déficit des institutions sociales, on serait amené à augmenter les impôts ou la part des impôts d'Etat affectés à la sécurité sociale et, comme la capacité contributive de la Nation connaît malgré tout certaines limites, l'Etat par contre-coup se trouverait privé de la possibilité d'augmenter ses propres recettes. Il serait donc obligé de stabiliser ses dépenses, ce qui malheureusement paraît utopique, ou accroître l'impasse. Ainsi, on aboutirait à combler le déficit de la sécurité sociale en aggravant celui de l'Etat, ce qui constitue bien la confusion de caisses dont nous venons de parler.

Quoi qu'il en soit, la question de la fiscalisation des ressources de la sécurité sociale est à l'heure actuelle à l'ordre du jour, et il est à craindre que, dans un avenir plus ou moins proche, et malgré le grave danger qui en résulterait pour les finances publiques, ce projet ne se traduise dans les faits.

Si telle devait être l'évolution future de la sécurité sociale, la nature juridique de l'institution se trouverait profondément modifiée ; on abandonnerait, en effet, le principe de l'assurance pour celui du service public au sens le plus étroit du terme avec toutes les conséquences que cela comporterait, notamment du point de vue de l'organisation administrative, du contrôle parlementaire et du contrôle financier.

En présence de l'ampleur des problèmes que soulèverait une fiscalisation totale de la sécurité sociale, les tenants de la fiscalisation se bornent, en général, à ne préconiser qu'une simple fiscalisation partielle, c'est-à-dire qu'aux cotisations perçues à l'heure actuelle viendrait s'ajouter le produit d'un ou plusieurs impôts ayant une assiette très différente de celle desdites cotisations.

Dans une telle hypothèse, deux solutions sont possibles, soit verser le produit des impôts à l'ensemble de l'institution, soit au contraire affecter ces impôts à la couverture totale ou partielle d'un risque déterminé.

La première solution serait certainement de beaucoup la plus mauvaise. Ce serait apporter de l'eau à un gouffre sans fond. Tout

contrôle de l'utilisation des ressources fiscales serait illusoire et l'on serait conduit à augmenter d'une manière continue le prélèvement fiscal pour faire face aux besoins sans cesse croissants des caisses qui, sûres de pouvoir faire supporter leur déficit par le Trésor, seraient, moins encore qu'à présent, incitées à une gestion rigoureuse et à imposer à leurs ressortissants les sacrifices nécessaires.

Ainsi, dans le cas où la fiscalisation partielle de la Sécurité sociale deviendrait une réalité, et malgré les réserves que le principe même d'une telle mesure appelle sur le plan financier et sur le plan économique, votre Rapporteur Général estime, pour sa part, qu'il serait à tout le moins indispensable de la limiter à la seule branche de la Sécurité sociale pour laquelle les aléas et les risques d'extension ou d'abus sont le plus réduits : la branche des prestations familiales. En effet, à partir du moment où le montant unitaire des prestations est fixé par l'Etat, et comme dans l'immense majorité des cas la détermination des bénéficiaires ne soulève pas de difficultés, le service des prestations se traduit par une opération purement comptable. Par ailleurs, il s'agit d'un service généralisé à l'ensemble de la population pour laquelle la substitution au moins partielle d'un impôt d'Etat aux cotisations soulèverait, du seul point de vue de l'équité, moins de réserves que pour une branche à caractère particulier comme le risque maladie.

\*

\* \*

Quoi qu'il en soit, la situation financière de la Sécurité sociale apparaît, à l'aube de l'année 1964, comme très préoccupante et elle fait peser aussi bien sur les finances publiques que sur l'économie générale du pays une menace certaine. Or, nous sommes obligés de constater que rien n'est envisagé pour redresser la situation par des économies sérieuses. Tout au plus envisage-t-on plus ou moins des relèvements de cotisations ou des mesures fiscales s'ajoutant aux expédients habituels de transferts et de virements.

Dans son rapport sur la loi de finances pour 1958, votre Rapporteur général concluait son étude sur la situation de la Sécurité sociale en ces termes :

*On est obligé de constater que jusqu'à présent aucune réforme même mineure de l'institution n'a été entreprise, aucune tentative n'a été faite pour donner à la Sécurité sociale un équilibre financier stable ... le Gouvernement, plutôt que de promouvoir les réformes nécessaires et de s'attacher farouchement à la réalisation des économies indispensables, préfère avoir recours aux solutions de facilité, c'est-à-dire aux majorations d'impôts, de taxes ou de cotisations.*

Ces conclusions sont toujours valables.

## CHAPITRE IV

### LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'ETAT

Après l'étude que nous venons de faire de la situation financière de chacun des trois secteurs (administratif, industriel et social) entre lesquels se répartit l'activité de l'Etat, il convient de procéder à une synthèse des résultats que nous avons obtenus pour essayer d'en dégager des conclusions quant à la situation financière globale de l'Etat.

Ces conclusions porteront sur deux points qui nous semblent essentiels pour déterminer la situation exacte des finances publiques : d'une part, les dépenses globales de l'Etat ; d'autre part, l'endettement public.

#### I. — Les dépenses globales de l'Etat.

*A priori*, on pourrait penser que les dépenses globales de l'Etat sont constituées par la somme des dépenses des trois secteurs (administratif, industriel et social) que nous venons d'étudier. En fait, la question est plus complexe, car il existe des interférences nombreuses aussi bien entre ces trois secteurs qu'au sein de chacun d'eux. Ce qui constitue une charge pour l'un peut fort bien avoir pour contrepartie une recette pour l'autre. Pour connaître le « chiffre d'affaires » total de l'Etat, il est donc indispensable d'éliminer toutes les opérations qui traduisent simplement des virements de secteur à secteur ou même des virements internes à un secteur et qui constituent, du point de vue qui nous occupe, de simples opérations d'ordre.

Or, ces opérations sont nombreuses ; à l'intérieur même d'un même secteur, nous trouvons des échanges entre les différents services ou organismes composant ce secteur. De tels échanges sont particulièrement importants au sein du secteur industriel, les

grandes entreprises publiques étant clientes les unes des autres pour des montants souvent fort importants.

A titre d'exemple, les achats effectués en 1962 par les principales entreprises nationales à d'autres entreprises nationales se sont élevés pour :

	Millions de francs.
Charbonnages de France.....	87
Electricité de France.....	971
Gaz de France.....	311
S. N. C. F.....	420
R. A. T. P.....	39
Régie nationale des Usines Renault.....	82
Air France .....	133
Total .....	2.043

D'autre part, les transferts d'un secteur à un autre sont nombreux. Pour ne citer que les plus importants, nous mentionnerons les versements effectués par le secteur industriel soit au secteur administratif à titre d'impôts, soit au secteur social à titre de cotisations de sécurité sociale. En sens inverse, signalons les subventions versées par le budget tant au secteur industriel qu'au secteur social ainsi que le montant des fournitures effectuées au secteur administratif de l'Etat par des entreprises du secteur industriel.

C'est ainsi que le montant des impôts payés par huit des grandes entreprises du secteur nationalisé s'est élevé, en 1962, dernier exercice dont nous connaissons les résultats comptables, à :

	Millions de francs.
Charbonnages de France.....	539
Electricité de France.....	156
Gaz de France.....	40
S. N. C. F.....	1.118,2
R. A. T. P.....	122
Compagnie générale transatlantique.....	14,3
Régie nationale des Usines Renault.....	524,4
Air France.....	22,2
Total .....	2.536,1

Au total, on peut évaluer pour 1962 le montant des impôts payés à l'Etat par l'ensemble des entreprises du secteur nationalisé à 3.200 millions de francs et pour 1963 à 3.500 millions de francs.

Enfin, les fournitures effectuées à l'Etat par les entreprises publiques sont parfois considérables. Signalons, par exemple, qu'en 1962, les ventes à l'Etat ont été de :

- 314 millions de francs pour la S. N. C. F. ;
- 267 millions de francs pour la Compagnie Air France ;
- 150 millions de francs pour les Charbonnages de France ;
- 105 millions de francs pour la Compagnie générale transatlantique.

Compte tenu des correctifs que nous venons d'indiquer, on peut, semble-t-il, établir comme suit, pour 1963 et 1964, le montant probable des dépenses totales des trois secteurs entre lesquels se répartit l'activité de l'Etat :

D E P E N S E S	1963	1964
	(En millions de francs.)	
1. — Dépenses brutes du secteur administratif :		
— Dépenses à caractère définitif.....	95.331	102.636
— Dépenses à caractère temporaire.....	7.769	6.624
2. — Dépenses brutes du secteur nationalisé.....	47.000	51.600
3. — Dépenses brutes du secteur social.....	53.680	61.230
Total .....	203.780	222.090
A déduire :		
4. — Subventions, avances et prêts du Trésor.....	6.400	5.860
5. — Impôts payés par le secteur nationalisé.....	3.500	3.750
6. — Cotisations de Sécurité sociale payées par l'Etat et le secteur industriel (a).....	16.875	19.125
7. — Echanges commerciaux interentreprises du secteur industriel et commandes passées par l'Etat à ce secteur .....	3.450	3.685
Total net.....	173.555	189.670

(a) Y compris la participation du budget général au Fonds national de solidarité.

## II. — L'endettement public.

Votre Rapporteur général a été amené, à diverses reprises, à attirer l'attention sur le fait que l'Etat, dans l'ensemble de ses trois secteurs, non seulement effectue une dépense globale trop importante par rapport au revenu national et pèse ainsi d'une manière anormale sur le marché des biens commercialisables, mais encore que cette dépense dépasse, chaque année, le total des ressources nouvelles dont il peut disposer ; il est donc conduit à s'endetter d'une manière continue.

Votre Rapporteur général a donc été amené à approfondir et à préciser cette notion nouvelle des finances publiques que constitue l'endettement public. Nous en rappellerons la définition, telle qu'elle figure dans le rapport général sur le budget de 1956.

*« L'endettement public est l'excédent de toutes les dépenses et obligations contractées dans l'année, au titre des diverses activités administratives, industrielles ou sociales de l'Etat, par rapport au produit normal des impôts, taxes, perceptions ou recettes de toute nature afférents à ces mêmes activités. »*

Il convient donc, pour chacun des trois secteurs de l'activité de l'Etat, de rechercher l'endettement net, c'est-à-dire compte tenu des différents correctifs qu'il est nécessaire d'introduire.

En ce qui concerne le secteur administratif, l'endettement annuel est constitué par l'excédent des charges sur les ressources, majoré des dépenses auxquelles le Trésor fait face par des règlements à terme, c'est-à-dire par des remises de titres.

L'endettement du secteur industriel est formé par l'excédent des emprunts contractés au cours d'un exercice déterminé sur les remboursements effectués pendant cet exercice.

Toutefois, pour éviter les doubles emplois, les emprunts contractés par les entreprises du secteur industriel auprès du Trésor ne doivent évidemment pas être retenus puisque leur montant figure parmi les charges du Trésor, c'est-à-dire du secteur administratif.

Enfin, en ce qui concerne le secteur social, l'endettement est simplement l'excédent des charges sur les ressources.

Notons que l'endettement peut se transformer en « désendettement » dans le cas où les ressources sont supérieures aux charges.

Le tableau ci-après donne, compte tenu des observations qui précèdent, la décomposition de l'endettement public pour les années 1963 et 1964 :

Montant de l'endettement public en 1963 et 1964.

NATURE DES OPERATIONS	1963 (a)	1964 (b)
	(En millions de francs.)	
<i>Premier groupe. — Opérations de caractère définitif.</i>		
Excédent de charges.....	372	— 532
<i>Deuxième groupe. — Opérations de caractère temporaire.</i>		
Excédent de charges.....	6.623	5.266
Endettement du secteur administratif.....	6.995	4.734
<b>Corrections :</b>		
Dommages de guerre réglés en titres.....	315	56
Endettement de l'Etat proprement dit.....	7.310	4.790
<i>Troisième groupe. — Emprunts nets des entreprises nationales</i> .....	2.800	3.000
Endettement du secteur social.....	379	1.313
Total pour le troisième groupe.....	10.489	9.103
Endettement public total.....		

(a) Situation budgétaire actuelle.

(b) Prévisions.

Il ressort de ce tableau que l'endettement public doit marquer en 1963 une nouvelle progression que l'on peut évaluer à environ 10.500 millions de francs et en 1964 à 9.100 millions de francs qui viendront s'ajouter à l'endettement des années passées.

Cet endettement recouvre, du reste, deux catégories d'opérations très différentes : les unes peuvent être considérées comme normales, d'autres, par contre, présentent un danger certain pour les finances publiques.

*Les opérations correctes.*

Doivent être rangés dans cette rubrique les emprunts contractés pour le financement d'investissements productifs. On peut également rattacher à cette catégorie les emprunts ou les reports de dettes résultant de la réparation des dommages de guerre. Il s'agit là, en effet, d'opérations qui, bien que n'ayant pas trait à proprement parler à des investissements productifs, constituent néanmoins la reconstitution du potentiel économique de la Nation et de son patrimoine mobilier et immobilier.

*Les opérations malsaines.*

On doit entendre par opérations malsaines, celles qui ont pour origine la couverture de déficits de gestion ou d'exploitation, c'est-à-dire de déficits qui n'ont pas pour contrepartie un développement des investissements rentables.

Ainsi que nous venons de le voir, les dépenses de l'ensemble des diverses activités de l'Etat seront, au cours de l'année prochaine, en augmentation d'environ 16 milliards de francs par rapport à l'année précédente. Mais si l'on examine la situation séparée de chaque secteur, on remarque que l'augmentation la plus forte est celle des dépenses du secteur social, c'est-à-dire des dépenses qui ne sont pas motivées par une augmentation de la production et qui aboutissent, en fait, à distribuer, sans contrepartie, une masse supplémentaire de pouvoir d'achat, masse qui viendra peser sur le marché et, par conséquent, menacer la stabilité monétaire au moment où celle-ci se trouve particulièrement fragile. Il y a là un facteur inflationniste certain qui devrait retenir toute l'attention des Pouvoirs publics.

## TROISIÈME PARTIE

---

### **Le plan de stabilisation.**

---

Après avoir longtemps nié l'existence d'une poussée inflationniste — avec des arguments péremptoires à la veille des élections législatives de l'automne dernier et plus récemment encore lors du dépôt du premier collectif, puisque ce dernier tendait au « maintien de l'équilibre économique et financier » — les pouvoirs publics n'ont pu celer plus longtemps la réalité des choses à l'opinion : le 12 septembre, ils lui présentaient un plan de stabilisation dont il convient de rappeler le contenu et d'apprécier la portée.

## CHAPITRE PREMIER

### LE CONTENU DU PLAN DE STABILISATION

Le Plan comporte une série de mesures ayant pour objet de freiner la demande globale, de mettre en tutelle certains secteurs où se multiplient plus particulièrement les virus inflationnistes qui, de là, se propagent à travers toute l'économie pour la contaminer et de combattre la psychose de hausse contre laquelle les Français ne savent pas toujours résister, conditionnés qu'ils sont par une longue période de dégradation monétaire.

Ces mesures peuvent se regrouper en trois grandes catégories dont nous allons dresser le catalogue : celles qui sont d'ordre monétaire, celles qui sont d'ordre budgétaire et celles qui sont d'ordre commercial.

#### I. — Les mesures d'ordre monétaire.

Les statistiques financières font apparaître un excès de liquidités.

La croissance annuelle de la masse monétaire a atteint jusqu'à 18 % — alors que la production ne progressait, au mieux, que du tiers — et ce pour trois séries de raisons : l'excédent de la balance des comptes, les rentrées de devises se traduisant par l'émission d'un montant équivalent de monnaie nationale ; la croissance très forte des revenus de toute nature ; l'augmentation des dépenses publiques et l'accélération de leur exécution.

Tant que règne la confiance en la solidité de la monnaie, l'excès des liquidités n'influe pas sur le volume de la demande : mais que le doute apparaisse et les détenteurs de monnaie se précipiteront sur le marché pour se mettre à l'abri d'une chute du franc par l'achat massif de biens, contribuant ainsi à l'aggravation d'un mal dont ils veulent se garantir.

D'où la double nécessité qui est apparue au Gouvernement de ralentir la croissance de la masse monétaire par une action sur le crédit et « d'éponger » les liquidités existantes par une action sur l'épargne. Voici les dispositions prises :

#### A. — RESTRICTIONS DE CRÉDIT

1° *Renforcement de la politique d'encadrement du crédit* : la progression des « en cours » bancaires entre le 1<sup>er</sup> mars 1963 et le 29 février 1964, fixée primitivement à 12 %, est ramenée à 10 % ; les dépassements seront sanctionnés par des réductions des plafonds d'escompte ouverts aux banques.

2° *Réduction du crédit à la consommation* : il a été décidé :

— d'augmenter le montant du versement comptant exigé lors de l'achat de voitures de tourisme (30 % du prix au lieu de 25 %) et d'appareils de radio et de télévision (25 % au lieu de 20 %) ;

— de ramener de 24 à 21 mois la durée maximale du crédit en ce qui concerne les voitures neuves ;

— de réduire de 10 à 9 le rapport qui existe entre le montant des risques qu'un établissement prêteur est autorisé à assumer et le montant de ses ressources propres (capital et réserves).

3° *Ebauche d'une politique sélective du crédit*. Le Conseil national du crédit est invité à dégager un certain nombre de directives propres à orienter l'action des banques en fonction des impératifs du Plan : abaissement des coûts de production et de distribution, implantation des entreprises dans les régions disposant d'abondantes ressources en main-d'œuvre, modernisation des entreprises touchées par la concurrence extérieure.

4° *Plafonnement du volume des prêts spéciaux à la construction* qui seront désormais réservés à ceux qui construisent pour eux-mêmes et dont les ressources n'excèdent pas un certain montant, ainsi qu'aux organismes à but non lucratif.

#### B. — ENCOURAGEMENT DE L'ÉPARGNE

1° *Emission, le 23 septembre, d'un emprunt d'Etat de 2 milliards de francs*, dans le but de financer le découvert, non plus grâce au court terme, mais au long terme ; d'une durée de vingt ans, le taux en est fixé à 4,25 % pendant les dix premières années au

cours desquelles les intérêts seront exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et à 4,75 % au cours des dix années suivantes.

2° *Relèvement de 10.000 à 15.000 F du montant maximum des dépôts autorisés sur chaque livret de caisse d'épargne* : ce relèvement s'accompagnerait d'une « mise à jour » — c'est-à-dire d'un abaissement des taux d'intérêt qui maintiendrait toutefois la situation des petits épargnants.

3° *Création de sociétés d'investissement à capital variable* (décret du 20 septembre) conformément aux recommandations du Comité Lorain.

## II. — Les mesures d'ordre budgétaire.

Le gonflement ininterrompu de la dépense publique est générateur d'inflation parce qu'il s'analyse comme une injection de pouvoir d'achat supplémentaire sur le marché. Sans doute, ce pouvoir d'achat peut-il être neutralisé par l'impôt et l'on a pu soutenir que, mathématiquement parlant, un budget équilibré ne saurait être inflationniste. Mais la réalité est moins simple parce que le contribuable cherchera toujours à éluder ses obligations, soit en rejetant l'impôt sur les prix s'il est vendeur de biens ou de services, soit en exigeant une augmentation de sa rémunération s'il est salarié.

Le caractère inflationniste de la dépense publique est d'autant plus accusé que la part des dépenses improductives est plus forte parce que les rémunérations auxquelles elles correspondent n'ont aucune contrepartie en biens et services commercialisables sur le marché de l'offre et de la demande cependant qu'elles viennent grossir la masse du pouvoir d'achat qui se porte sur le marché.

Que nous propose le Plan de stabilisation dans ce domaine ?

A. — *La réduction de près d'un tiers de « l'impasse » pour 1964 ; elle sera ramenée de 7 à 4,74 milliards de francs — réduction qui s'accompagne de l'engagement solennel de ne pas présenter de collectif budgétaire l'an prochain pour des mesures nouvelles.*

Un tel résultat sera obtenu par un accroissement de la pression fiscale, par un ralentissement du rythme d'accroissement des dépenses et par la débudgétisation de certains postes.

1° *L'aggravation de la fiscalité :*

- imposition au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des plus-values réalisées sur la vente des terrains à bâtir ;
- maintien du demi-décime pour les contribuables dont le revenu imposable dépasse 36.000 F ;
- majoration de 6 % du prélèvement progressif des mises gagnantes du pari mutuel.

2° *Le freinage de l'accroissement des dépenses à caractère définitif :*

	Pourcentages d'accroissement.	
	1963-1962	1964-1963
— dépenses ordinaires civiles.....	+ 14,4 %	+ 11,2 %
— dépenses civiles en capital..... (autorisations de programme)	+ 32 %	+ 10,5 %
— dépenses militaires.....	+ 7,2 %	+ 7,2 %

A noter :

- que les hausses des rémunérations dans le secteur public seront, en 1964, limitées à 2 % par semestre (1), en sus de la « queue » du rattrapage établi en avril dernier ;
- que la durée du service militaire sera ramenée de dix-huit à seize mois, ce qui doit avoir pour effet, outre une réduction de dépenses, d'augmenter de 70.000 unités l'effectif des personnes actives et de freiner dans une certaine mesure les hausses de salaires.

3° *La mise à la charge de la Caisse des dépôts de certaines dépenses du budget des opérations temporaires :*

- une part des dépenses d'investissement des entreprises nationales ;
- la consolidation des prêts spéciaux du Crédit foncier.

B. — *L'amélioration de la gestion budgétaire :*

Deux séries de mesures sont prévues :

1° *La régularisation dans le temps et la régionalisation des dépenses publiques* dans le but d'éviter, selon les propres termes du ministre, « les convergences de commandes dans un même secteur, dans une même région ou à une même époque, s'il doit en résulter une tension, peut-être localisée mais toujours dangereuse, sur les prix ou sur le marché de la main-d'œuvre ».

---

(1) Primitivement, cette augmentation ne devait être que de 1,5 %.

2° *Un contrôle accru des marchés publics :*

— évocation, par la Commission centrale des marchés, faisant apparaître des augmentations de prix par rapport à ceux pratiqués pendant le premier semestre de l'année ;

— restriction de la pratique de « l'actualisation » des prix par formules de variation ;

— extension au bâtiment et aux travaux publics des marchés conclus à prix ferme.

**III. — Les mesures d'ordre commercial.**

Les mesures que nous venons d'évoquer ci-dessus ont pour objet de peser sur les prix des biens et services acquis par l'Etat. Une autre série de décisions vise l'ensemble du domaine des prix.

Normalement, ces derniers résultent de la confrontation de l'offre et de la demande ; mais estimant sans doute qu'en France le comportement des vendeurs et des acheteurs, bénéficiaires ou victimes de cinquante années d'inflation, est devenu quelque peu aberrant, le Gouvernement a précisé qu'il ne pouvait rester passif devant cette situation ; de là son désir de faire porter son action sur les prix eux-mêmes.

Ses intentions peuvent se regrouper autour de trois idées :

A. — *Tout d'abord, mettre un terme, dans l'immédiat, aux hausses de prix :*

1° *En donnant l'exemple :* il est sursis aux majorations des tarifs publics, et notamment à celle, imminente, du timbre-poste ; plus symboliques apparaissent la baisse de 2 centimes du prix de l'essence ordinaire et celle de 5 centimes du prix du paquet de Gauloises ordinaires qui avait, il est vrai, augmenté de 15 centimes en juin dernier.

2° *Par la contrainte :*

— les prix de tous les produits manufacturés à la production sont placés sous le régime de la *liberté surveillée* et ne pourront, sans autorisation, dépasser le niveau qu'ils avaient atteint le 31 août dernier ; le prix du bifteck est plafonné à 12,95 F le kilogramme ; la hausse trimestrielle des loyers des appartements des catégories III-A et III-B ne sera pas appliquée ;

— les *droits de douane* sont réduits de 15 à 20 % sur un grand nombre de produits manufacturés et de produits alimentaires, ainsi que le prélèvement effectué sur les importations d'œufs ; dans le même temps, les marges bénéficiaires des importateurs sont bloquées.

Toutes ces mesures seront rapportées une fois acquise la stabilisation.

3° *Par la négociation avec les professions intéressées et l'appât de contrats fiscaux avantageux* : mise en vente à marges réduites de produits alimentaires dans les « 100.000 points de vente », ventes à prix stables — ceux du second semestre de 1962 — de produits industriels de grande consommation...

A noter que sur les 179 articles sur lesquels est indexé le salaire minimum interprofessionnel garanti, environ 50 sont concernés par les dispositions énumérées ci-dessus aux paragraphes 1 et 2 : il serait pour le moins étonnant, dans ces conditions, que le thermomètre officiel accusât des sensibles variations dans les semaines à venir !

B. — *Ensuite, il importe d'accélérer la rationalisation des circuits de distribution* :

1° *Par le « remembrement » et la « désécialisation » des points de vente* :

— « remembrement », en autorisant et en aidant au besoin la profession à racheter les fonds marginaux pour les fermer ;

— « désécialisation », c'est-à-dire élargissement des produits vendus par un même magasin, en interdisant au bailleur de limiter les activités commerciales du locataire à un seul secteur.

Ces mesures feraient l'objet d'un texte cadre.

2° *Par l'extension de la T. V. A. au stade du détail*, idée déjà ancienne qui, si elle était mise en œuvre, aurait sans doute le mérite d'assurer la neutralité de l'impôt indirect quelle que soit la complexité des circuits de distribution — et par là même de faire apparaître les plus efficaces et disparaître les plus mauvais — mais également l'inconvénient de priver les collectivités locales de leur indépendance financière vis-à-vis de l'Etat.

3° *Par une aide apportée aux agriculteurs pour qu'ils participent plus activement à la commercialisation de leur produit.*

C. — Il est enfin indispensable de *forcer la spéculation dans un de ses repaires favoris, le domaine de la construction* où elle trouve et une alimentation substantielle — puisque l'offre y est forcément limitée par la nature des choses et la demande bien loin d'être satisfaite — et un refuge contre toute dégradation monétaire.

1° En ce qui concerne les *terrains à bâtir*, trois mesures seront soumises à l'approbation du Parlement :

— l'imposition des plus-values dont nous avons déjà parlé ;

— une taxe frappant les terrains à bâtir qui, bien qu'aménagés par une collectivité publique, n'auraient pas été utilisés, dans l'espoir de hausses de prix ;

— une taxe d'équipement perçue au bénéfice des collectivités locales, pour accroître les moyens dont elles disposent en vue d'aménager des terrains à bâtir.

2° En ce qui concerne les *appartements*, outre que les prêts du Crédit foncier seront réservés à ceux qui construisent pour eux-mêmes, il a été prévu qu'en cas de revente ou de location dans les cinq ans des logements ainsi financés, le bénéficiaire du prêt serait dans l'obligation de le rembourser.

Tel est le contenu du Plan de stabilisation dans la présentation du Gouvernement. Il convient maintenant d'en apprécier la portée.

## CHAPITRE II

### LA PORTEE DU PLAN DE STABILISATION

A première vue, le Plan de stabilisation constitue un ensemble impressionnant. *Par sa masse* tout d'abord : il aborde de nombreux domaines — puisque l'inflation, mal insidieux, peut s'insinuer, soit par le canal de l'appareil financier, soit par celui de l'appareil économique ; des mesures apparemment d'intérêt secondaire voisinent avec des mesures primordiales et sont situées sur le même plan ; selon une pratique bien connue, de vieux projets qui n'ont qu'un lointain rapport avec l'objet ont même été exhumés de cartons, à telle enseigne qu'un spécialiste a pu parler de « dégorgeant législatif et réglementaire ».

*Par sa présentation* ensuite, qui a bénéficié d'exposés apparemment d'une belle logique, appuyés sur les nombreux supports de propagande dont dispose l'Etat, radio et télévision en particulier.

Enfin, par les réactions qu'il a provoquées, parce qu'il n'est pas de catégories socio-professionnelles qui n'aient émis des doléances à la suite de sa publication.

A y regarder d'un peu plus près, on constate que ce plan n'est constitué en réalité que de remèdes classiques, qui donnent une impression de déjà vu. Certains y retrouvent du « Pinay 1952 » et effectivement les actions envisagées — blocage des prix, débudgétisations — de même que les méthodes utilisées — mélange de contrainte et de persuasion — ne sont pas sans rappeler une expérience qui avait eu à l'époque ses mérites. D'où l'aspect rassurant du Plan pour les tenants du libéralisme ; il ne semble pas constituer un changement de doctrine. D'autres, plus malicieux sans doute, évoquent le souvenir de certains ministres de la IV<sup>e</sup> République à propos de dispositions qui s'apparentent à un impôt sur le capital ou qui correspondent à une manipulation de l'indice officiel des 179 articles.

Selon toute vraisemblance, les mesures envisagées ne peuvent pas ne pas donner certains résultats dans les semaines à venir. Mais dire que leur effet durera au moins les six mois que se sont assignés les responsables de l'exécution du plan serait peut-être s'avancer quelque peu imprudemment — car outre les sautes possibles de la conjoncture économique ou sociale, interne ou externe qu'il peut rencontrer, le plan limité à sa forme actuelle ne semble pas s'attaquer aux causes profondes du mal.

Car enfin, on en peut proclamer que depuis les réformes de 1958, la monnaie n'ait pas subi une érosion continue et les chiffres que nous avons cités dans la première partie de cette note en administrent la preuve. C'est donc que l'économie française est affectée de troubles plus sérieux qu'une mauvaise campagne agricole, une grève de longue durée, un hiver rigoureux, ou encore un excès occasionnel de monnaie — accidents de parcours qui ne font qu'aggraver un mal qui existe déjà.

Quelles sont les faiblesses du Plan ?

Il semble, par certains aspects, pétri de contradictions ; il fait par ailleurs preuve de trop de timidité en certains domaines.

## **I. — Le Plan de stabilisation apparaît plein de contradictions.**

Ces contradictions se retrouvent dans sa conception d'ensemble ou dans les mesures de détail qu'il renferme.

A. — *L'approche du problème paraît partir d'une idée fausse* : la stabilisation semble devoir être obtenue par une détente de la demande elle-même provoquée par un ralentissement de la production ; le resserrement du crédit, le désarmement douanier, le blocage des prix, autant de mesures qui contraindront les entrepreneurs à limiter des augmentations de salaires jugées déraisonnables, dans le temps même où l'offre de main-d'œuvre sera renforcée par la réduction de la durée du service militaire.

— *Première constatation* : les Pouvoirs publics redoutent une inflation de la demande autant qu'une inflation des coûts. Or les industriels, périodiquement interrogés par l'I. N. S. E. E., déclarent

dans les trois quarts des cas qu'il existe chez eux des capacités de production inutilisées, qu'il s'agisse des hommes ou des machines. Les experts de l'O. C. D. E. viennent de faire la même remarque il y a peu : « tout porte à croire que la marge actuellement non utilisée est plus que confortable ».

*Dans ces conditions, n'aurait-il pas été préférable de prendre le problème par l'autre bout et, la demande étant une donnée de fait, s'efforcer de porter la production à son niveau par toutes mesures appropriées susceptibles de lui donner un coup de fouet ?*

— *deuxième constatation* : il est difficile d'admettre qu'une stabilisation des prix, et surtout une baisse de certains d'entre eux, puissent se traduire par une contraction de la demande. C'est le contraire qui devrait normalement se produire et la réduction concomitante de la production entraînera fatalement une distorsion supplémentaire entre l'offre et la demande.

Il est donc vraisemblable que *le problème des prix ne manquera pas de se poser à nouveau à plus ou moins brève échéance* : ou le Gouvernement sera contraint de céder au bout de quelques mois, ou l'ingéniosité des vendeurs ne manquera pas d'inventer les moyens de tourner les règlements et d'éluder les contrôles, d'autant qu'ils sont à peu près certains de pouvoir compter sur une passivité relative des consommateurs.

— *troisième constatation* : la réussite du Plan repose sur ce postulat que le ralentissement de l'expansion joint à la stabilité des prix freinera les hausses de salaires. Mais c'est oublier que le salaire ne se forme plus au point d'intersection des courbes de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, que les intéressés, bien organisés, exigent une part toujours plus importante du revenu national, une amélioration constante de leur bien-être, qu'ils aspirent, comme les agriculteurs d'ailleurs, à la « parité » avec les catégories sociales les mieux nanties.

B. — *Le Plan renferme, par ailleurs, un certain nombre de mesures « boomerang » qui peuvent avoir des conséquences indirectes nuisibles.*

Voici quelques exemples :

1° *Réduire les droits de douane*, c'est encourager l'importation dans le temps même où l'exportation plafonne, c'est par conséquent accentuer la dégradation de la balance commerciale et, à terme, de la balance des paiements.

2° *Supprimer les formules de variation de prix dans les marchés de l'Etat* : ces formules ont pour but de couvrir le fournisseur contre des hausses dont il n'est pas maître et notamment celle des salaires. Les supprimer, c'est inviter ce fournisseur à s'assurer lui-même et ceci en prenant dans son prix une large marge de sécurité : la mesure risque ainsi de coûter cher à l'Etat.

3° *Suppression de la hausse de certains loyers*, c'est en effet lutter dans l'immédiat contre la hausse des prix ; mais c'est oublier que la crise du logement est due, en dehors de causes plus profondes, au désordre des loyers. Actuellement, il y a des gens riches qui paient peu dans de bons logements et des pauvres qui paient beaucoup dans de mauvais logements : la mesure risque donc de maintenir l'injustice.

4° *Taxer les profits spéculatifs sur les terrains à bâtir* : on ne peut qu'applaudir chaque fois que l'on tente de faire rendre gorge aux spéculateurs. Mais comme les promoteurs ne se recrutent pas parmi la fraction la moins intelligente de la population, on court le risque de voir répercuter la taxe sur les acheteurs et les prix monter un peu plus.

Mais ce n'est pas la seule observation à faire en la matière.

Il faut noter que *tous les vendeurs de terrains* seront soumis à cette taxe, quelles que soient la date et les circonstances dans lesquelles ils sont devenus propriétaires :

— s'il s'agit d'entreprises industrielles, l'imposition au taux de 50 % des plus-values sur les terrains — sauf dans les cas assez limités semble-t-il de l'agrément — risque de freiner sérieusement les réorganisations industrielles et la modernisation, au moment où le Marché commun impose un effort en ce sens ;

— s'il s'agit de particuliers, le projet doit frapper tous les détenteurs de terrains à bâtir, suivant des modalités différentes il est vrai, selon que l'entrée dans leur patrimoine est antérieure ou postérieure à 1950, mais sans que personne en soit affranchi, même si ces terrains proviennent d'une succession, même si leur possession remonte à un temps illimité, même si leur propriétaire est exproprié et doit se reloger en subissant les hausses de la construction. Par ailleurs, il s'agit non seulement de « terrains nus » mais de terrains insuffisamment bâtis.

Sous prétexte de taxer les spéculateurs, ces dispositions constituent ni plus ni moins qu'une sorte d'impôt sur le capital.

Outre ces contradictions ou ces mesures quelque peu abusives, le Plan renferme un certain nombre de faiblesses.

## II. — Le Plan anti-hausse pêche en certains domaines par timidité.

Cette timidité apparaît dans les remèdes appliqués qui peuvent être qualifiés d'homéopathiques : certaines intentions du Gouvernement sur des problèmes primordiaux sont encore vagues et les compressions apportées dans la dépense publique bien modérées.

A. — *Des réformes apparemment essentielles ne sont qu'ébauchées :*

— sans doute apparaît pour la première fois dans des propos officiels la notion de politique sélective du crédit que la Commission des Finances du Sénat n'a cessé de réclamer : il est bien évident que lorsqu'il a été admis par tout le monde que l'évolution économique d'un pays doit s'organiser autour d'un plan de développement, toutes les activités doivent contribuer à la réalisation de ce plan et au premier chef les activités bancaires, qu'elles soient publiques ou privées : leur devoir serait d'encourager les secteurs utiles et de refuser de financer les opérations inutiles.

Or le moteur de la banque, c'est le profit maximum et le banquier peut estimer prendre de trop grands risques en « portant » une affaire nouvelle prévue au Plan ou perdre trop d'argent, ou même un client en éconduisant un demandeur solvable, mais parasite économiquement parlant.

Comment dès lors diriger son action ? Les déclarations du Ministre nous laissent sur notre faim : « Le Conseil national du Crédit est convié à dégager un certain nombre de directives propres à orienter l'action des banques ; il vient d'entendre à cet effet un exposé du Commissaire général au Plan sur la situation et les perspectives des principales branches de l'économie ». Il semble donc qu'on en demeure pour l'instant à la seule notion de « directives ».

— en matière de réforme des circuits de distribution, les intentions ont été quelque peu plus précisées. Toutefois, le « remembrement » et la « désécialisation » qui ont été évoqués ne constituent pas un tout cohérent : le premier annonce la disparition du petit commerce et la seconde semble une porte déjà largement ouverte.

Quant aux campagnes publicitaires orchestrées par les Pouvoirs publics, le souvenir des précédentes et de leurs résultats est encore présent à tous les esprits pour savoir qu'il convient de ne pas en exagérer la portée. Reste le projet de remplacement de la taxe locale par la T. V. A. dont l'intérêt est pour le moins controversé par la plupart des administrateurs locaux.

Au total, on n'avancera guère, semble-t-il, sur ce plan.

B. — *La limitation de l'expansion de la dépense publique apparaît bien modeste* puisque, rien que pour le budget de l'Etat, les dépenses totales seront, au départ, en progression de 10 %, alors que l'objectif assigné à la production globale pour 1964 ne s'élève qu'à 4,2 %. Sans doute, d'après les prévisions, l'investissement public n'a-t-il pas été sacrifié (+ 9,6 %) et c'est heureux ; mais la consommation des administrations progressera encore plus vite que la production : + 5,2 %, plus vite aussi que la consommation des ménages : + 4,3 %.

*En 1964, une fois encore, l'Etat prélèvera plus que sa part du supplément de production : s'il demande en outre des sacrifices aux particuliers, il n'aura que peu touché à son train de vie, quoi qu'il en dise.*

Il n'aura pas en particulier porté la hache sur la masse des dépenses improductives qui constituent le boulet traîné par l'économie française depuis sa renaissance au lendemain de la Libération et qui l'handicape dans la compétition internationale. Elle subira toujours le poids de ces dépenses économiquement stériles dont le volume annuel, qui ne cesse de croître, dépasse largement la limite permise par l'expansion.

En 1963 déjà, les dépenses d'armement, de recherches nucléaires, de recherches spatiales, d'aide aux anciens territoires de la Communauté, d'aide à l'Afrique du Nord, atteignaient 2.350 milliards d'anciens francs, soit presque le quart du budget de la Nation. En 1964, le volume de ces dépenses augmentera de quelque 7,5 %.

On peut considérer que ces diverses catégories de dépenses méritent un effort de la part de notre pays. Mais il faut se rendre compte que le volume annuel global de cet effort est trop important au regard d'une activité nationale qui est en retrait sensible par rapport aux prévisions initiales. Cet effort s'accomplit alors nécessairement au détriment d'autres secteurs pour lesquels on est obligé

de limiter les crédits, qu'il s'agisse de l'investissement scolaire, de l'investissement immobilier, de l'investissement sanitaire ou de l'investissement routier.

Une telle masse de dépenses ne saurait être que génératrice d'inflation, d'autant que s'y ajoutent chaque année d'autres dépenses de la part du secteur industriel et du secteur social de l'Etat qui, elles aussi, subissent une ascension ininterrompue et correspondent également à une distribution de revenus dont les bénéficiaires n'apportent aucune contrepartie sur le marché des produits commercialisables.

Ainsi, par trois voies différentes, l'Etat distribue et va continuer à distribuer comme par le passé un pouvoir d'achat qui grossit la demande sans qu'elle trouve sur le marché un accroissement suffisant de produits ou de services pour l'honorer.

Comment veut-on que la pression sur les prix, même si elle est momentanément contenue par des mesures autoritaires, ne persiste pas à se développer ?

Sans doute nos financiers pensent-ils que cette masse de revenus excédentaires peut être neutralisée par l'impôt, en vertu de cette idée persistante que toutes les dépenses, quelle qu'en soit la nature, peuvent être engagées sans inconvénient pour les prix, du moment qu'on les finance par des recettes correspondantes.

D'après cette conception, lorsque l'impasse — ou le déficit budgétaire — est maintenue à sa valeur de l'année précédente ou même lorsqu'elle se trouve réduite, comme c'est le cas dans le projet de budget 1964, la pression sur les prix ne saurait s'aggraver.

Nous n'avons cessé de dénoncer cette croyance erronée et l'expérience de ces dernières années en ferait justice si besoin était.

Pour que cette conception corresponde à la réalité, il faudrait deux conditions : la première, que le budget soit le seul canal par lequel s'effectue la distribution des rémunérations ou des revenus à la population. Or, à côté de lui, il y a le secteur nationalisé, le secteur social et le secteur privé.

La seconde serait que le supplément de recettes destiné à financer le supplément de dépenses budgétaires — qui correspond, pour l'économie du pays, à une distribution supplémentaire de rémunérations — soit prélevé sur les catégories de la population qui bénéficient de ce supplément.

Mais, peut-il en être réellement ainsi quand on sait que la pression fiscale a atteint un degré tel que le contribuable demandera aux autres d'acquitter le supplément d'impôt que l'on exige de lui : s'il a la chance d'être vendeur, il majorera ses prix ; s'il a la chance, un peu moins bonne d'être salarié, il demandera une augmentation de sa rémunération, fort de l'augmentation des prix. Le cycle infernal des salaires et des prix sera remonté, à moins qu'on arrive à convaincre les uns et les autres de la nécessité de réduire leurs besoins — donc leur train de vie — pour assurer le prestige du pays.

\*  
\* \*

Au fond, le sort du Plan anti-hausse dépendra, plus que des interventions de caractère technique, de l'adhésion des groupes socio-économiques sans exception.

Les interventions de la puissance publique, il n'est pas douteux, nous l'avons dit, réussiront à contenir les hausses de prix dans les semaines à venir puisque, comme en médecine d'urgence et parant au plus pressé, elles s'attaquent essentiellement aux conséquences du mal. Mais à plus long terme elles sont vraisemblablement vouées à l'échec, si un traitement de fond du corps économique n'intervient pas et si les catégories socio-professionnelles n'adhèrent pas au programme des pouvoirs publics.

Les agriculteurs accepteront-ils longtemps de voir bloquer les prix agricoles alors qu'un hiver rigoureux et un été pourri ont compromis gravement la campagne en cours ? Les salariés participeront-ils à la lutte en s'abstenant de réclamer des rémunérations plus élevées, et notamment dans les spécialités ou les secteurs d'activité où règne une tension de l'emploi ? Les entrepreneurs consentiront-ils à limiter leurs profits, d'une part, et, d'autre part, à cesser de faire parfois de la surenchère en matière salariale ? Les vendeurs voudront-ils abaisser leurs marges et respecter les règlements en matière de prix ? Les consommateurs sortiront-ils de leur passivité en face des commerçants ? Et l'Etat lui-même saura-t-il pratiquer des coupes sombres dans sa politique de prestige ?

Des réponses affirmatives à toutes ces questions conditionnent le succès du Plan, car, en définitive, l'inflation ne prend naissance

qu'à l'occasion du partage du revenu national quand les individus et la personne publique ne veulent pas limiter leurs propres désirs de vivre mieux.

*La solution du problème existe. On en parle, mais elle est loin d'avoir reçu un début d'application : c'est la politique des revenus.*

Mais, à ce sujet, il faut bien s'entendre.

Cette politique des revenus postule essentiellement deux choses :

1° Que l'Etat, qui ne manque pas de moyens d'action, notamment en matière d'investissement, en matière fiscale et en matière de crédit, mette tout en œuvre pour stimuler au maximum la production, et assurer un accroissement annuel régulier et suffisant du revenu national ;

2° Qu'il ne s'attribue pas la part du lion, pour des tâches bien souvent économiquement stériles, sur les fruits de l'expansion.

## CONCLUSIONS

Sur le *plan économique*, nous aurons assisté, en 1963, à une détérioration de la situation, à une remise en cause de la tentative de stabilisation effectuée en décembre 1958 et, il faut le dire, réussie dans certains secteurs.

1. L'expansion de la *production*, fixée dans les hypothèses budgétaires à 6,1 %, n'aura atteint que les deux tiers de ce taux — soit 4,7 % — du fait d'une campagne agricole franchement mauvaise et de perturbations causées à la production industrielle par un hiver rigoureux et 5 millions de journées de grève.

2. En face d'une production à croissance ralentie, les *revenus* auront accusé une progression de l'ordre de 10 % et renforcé la demande des ménages en biens de consommation.

3. L'ajustement de l'offre et de la demande aura été obtenu :

- par une dégradation de la *balance commerciale*, les importations augmentant en volume de 13,6 % (contre 5,6 % selon les prévisions initiales), soit deux fois plus vite que les exportations, 7 % (contre 6,3 %) ;
- par des hausses de *prix* qui excèdent très nettement les prévisions de 2 % : 4,4 % pour les prix de gros, 6,5 % pour les prix de détail.

\*  
\* \*

Sur le *plan financier*, on a constaté une nouvelle progression des dépenses.

1. Dans le *secteur administratif*, le budget initial a été modifié à deux reprises par des lois de finances rectificatives et doit l'être une troisième fois avant la fin de l'année. Pour le moment, les charges budgétaires globales sont passées de 99,4 milliards de francs à 103,1 milliards de francs. Cependant, le découvert est resté inférieur à 7 milliards de francs en raison, d'une part, des plus-values fiscales et, d'autre part, des 513 millions d'économies

que le Gouvernement s'est engagé à réaliser et des impôts nouveaux qu'il a demandés au Parlement, notamment le rétablissement d'un demi-décime sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Mais la trésorerie, elle, a dû faire face, au cours des huit premiers mois de l'année, à des besoins nettement plus élevés que pendant la période correspondante de 1962.

2. Pour le *secteur des activités industrielles* de l'Etat, on constate une progression probable des dépenses d'exploitation de l'exercice 1963 de l'ordre de 10 % par rapport à 1962. Si pour certaines entreprises la progression des dépenses se traduit, au moins en partie, par une augmentation de la production, et partant des biens commercialisables, pour d'autres, au contraire, l'augmentation prévue tient uniquement ou presque uniquement à des augmentations de charges, et notamment des rémunérations.

3. En ce qui concerne le *secteur social*, la progression des dépenses de 1962 sur 1963 est de l'ordre de 25 %. Or, la majoration escomptée des recettes est inférieure et n'atteindra que 20 %. Il en résulte donc un grave déséquilibre, spécialement dans la branche « Assurances sociales ».

En définitive, c'est environ 380 millions de pouvoir d'achat supplémentaire non couvert par des cotisations qui se trouveront en 1963 jetés sur le marché.

\*  
\* \*

Conscient de la détérioration de la situation économique et financière, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un *plan de stabilisation* dont les principaux éléments sont les suivants :

a) *Resserrement du crédit* — par limitation des « encours » bancaires, contraction du crédit à la consommation et plafonnement des prêts à la construction — et *appel à l'épargne* — par émission d'un emprunt de 2 milliards, relèvement du plafond des dépôts dans les caisses d'épargne et création de sociétés d'investissement à capital variable ;

b) *Réduction d'un tiers de « l'impasse » pour 1964* — par aggravation de la fiscalité, freinage de l'accroissement des dépenses civiles et débudgétisation de certains postes — et *amélioration de la gestion du budget* — par régularisation de la dépense publique dans le temps et dans l'espace et contrôle plus sévère des marchés de l'Etat ;

c) *Mise en « liberté surveillée » de la plupart des prix, action sur les circuits de distribution* (remembrement et « désécialisation » des points de vente, extension de la T. V. A. au stade du détail) et *lutte contre la spéculation*, notamment dans le domaine immobilier.

\*

\* \*

Par le blocage des prix qu'il institue, le plan de stabilisation s'assimile à une médecine d'urgence : il faut, dans l'immédiat, faire tomber la fièvre. On peut espérer qu'il y parviendra durant quelques semaines, peut-être quelques mois.

Mais constitue-t-il un traitement de fond susceptible d'apporter la guérison durable de ce mal dont souffre l'économie française depuis un demi-siècle ?

Il y a, dès le départ, nous semble-t-il, une erreur de conception : pour stabiliser les prix, le Gouvernement veut contenir la demande mais, du même coup, c'est l'expansion de la production qui se trouvera freinée — 4,2 % au lieu des 5,5 % prévus dans le IV<sup>e</sup> Plan — de telle sorte que l'on voit mal comment pourra s'effectuer l'ajustement de la première et de la seconde. Il eut été préférable, tout en freinant la progression des revenus, d'accroître le volume des biens et services offerts sur le marché, au moins dans les secteurs encore assez nombreux où ne se manifestent pas des risques de « surchauffe ».

Par ailleurs, ces risques de « surchauffe », le budget de l'Etat en est souvent le générateur.

Par sa masse tout d'abord : chaque année il jette sur le marché un supplément de pouvoir d'achat considérable (9 % en 1963) auquel il convient d'ajouter le pouvoir d'achat jeté par le secteur social (25 %) et par le secteur industriel de l'Etat (10 %) ; de ce fait, la croissance de la seule demande publique excède très sensiblement la croissance de la production nationale.

Par l'importance de certaines dépenses que l'on peut qualifier de non productives parce qu'elles se traduisent par des distributions de rémunérations sans fourniture d'une contrepartie en biens et services commercialisables : la constitution d'une force nucléaire stratégique, l'entretien d'une armée classique, les recherches atomiques et spatiales, l'aide aux pays en voie de développement sont autant de dépenses dont le montant apparaît démesuré compte tenu de notre potentiel économique et des besoins urgents dans d'autres secteurs.

Elles représentent le quart du budget et près du dixième du revenu national.

Elles exigent, pour leur couverture, une ponction fiscale considérable qui est loin d'être acceptée par le contribuable, puisqu'il s'empresse de rejeter l'impôt sur les prix s'il est vendeur ou de réclamer une augmentation s'il est salarié, déclenchant ainsi le processus inflationniste.

La réalisation, dans des délais très courts, des équipements militaires les plus perfectionnés provoque en outre, de la part des secteurs de pointe, une très forte demande de techniciens et une flambée des rémunérations qui ne peut pas ne pas s'étendre, de proche en proche, à l'ensemble des salariés.

Dans ces conditions, l'action proprement budgétaire dans le cadre du plan de stabilisation, limitée à quelques compressions de dépenses civiles et surtout à des « débudgétisations », apparaît bien timide.

Bien timides également les mesures pourtant valables telles qu'une politique sélective du crédit, une réforme des circuits de

distribution ou une politique des revenus, mais pour lesquelles nous n'avons que des esquisses de projets quand ce ne sont pas de simples déclarations d'intentions.

\*  
\* \*

A lui seul, le plan anti-hausse du 12 septembre ne suffira donc pas à redresser durablement une situation dont la dégradation est allée en s'accélégrant de mois en mois. Certaines conceptions demandent à être révisées, certaines actions à être complétées et précisées. Puissent les Pouvoirs publics en prendre conscience !